Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2027-2031



Avallon passionnément
Avallon espace solidarité famille passionnément
Centre Communal d'Action Sociale - Centre Social - Enfance Jeunesse

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Yonne

Pays Avallonnais
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Version approuvée lors du Conseil communautaire du lundi 05 octobre 2026

Table des matières

1. Le sens de la démarche 4
2. La gouvernance 5
Une gouvernance au service du territoire 5
Le comité de pilotage : donner le cap et porter une vision commune 5
Le comité technique : mettre en œuvre et suivre les actions 5
Les Groupes Thématiques : approfondir les enjeux et faire émerger des propositions 5
La coordination CTG : faire vivre la dynamique collective 6
3. Préambule 7
4. La démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale 9
Une démarche fondée sur la continuité et l'amélioration continue 9
Une démarche structurée en plusieurs étapes 9
Une priorisation collective des enjeux 10
Des fiches actions construites à partir des besoins exprimés 12
Une convention évolutive au service du territoire 12
5. Diagnostic partagé 13
Population - Démographie 14
Positionnement régional : un territoire à dominante rurale, autonome mais fragile 14
Une fragilité démographique qui concerne en particulier la ville centre d'Avallon et les secteurs les plus ruraux du territoire 15
Emploi 18
Accès aux droits – Vie sociale 22
Handicap - Santé 25
Mobilités 27
Un plan d'action defini dans le plan de mobilite simplifie (pdms) 32
Petite enfance 34
Les objectifs du Relais Petite Enfance/Guichet unique 37
Évolution de la commission d'attribution des places en crèche 40
Le public accueilli 40
Le personnel petite enfance 41
Les spécificités de l'offre petite enfance du territoire de la CCAVM 42
Service Public de la Petite Enfance 43
Recenser 43
Informer et accompagner 44

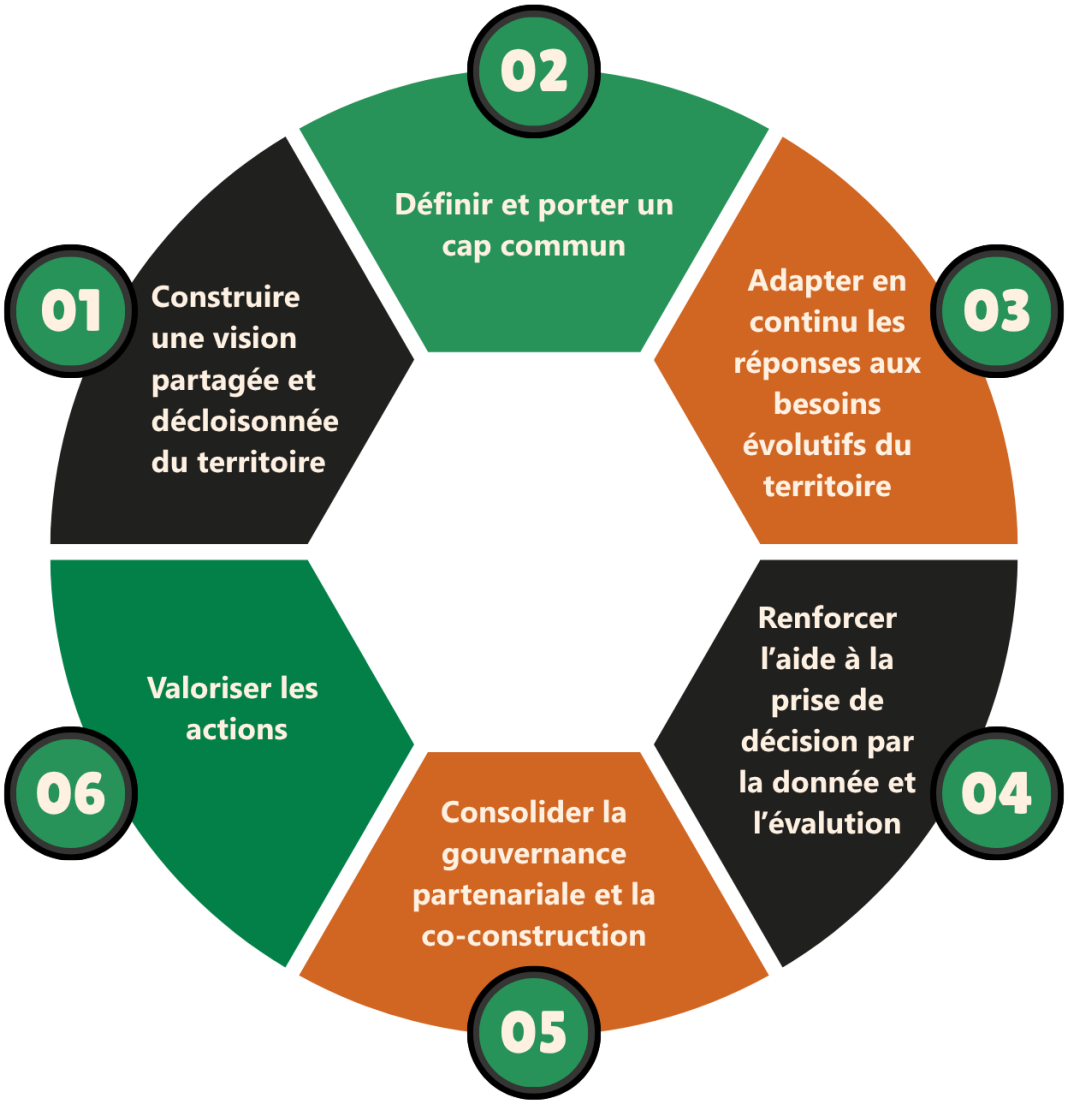
Planifier....44
Soutenir....45
Enfance....47
L'accueil de loisirs multi-sites du territoire....50
Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) outil de mise en œuvre de la stratégie éducative de la CTG....51
La tarification....52
Tarifs de la CCAVM....52
Tarifs de la ville d'Avallon....53
Le public accueilli....53
Les animateurs....54
La jeunesse....56
Enjeux identifiés pour les adolescents....57
Une politique jeunesse fondée sur la pleine participation des jeunes....57
Implication des jeunes dans la conception du futur accueil jeunesse....58
Renforcer les passerelles entre les différents temps de vie des jeunes....58
Prévention, écoute et repérage des situations de fragilité....59
Mieux connaître les attentes des jeunes pour construire une offre adaptée....59
Parentalité....61
Logement....65
Une problématique de vacance immobilière qui s'amplifie....65
Une part importante de résidences secondaires, notamment dans les secteurs les plus touristiques, mais en décroissance....66
6. Lecture stratégique du territoire....68
Des principes d'action transversaux au service de la CTG....69
7. Une mise en œuvre progressive de la CTG....71
2027 : Poser les fondations....71
2028-2029 : Consolider les dynamiques....71
2030-2031 : Développer, ajuster et essaimer....72
8. Synthèse des fiches actions....73

1. Le sens de la démarche

Cette Convention Territoriale Globale n'est pas un catalogue d'actions, mais un engagement à expérimenter, ajuster et co-construire des réponses adaptées aux réalités changeantes des habitants. Elle s'appuie sur l'intelligence collective des acteurs locaux pour faire émerger des solutions, fondées sur les parcours de vie et les transitions (familiales, professionnelles, résidentielles).

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'intervention communs : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits.

Les objectifs sont les suivants :



2. La gouvernance

Une gouvernance au service du territoire

La CTG repose sur une organisation partagée entre les collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des partenaires impliqués auprès des habitants. Cette gouvernance a pour objectif de favoriser le dialogue, de partager une lecture commune des enjeux du territoire et de construire des réponses adaptées aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des habitants.

Le comité de pilotage : donner le cap et porter une vision commune

Le comité de pilotage réunit les élus, les directions des collectivités, les partenaires et les référents de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne (CAF). Au minimum une fois par an, avec une séance supplémentaire prévue à mi-parcours, en 2029, consacrée à l'évaluation intermédiaire de la convention. Son rôle est de valider les orientations stratégiques, d'arbitrer les priorités entre les fiches actions au regard des moyens disponibles, et de suivre l'avancement de la démarche à partir d'un tableau de bord d'indicateurs partagé. Chaque séance donne lieu à un bilan annuel synthétique, présentant l'état de réalisation des fiches actions, les points de blocage identifiés et les décisions à prendre.

Le comité technique : mettre en œuvre et suivre les actions

Le comité technique assure le suivi opérationnel de la démarche.

Il réunit les responsables de services et les partenaires concernés par la mise en œuvre des actions. Il permet d'assurer l'avancement des projets, de résoudre les difficultés rencontrées et d'adapter les réponses lorsque les besoins évoluent.

Il constitue également un espace de coopération favorisant le travail en réseau et la complémentarité des interventions.

Les Groupes Thématiques : approfondir les enjeux et faire émerger des propositions

Les groupes thématiques, organisés autour des grands champs de la convention réunissent quant à eux les professionnels et les partenaires de proximité concernés par chaque thématique. Ils se retrouvent au moins une fois par an, et davantage si l'émergence d'un enjeu

nouveau le justifie. Leur rôle est de nourrir la réflexion stratégique en faisant remonter les réalités du terrain et de contribuer, au fil du temps, à l'ajustement des fiches actions.

La coordination CTG : faire vivre la dynamique collective

Assurée par les chargés de coopération de la CCAVM, la coordination constitue le fil continu entre ces différentes instances. Elle prépare les comités, consolide les indicateurs de suivi, anime les réseaux de partenaires et veille à la cohérence d'ensemble entre les axes de la convention.

Ce fonctionnement s'appuie sur un outil de pilotage commun : un tableau de bord unique, actualisé chaque année, qui croise pour chaque fiche action son indicateur de réalisation, son échéance, son porteur identifié et son état d'avancement. Ce tableau constitue à la fois le support de travail du comité technique et la base du bilan présenté chaque année en comité de pilotage, il est ce qui permet à la gouvernance de rester un exercice de suivi vivant plutôt qu'un rendez-vous formel.

3. Préambule

Le territoire Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) est un territoire rural marqué par un déclin démographique continu, un vieillissement prononcé de sa population et une dispersion de l'habitat qui pèse sur l'accès aux services. C'est dans ce contexte que le territoire inscrit son action : favoriser le bien-être et le développement des habitants dès la petite enfance et tout au long de leur parcours de vie, en s'appuyant sur la proximité des acteurs pour renforcer la continuité éducative, soutenir la parentalité et développer des environnements favorables à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Cette ambition repose sur une vision globale et cohérente de l'action publique où la continuité éducative, l'accompagnement des familles et l'attention portée à la jeunesse constituent des priorités structurantes.

Le territoire s'attache à renforcer les liens entre les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et associatifs afin de proposer des réponses adaptées, accessibles et évolutives, en cohérence avec les besoins des familles et les réalités locales.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont envisagées comme un continuum : chaque étape contribue à l'épanouissement de l'enfant et à la construction de son parcours et à sa capacité à explorer le monde qui l'entoure.

La valorisation des compétences parentales, la qualité des modes d'accueil, la diversité des expériences éducatives et la participation active des jeunes à la vie locale constituent autant de leviers pour renforcer la cohésion sociale et soutenir les dynamiques locales.

La qualité de ces parcours contribue plus largement à la vitalité du territoire et au bien-être de l'ensemble de ses habitants. Le territoire veille à favoriser les liens sociaux, l'accès aux services, la participation citoyenne et les solidarités de proximité, en tenant compte des besoins des différents âges de la vie. Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques et sociétales importantes, le développement des liens intergénérationnels constitue un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre l'isolement et favoriser la transmission des savoirs, des expériences et des engagements entre les générations.

Dans cette approche qui vise à prendre en compte les besoins des habitants à chaque âge de la vie, une attention particulière est portée à la place de l'enfant au sein des politiques publiques locales. Répondre à ces besoins suppose de reconnaître l'enfant comme une personne à part entière, dont l'expression, les ressentis, les besoins et les attentes méritent d'être pris en considération dans le respect de son âge et de son développement.

La réussite de cette démarche repose également sur la capacité des acteurs locaux à agir collectivement. Élus, collectivités, institutions, associations, professionnels et habitants croisent leurs regards, leurs expériences et leurs compétences pour construire des réponses adaptées aux besoins de la population. La coopération et la mise en réseau favorisent la cohérence des accompagnements, renforcent la lisibilité des services et soutiennent les initiatives locales.

Les enjeux environnementaux, les incertitudes économiques, les transformations des modes de vie, l'accélération des usages numériques ou encore les fragilités sociales influencent les besoins et les préoccupations des habitants. Dans ce contexte en mutation, les professionnels

sont amenés à faire évoluer leurs pratiques afin de mieux recueillir et prendre en compte la parole de l'enfant, dans le respect de son développement, et d'offrir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles les conditions nécessaires pour explorer leur environnement, développer leur confiance, renforcer leur pouvoir d'agir et construire progressivement leur place dans la société.

À ce titre, un travail renforcé sera mené avec l'Unité Territoriale de Solidarité d'Avallon et la Cellule Départementale de Recueil des Informations Préoccupantes afin d'outiller les professionnels intervenant auprès des enfants et des familles, de sécuriser les modalités d'écoute, de transmission et d'orientation, et de favoriser une culture commune de prévention et de protection de l'enfance.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de prévention durable. Les actions menées aujourd'hui en faveur de l'écoute, de la sécurité affective et de la reconnaissance de l'enfant participent à la construction de jeunes puis d'adultes confiants, autonomes et capables d'agir pleinement dans leur parcours de vie et dans la société.

4. La démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale

Une démarche fondée sur la continuité et l'amélioration continue

La nouvelle écriture de la Convention Territoriale Globale ne s'est pas inscrite dans une logique de rupture avec les travaux engagés au cours de la précédente contractualisation. Les temps de concertation ont permis d'évaluer les actions mises en œuvre, d'identifier leurs effets sur le territoire et de mesurer leur adéquation avec les besoins actuels des habitants.

Cette démarche a conduit les participants à distinguer les actions qui nécessitaient d'être poursuivies, celles devant être ajustées ou renforcées, ainsi que celles appelant de nouvelles réponses.

L'objectif n'était donc pas de reconstruire intégralement une nouvelle convention, mais de s'appuyer sur les acquis, les coopérations existantes et les dynamiques déjà engagées pour les faire évoluer au regard des réalités observées aujourd'hui.

Certaines actions ont ainsi été confortées et actualisées afin de répondre aux évolutions du territoire, tandis que de nouvelles actions ont émergé des besoins exprimés au cours de la concertation.

La présente CTG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, fondée sur la poursuite des actions pertinentes, l'adaptation de certaines d'entre elles et la mise en place de nouvelles réponses aux besoins du territoire.

Une démarche structurée en plusieurs étapes

La première étape s'est tenue en novembre 2025 sous la forme d'un World Café réunissant les acteurs du PEDT et de la CTG.

Ce temps de travail a permis de partager une culture commune, de croiser les regards des différents acteurs du territoire et de faire émerger les premiers enjeux stratégiques relatifs aux parcours de vie des enfants, des jeunes et des familles. Cette démarche a mobilisé une grande diversité d'acteurs afin de croiser les expertises et de garantir une approche globale des parcours de vie. Aux côtés des élus, des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, ont ainsi été associés des représentants de l'Éducation nationale, des directeurs d'école, des principaux de collège, des proviseurs de lycée, des coordonnateurs pédagogiques, des personnels éducatifs et des acteurs de l'accompagnement scolaire. Les services culturels et sportifs du territoire, les associations locales, les structures de l'animation de la vie sociale ainsi que les partenaires institutionnels œuvrant dans les champs de la parentalité, de l'accompagnement social, de la santé, de la prévention et de l'inclusion ont également contribué aux travaux.

La participation de ces acteurs a permis d'enrichir les réflexions au-delà des seuls services aux familles et de prendre en compte l'ensemble des environnements qui contribuent au développement de l'enfant, du jeune et à la qualité de vie des familles. Cette diversité de regards a constitué un levier essentiel pour construire une convention fondée sur la complémentarité des interventions, la continuité éducative et l'articulation des parcours de vie à l'échelle du territoire.

Dans un second temps, entre février et mars 2026, plusieurs tables participatives ont été organisées sur différents secteurs du territoire, à Quarré-les-Tombes, Avallon et à Châtel-Censoir. Ouvertes aux habitants, aux élus, aux techniciens et aux partenaires locaux, ces rencontres ont permis d'enrichir le diagnostic partagé et la connaissance fine des réalités locales.

Les enseignements issus de ces différents temps de concertation ont ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'analyse et de hiérarchisation afin de dégager les priorités du territoire pour les années à venir.

En complément des temps de concertation, un questionnaire a été élaboré conjointement par la CCAVM et la maison des part'âges afin de recueillir l'expression des habitants sur l'ensemble des thématiques couvertes par la CTG. Composé de 46 questions et diffusé au printemps 2026 en format papier et numérique, il a permis d'interroger les habitants sur leur cadre de vie, leurs usages des services, leurs besoins et leurs attentes pour l'avenir du territoire. Au total, 105 réponses ont été recueillies, venant enrichir le diagnostic partagé et conforter plusieurs enjeux identifiés lors des temps d'échanges, notamment en matière de mobilité, d'accès aux services, de santé, de jeunesse et de lien social.

Une priorisation collective des enjeux

Afin de dégager les orientations les plus structurantes pour le territoire, les participants ont été invités à hiérarchiser collectivement les besoins et les enjeux identifiés lors des différentes phases de concertation.

Cette étape a été conduite à l'aide d'un système de priorisation visuelle par gommettes, permettant à chaque participant d'exprimer les enjeux qu'il considérait comme les plus importants pour l'avenir du territoire.

Cette méthode simple et participative a favorisé l'expression de tous les points de vue et permis de faire émerger des priorités partagées. Elle a également contribué à objectiver les choix opérés pour la construction de la convention et à renforcer leur légitimité collective.

Les résultats de cette priorisation ont directement alimenté les travaux du comité technique et servi de base à la définition des axes stratégiques puis à l'élaboration des fiches actions.

Un dernier geste avant de partir : chacun exprime ses préférences pour la vie du territoire.

OBJECTIF
Obtenir, de manière simple et visuelle, les priorités finales du groupe avant la clôture de la séance.
Chaque participant reçoit 4 gommettes de couleur

Vert = préférence = 5 points
Bleu = préférence = 3 points
Jaune= préférence = 2 points
Rouge = A sauver

En sortant, chacun colle ses gommettes
Sur les orientations ou enjeux affichés au mur (issus de l'Étape 3).

CELA PERMET?
Un classement visuel immédiat des priorités du groupe
Un top 3 clair
Une base solide pour rédiger les fiches actions / orientations





Trois axes stratégiques ont ainsi émergé de cette démarche collective. Ils constituent l'ossature de la présente convention et structurent l'ensemble des actions retenues pour la période 2027-2031.

Des fiches actions construites à partir des besoins exprimés

Les fiches actions qui composent la présente convention sont ainsi le résultat d'une démarche de co-construction associant expertise professionnelle, connaissance institutionnelle et expérience des habitants. Elles traduisent à la fois la volonté de poursuivre certaines dynamiques déjà engagées et celle d'apporter des réponses nouvelles aux enjeux identifiés lors de la concertation.

Une convention évolutive au service du territoire

La CTG constitue un cadre stratégique partagé. Pour autant, elle n'a pas vocation à figer l'action publique pour les années à venir.

Les évolutions démographiques, sociales, économiques et institutionnelles appellent une capacité permanente d'adaptation des réponses apportées aux habitants.

La présente convention s'inscrit donc dans une logique d'amélioration continue. Son pilotage reposera sur des temps réguliers de suivi, d'évaluation et d'ajustement associant l'ensemble des partenaires.

Un comité de pilotage viendra valider les orientations du document à l'automne 2026 avant son adoption par le Conseil communautaire. Les actions retenues pourront ensuite évoluer au regard des besoins observés, des opportunités de financement ou de l'émergence de nouveaux enjeux territoriaux.

5. Diagnostic partagé

Données clés	CCAVM	YONNE
Population	18 488 habitants Densité : 25,6 hab/km^2 Plus de 75 ans : 15,3% Moins de 25 ans : 22%	334 576 habitants Densité : 45 hab/km^2 Plus de 75 ans : 11,7% Moins de 25 ans : 26%
Économie Part des emplois dans :	Économie résidentielle et présentielle : Tertiaire : 75% Construction : 5,5% Économie productive : Industrie : 11,8% Agriculture : 7,7%	Économie résidentielle et présentielle : Tertiaire : 73,2% Construction : 6,1% Économie productive : Industrie : 15,1% Agriculture : 5,4%
Catégories socio-professionelles	**Retraités : 38%** Employés/ouvriers : 27,5% Prof. Intermédiaires : 10,5% Cadres : 4,8% Artisans/commerçants : 4,4% Agriculteurs : 2,1% Autres, sans activité : 12,8%	**Retraités : 34%** Employés/ouvriers : 31,2% Prof. Intermédiaires : 12,2% Cadres : 5,1% Artisans/commerçants : 3,5% Agriculteurs : 1,4% Autres, sans activité : 13,6%
Logements	Résid. Principales : 67,5% Résid. Secondaires : 19,2% Logements vacants : 13,3% 48,5% des résidences principales datent d'avant 1945.	Résid. Principales : 77,3% Résid. Secondaires : 10,5% Logements vacants : 12,2% 34% des résidences principales datent d'avant 1945.

Population - Démographie

Positionnement régional : un territoire à dominante rurale, autonome mais fragile

Un espace à vocation rurale polarisé autour d'Avallon

La Communauté de Communes Avallon – Vézelay – Morvan (CCAVM) s'inscrit pleinement dans une logique d'espace rural, faiblement dense, organisé autour du pôle structurant d'Avallon, seule commune du territoire présentant une concentration démographique significative. L'ensemble des autres communes se caractérise par une faible densité et une répartition diffuse de l'habitat, typique des territoires ruraux du sud de l'Yonne.

Située le long de l'autoroute A6, la CCAVM occupe une position charnière entre les Plateaux de Bourgogne au nord et le Morvan au sud. Cette localisation lui confère une certaine autonomie fonctionnelle, tout en l'inscrivant dans un espace intermédiaire entre les agglomérations régionales majeures (Auxerre au nord, Dijon au sud).

Des dynamiques démographiques plutôt défavorables

Les données INSEE 2022 confirment des tendances démographiques défavorables pour la CCAVM :

- La population totale s'établit à 18 488 habitants, en baisse continue depuis 2011 (–1 731 habitants en 11 ans).
- Le territoire connaît un vieillissement très marqué :
  - 24,4 % des habitants ont 60 à 74 ans,
  - 13,1 % ont 75 ans ou plus,
  - Les moins de 15 ans ne représentent plus que 14 % de la population.
- Le solde naturel est durablement négatif : les décès excèdent largement les naissances.
- Le solde migratoire est faible et ne compense plus les pertes naturelles.

Ces tendances s'expliquent en grande partie par la position du territoire : situé entre deux pôles dynamiques (Auxerre et Dijon), mais en marge de leurs zones d'expansion démographique.



EN UN COUP D'OEIL
RURALITÉ – VIEILLISSEMENT – ISOLEMENT – PROXIMITÉ – COHÉSION

Une fragilité démographique qui concerne en particulier la ville centre d'Avallon et les secteurs les plus ruraux du territoire

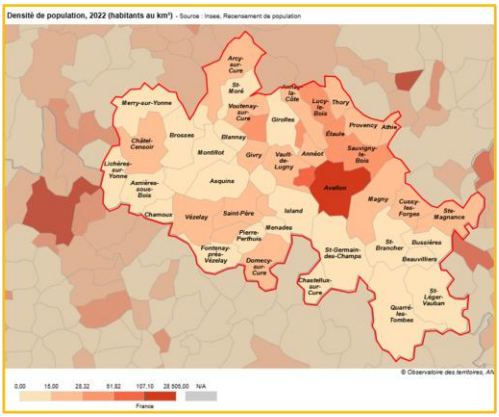
Une tendance démographique plutôt défavorable qui accélère depuis 2010

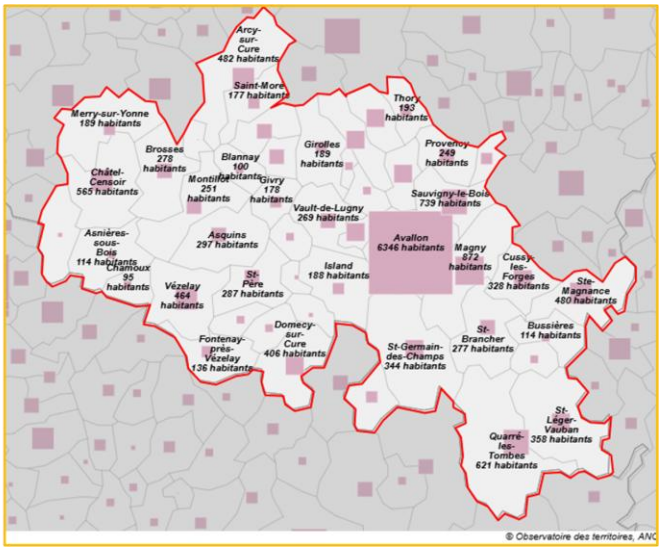
Le territoire compte 18 488 habitants en 2022 et se caractérise par un profil rural marqué, avec une très faible densité de 25,63 habitants par km².

La population y est inégalement répartie, avec une forte concentration dans quelques communes. En effet, cinq communes regroupent à elles seules près de la moitié de la population intercommunale (49,46 %).

Avallon occupe une place largement dominante avec 6 346 habitants, soit 34,32 % de la population totale. Elle est suivie à distance par Magny (872 habitants ; 4,72 %), Sauvigny-le-Bois (739 habitants ; 4 %), Quarré-les-Tombes (621 habitants ; 3,36 %) et Châtel-Censoir (565 habitants ; 3,06 %).

Cette répartition traduit une polarisation autour d'Avallon, tandis que le reste du territoire se compose d'un tissu de communes plus petites et dispersées.





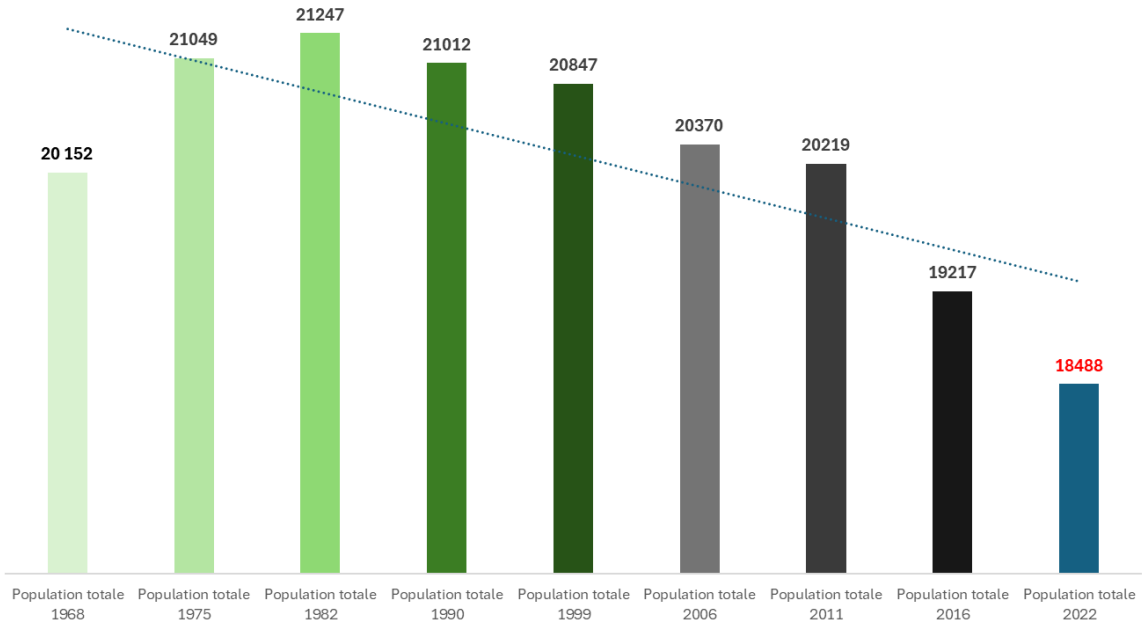
La population du territoire connaît une diminution continue depuis son pic de 1982 (21 247 habitants), s'inscrivant dans un contexte plus large de déclin démographique à l'échelle départementale et régionale. Entre 2016 et 2022, la population intercommunale recule ainsi de -0,64 % par an, une baisse plus marquée que celle observée dans l'Yonne (-0,33 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (-0,09 %), à contre-courant de la dynamique nationale (+0,35 %).

Cette évolution traduit par ailleurs une accélération du déclin depuis 2011, confirmant une tendance déjà installée.

Sur la période récente, le recul est quasi généralisé à l'ensemble du territoire, avec une perte moyenne de 122 habitants par an entre 2016 et 2022. La commune d'Avallon concentre à elle seule plus de la moitié de cette baisse, avec une diminution d'environ 67 habitants par an.

Dans le détail, 31 communes perdent des habitants, contre 14 en gagnent, tandis que 3 communes connaissent une stabilité, illustrant un territoire globalement orienté à la baisse, malgré quelques dynamiques locales ponctuelles.

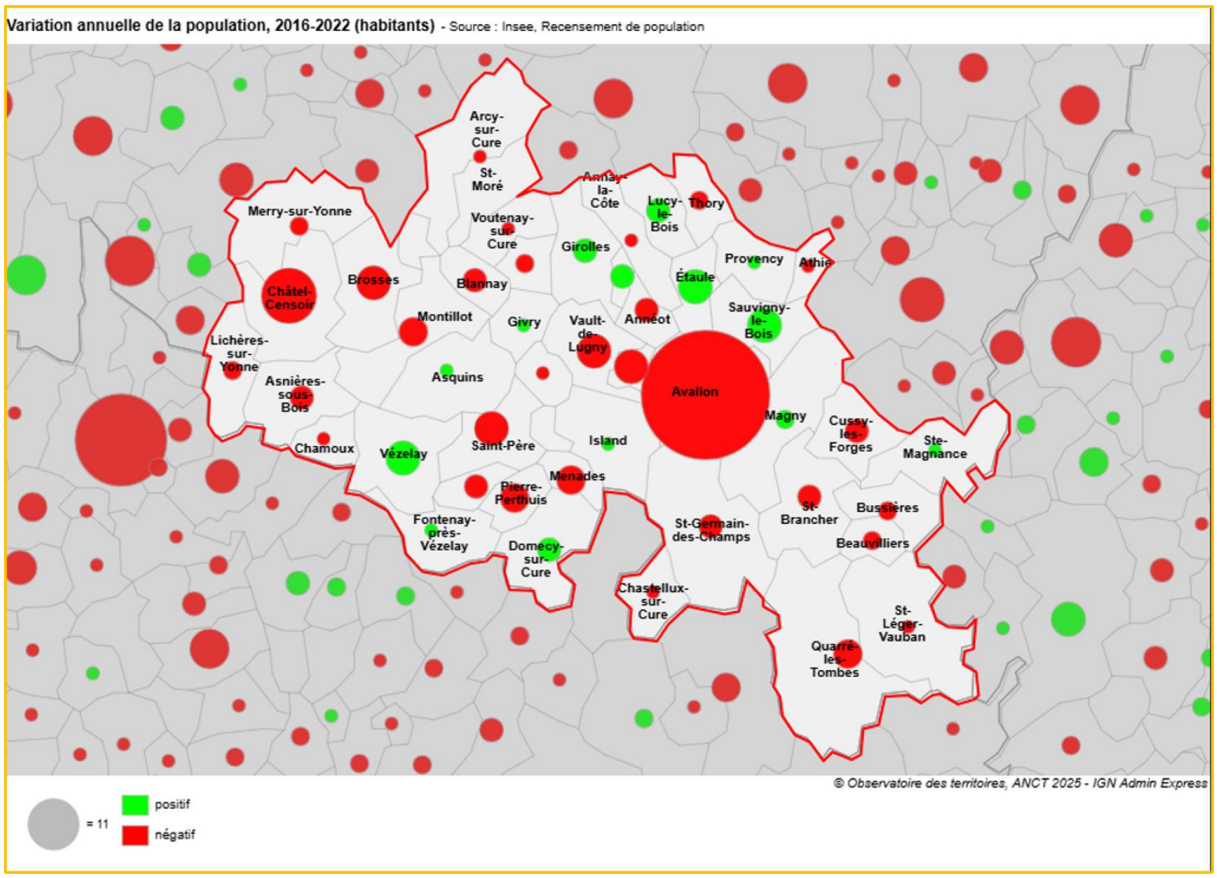
Évolution de la population de la CCAVM entre 1968 et 2022



POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	**0,6**	**0,1**	**-0,1**	**-0,1**	**-0,3**	**-0,1**	**-1,0**	**-0,6**
due au solde naturel en %	-0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,7	0,4	-0,0	-0,0	-0,2	0,1	-0,7	-0,1
Taux de natalité (‰)	**14,7**	**12,3**	**12,9**	**11,3**	**10,6**	**9,2**	**9,2**	**7,4**
Taux de mortalité (‰)	**15,2**	**14,6**	**13,8**	**12,2**	**12,0**	**11,8**	**12,5**	**13,3**

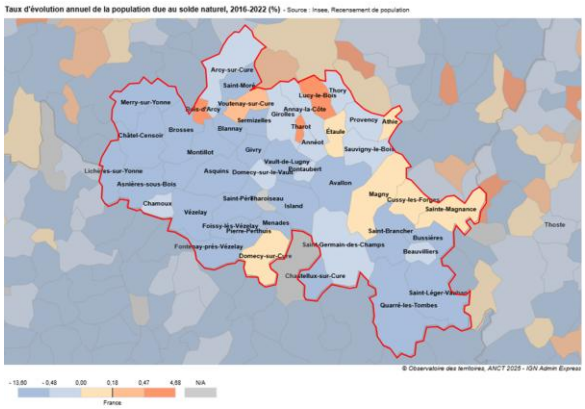
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.
Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

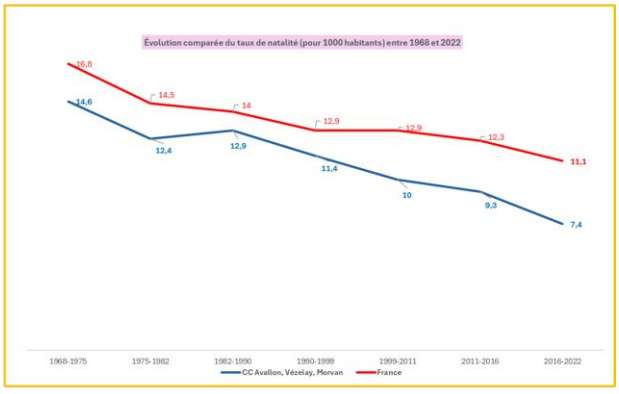


La diminution de la population totale s'explique avant tout par un solde naturel déficitaire. Entre 2016 et 2022, celui-ci entraîne une baisse annuelle de 112 habitants, liée à un taux de natalité faible (7,4 ‰) et un taux de mortalité élevé (13,3 ‰). Il en résulte un déficit naturel de -5,9 ‰, contribuant à hauteur de -0,59 % à l'évolution annuelle de la population.

Ce recul n'est par ailleurs pas compensé par l'arrivée de nouveaux habitants, traduisant un manque d'attractivité du territoire. Le solde migratoire est également négatif, avec une perte moyenne de 10 habitants par an sur la même période.

Ainsi, le déclin démographique s'explique par un double phénomène cumulatif : un déficit naturel important et une attractivité insuffisante.





EN UN COUP D'OEIL
PERTE D'HABITANTS – VIEILLISSEMENT – FAIBLE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE – PÔLE AVALLON – HABITAT DISPERSÉ

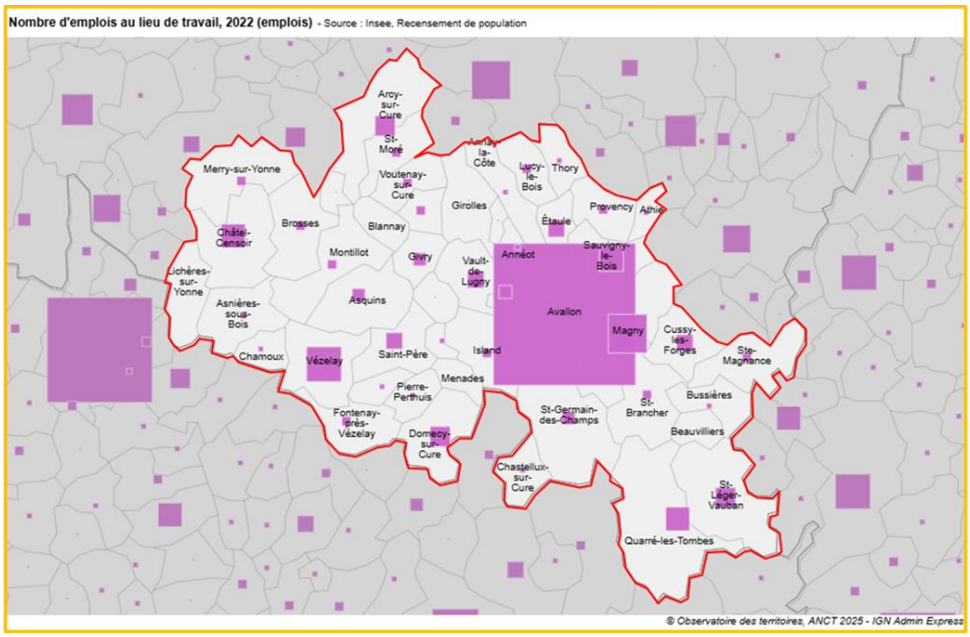
Emploi

Un bassin d'emploi globalement autonome, organise autour d'Avallon

7 644 emplois ont été recensés en 2022, traduisant une base économique significative à l'échelle intercommunale. Cette offre d'emplois se caractérise toutefois par une forte concentration géographique, les dix principales communes regroupant à elles seules près de 88 % des emplois du territoire. La commune d'Avallon occupe une position centrale, concentrant à elle seule près des deux tiers des emplois (4 982 emplois, soit 65,17 %), ce qui confirme son rôle structurant.

Cette organisation témoigne d'un territoire fortement polarisé autour de son pôle urbain principal, avec un maillage d'emplois peu diffus dans les communes plus rurales. Néanmoins, l'indicateur de concentration de l'emploi demeure favorable, avec 106,4 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur le territoire, traduisant une capacité du territoire à offrir davantage d'emplois que de main-d'œuvre locale et à jouer un rôle de pôle d'emplois.

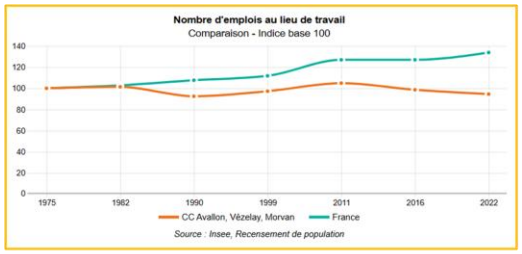
Emploi au lieu de travail en 2022		Nombre d'emplois	Poids dans emploi total CCAVM
Rang 1	Avallon	4982	65,17%
Rang 2	Magny	411	5,38%
Rang 3	Vézelay	338	4,42%
Rang 4	Sauvigny-le-Bois	187	2,45%
Rang 5	Quarré-les-Tombes	170	2,22%
Rang 6	Châtel-Censoir	148	1,94%
Rang 7	Saint-Léger-Vauban	137	1,79%
Rang 8	Arcy-sur-Cure	116	1,52%
Rang 9	Domecy-sur-Cure	114	1,49%
Rang 10	Saint-Père	101	1,32%
Poids des 10 premières communes		**6704**	**87,70%**

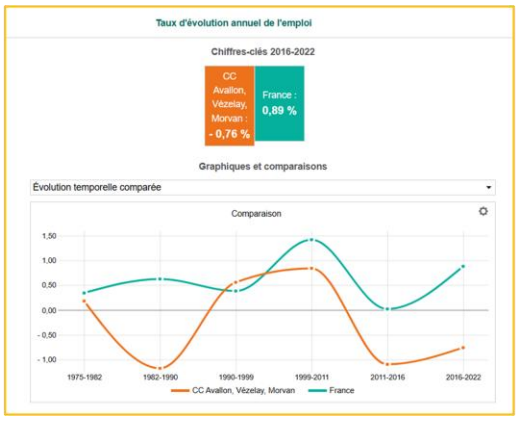


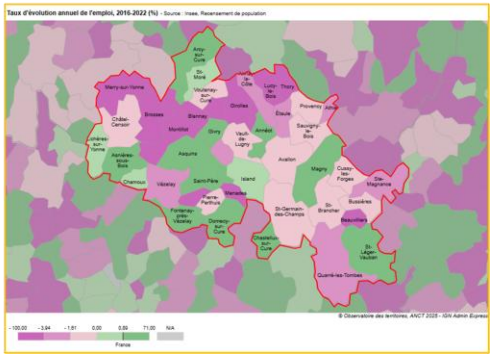
Le territoire de la CCAVM connaît une diminution progressive et marquée du nombre d'emplois locaux sur la période récente. Entre 2011 et 2022, le nombre d'emplois est passé de 8 453 à 7

644, soit une baisse de près de 9,6 %. Cette tendance se confirme sur la période 2016-2022, avec un taux d'évolution annuel négatif de -0,76 %, atteignant même -1,1 % pour la commune d'Avallon.

Cette dynamique concerne une large partie du territoire, puisque seules 15 communes présentent une évolution positive de l'emploi sur cette période. Cette évolution traduit une fragilisation de l'économie locale et constitue un enjeu important pour le territoire, malgré le maintien de son rôle de pôle d'emploi à l'échelle intercommunale.

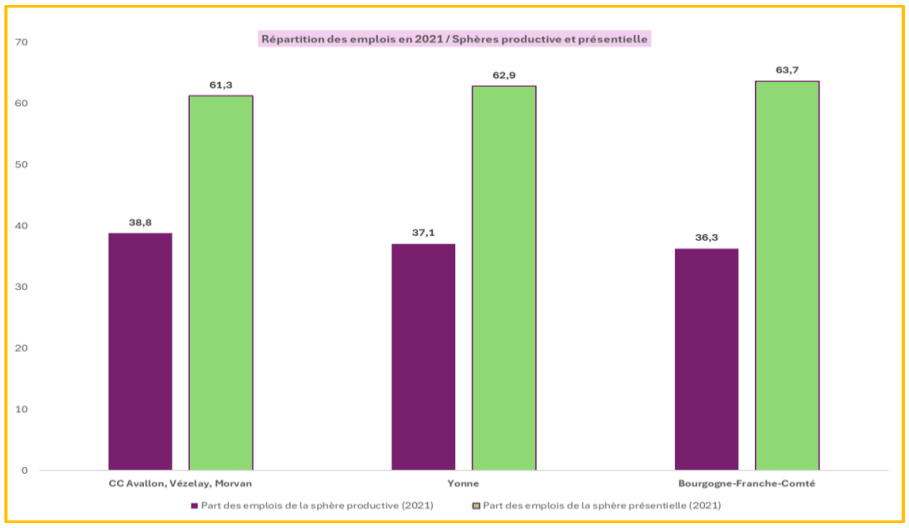






L'économie de la CCAVM se caractérise par une dominance de la sphère présentielle, qui représente 61,2 % des emplois en 2021, contre 38,8 % pour la sphère productive. Cette structuration traduit une économie majoritairement tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire, qu'il s'agisse des habitants ou des publics de passage, notamment dans les domaines du commerce, des services et du tourisme.

Toutefois, la part des emplois relevant de la sphère productive demeure relativement élevée comparativement aux niveaux départemental, régional et national, ce qui indique une certaine ouverture du territoire vers des dynamiques économiques extérieures. Cette spécificité constitue à la fois un levier d'inscription dans des logiques économiques plus larges et un facteur de dépendance potentielle vis-à-vis de conjonctures externes.



Part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive - Sphère productive

Chiffres-clés 2021

CC Avallon, Vézelay, Morvan : **38,8 %**	France : **35,2 %**

La CCAVM compte 805 établissements en 2024, caractérisés par une très forte prédominance de petites structures : près de 95 % des établissements emploient moins de 20 salariés. Les établissements de taille plus importante restent peu nombreux, avec seulement 42 structures de plus de 20 salariés, dont 15 dépassant les 50 salariés.

Le tissu économique local est majoritairement orienté vers les activités commerciales, de transport et de services, qui représentent près de 60 % des établissements. Par ailleurs, l'économie locale repose également sur un socle d'activités structurantes, notamment industrielles (13,5 % de l'emploi salarié, soit environ 800 emplois) et publiques, ces dernières représentant près de 30 % de l'emploi salarié à travers les secteurs de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

RES T1 - Établissements par secteur d'activité agrégé et tranche d'effectifs fin 2024

Secteur d'activité	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**805**	**100,0**	**94**	**594**	**75**	**27**	**15**
Agriculture, sylviculture et pêche	67	8,3	17	50	0	0	0
Industrie	49	6,1	2	31	11	3	2
Construction	74	9,2	6	62	6	0	0
Commerce, transports, services divers	476	59,1	66	355	37	14	4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	139	17,3	3	96	21	10	9

RES T2 - Effectifs salariés par secteur d'activité agrégé et tranche d'effectifs fin 2024

Secteur d'activité	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**5 907**	**100,0**	**1 770**	**958**	**781**	**523**	**1 875**
Agriculture, sylviculture et pêche	106	1,8	106	0	0	0	0
Industrie	800	13,5	120	143	77	66	394
Construction	266	4,5	185	81	0	0	0
Commerce, transports, services divers	2 989	50,6	1 054	480	376	0	1 079
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 746	29,6	305	254	328	457	402

Le niveau de précarité de l'emploi salarié sur le territoire apparaît globalement proche de la moyenne nationale, avec 15,2 % des salariés de 15 à 64 ans en situation d'emploi précaire en 2022, contre 15,5 % à l'échelle nationale. Cette relative stabilité masque toutefois certaines disparités : contrairement aux tendances observées au niveau national, les femmes sont ici légèrement moins concernées par la précarité (13,9 %) que les hommes (16,5 %).

La précarité touche de manière particulièrement marquée les jeunes, avec plus de la moitié des salariés âgés de 15 à 24 ans concernés (51,4 %). Cette situation traduit une insertion professionnelle plus fragile en début de parcours, constituant un enjeu important en matière d'accompagnement vers l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels sur le territoire.

EN UN COUP D'OEIL
EMPLOI CENTRALISÉ – DÉCLIN DE L'EMPLOI – ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE – TISSU ÉCONOMIQUE FRAGILE – PRÉCARITÉ DES JEUNES

Accès aux droits – Vie sociale

L'accès aux droits ainsi que l'animation de la vie sociale à travers les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent un enjeu majeur pour un développement durable de proximité. Cet enjeu doit également mobiliser les collectivités locales, les acteurs locaux, les habitants du territoire.

Les points d'accueil existants (liste non exhaustive)

- Les Maisons Frances Services : Avallon, relais Arcy-sur-Cure, Quarré-les-Tombes, Châtel-Censoir, Vézelay,
- Les agences postales communales,
- Avallon : Espace Solidarité Famille, CAF, UTS, CPAM, France travail, la mission locale, Agir...

Services administratifs de droit commun

Le territoire de la CCAVM bénéficie d'une offre de services administratifs et d'accompagnement relativement structurée, articulée autour du pôle d'Avallon et de nombreux relais de proximité présents dans les communes.

À Avallon, les habitants peuvent accéder à plusieurs services publics et organismes intervenant dans les domaines de l'accès aux droits, de l'emploi, de la famille, de la santé et de l'action sociale :

· La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF),** chargée du versement des prestations familiales et du soutien aux familles,

· **France Travail**, service public de l'emploi accompagnant les demandeurs d'emploi et les entreprises,

· La **Mission Locale de l'Avallonnais**, dédiée à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation et l'autonomie,

· La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**, chargée de la gestion de l'assurance maladie,

· L'**Unité Territoriale de Solidarité (UTS)** du Conseil départemental de l'Yonne, qui assure l'accompagnement social des familles, des enfants et des personnes en situation de fragilité,

· La Ville d'Avallon et son **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**,

· La **Maison des Part'âges**,

· **L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)**, qui accompagne les familles dans leurs démarches et projets,

· L'association **AGORA**, intervenant dans les domaines de l'insertion, de l'accompagnement social et de l'accès aux droits,

· La **Sous-préfecture d'Avallon**,

· La **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP**), accessible sur rendez-vous pour les démarches fiscales,

· Les services de **La Poste**,

· La **Mutualité Sociale Agricole (MSA),** organisme de protection sociale du monde agricole.

Dans les autres communes du territoire, les habitants bénéficient également de services de proximité constitués notamment par les mairies, les centres communaux d'action sociale lorsqu'ils existent, les secrétariats de mairie, les agences postales communales, les espaces France Services, les permanences sociales ou associatives, ainsi que les nombreux acteurs locaux mobilisés pour l'accompagnement des habitants. Ces relais de proximité jouent un rôle essentiel dans l'information, l'orientation et l'accès aux démarches administratives, particulièrement pour les publics les plus éloignés des centres urbains.

LES ESPACES DE VIE SOCIALE

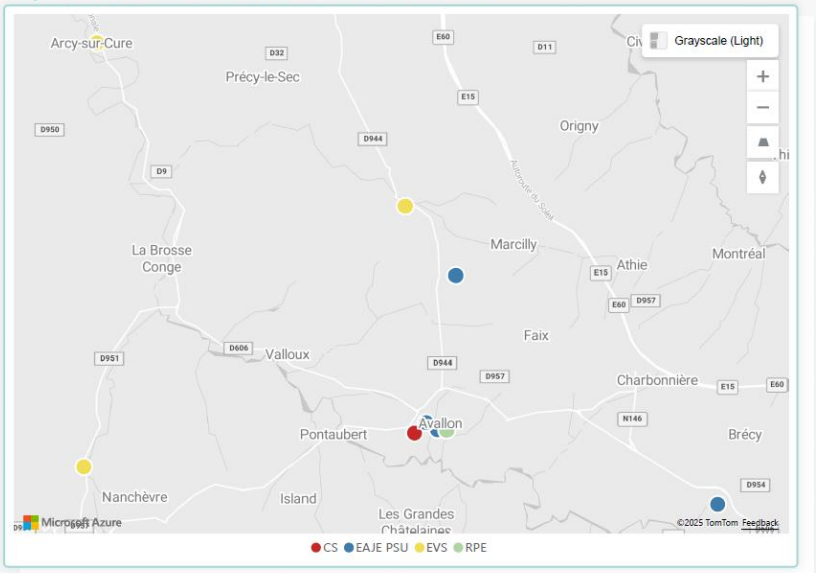
Les espaces de vie sociale agréés

Sur le territoire de la CCAVM plusieurs structures contribuent à l'animation de la vie sociale, à la création de lien social et au soutien des habitants. Trois espaces de vie sociale agréés par la CAF sont implantés à Arcy-sur-Cure, Asquins et Domecy-sur-Cure. Ces équipements sont complétés par la Maison des Part'âges à Avallon, qui constitue un pôle ressource important en matière de soutien aux familles, de participation des habitants, d'accompagnement social et d'actions intergénérationnelles.

La répartition géographique des structures permet de proposer des réponses diversifiées mais révèle également des enjeux de proximité et de mobilité pour certaines communes plus éloignées des pôles d'animation. Dans un territoire rural marqué par le vieillissement de la population, l'isolement de certains habitants et les difficultés de déplacement, les espaces de vie sociale constituent des acteurs essentiels du développement du lien social, du soutien à la parentalité et de la participation citoyenne.

Les structures jouent également un rôle de relais vers les services publics, l'accès aux droits et l'information des habitants. Elles participent, aux côtés des communes, des associations et des partenaires institutionnels, à l'animation d'un réseau de proximité indispensable à la cohésion sociale du territoire.

Les enjeux identifiés concernent notamment le maintien d'une offre de proximité sur l'ensemble du territoire, le développement de la participation des habitants, le renforcement des actions en direction des familles et des jeunes ainsi que l'amélioration de la visibilité de l'offre existante.



Centres sociaux

Espaces de vie sociale

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Lieu d'accueil enfants-parents

Médiation familiale

Relais petite enfance

Sources : Caf Omega 2023, Cnaf (Dser) Equeaje et Equram 2023. Géolocalisation : Cnaf (Dser) et groupe de travail. Note : seuls les équipements dont la géolocalisation est considérée comme fiable sont représentés. Pour autant, certaines erreurs peuvent subsister en cas d'adresse imprécise ou erronée.

Handicap - Santé

LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOINS : UN ENJEU MAJEUR D'ATTRACTIVITE ET DE QUALITE DE VIE

L'accès aux soins constitue un enjeu central pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la CCAVM occupe une place structurante dans l'organisation sanitaire du territoire grâce à la présence du Centre Hospitalier d'Avallon, intégré au Groupement de Coopération Sanitaire Sud Yonne - Haut Nivernais aux côtés des centres hospitaliers d'Auxerre, du Tonnerrois et de Clamecy.

Le centre hospitalier constitue un équipement de proximité essentiel en proposant une offre diversifiée de médecines, de soins de suite et de réadaptation ainsi qu'un service d'urgences. Il bénéficie également de l'intervention de plusieurs spécialités médicales, permettant aux habitants d'accéder à une partie des soins spécialisés sans avoir à se déplacer vers les grands pôles urbains.

L'offre hospitalière d'Avallon contribue ainsi à maintenir des temps d'accès relativement satisfaisants sur un territoire rural étendu. Toutefois, cet équilibre demeure fragile. Le maintien d'une offre de soins complète apparaît comme un enjeu stratégique pour l'avenir du territoire, dans un contexte de concurrence avec les pôles voisins, notamment celui de Semur-en-Auxois, qui exerce également une fonction de centralité en matière de santé.

Au-delà de l'offre hospitalière, la médecine de proximité est confrontée à des tensions importantes. Le diagnostic du Contrat Local de Santé met en évidence des tensions persistantes sur l'offre de médecine de proximité. L'accessibilité potentielle localisée est estimée à environ 3 consultations accessibles par habitant et par an, contre 3,7 au niveau national.

La question du renouvellement des professionnels constitue également un enjeu majeur. Le vieillissement de la démographie médicale, associé aux difficultés de recrutement rencontrées dans les territoires ruraux, fait peser des incertitudes sur le maintien d'une offre de soins de proximité accessible à l'ensemble de la population. Cet enjeu est renforcé par le fait qu'un tiers des médecins généralistes du territoire ont aujourd'hui 60 ans ou plus.

Dans un territoire marqué par le vieillissement de la population, la prévalence importante des maladies chroniques et des difficultés de mobilité pour certains habitants, le maintien et le renforcement de l'offre de soins de premier recours apparaissent comme des conditions essentielles du bien-vieillir, de l'accompagnement des familles et du développement territorial.

EN UN COUP D'OEIL
ACCÈS AUX SOINS • MÉDECINE DE PROXIMITÉ • DÉSERTIFICATION MÉDICALE • RECRUTEMENT • ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

LES EQUIPEMENTS / ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Accompagnement médico-social et soutien aux personnes en situation de handicap

Sur le territoire de la CCAVM, un réseau d'acteurs médico-sociaux intervenant auprès des enfants, des adultes en situation de handicap, des familles et des aidants est présent. Ces structures constituent des ressources essentielles pour prévenir les ruptures de parcours, favoriser l'inclusion et accompagner les habitants dans leur vie quotidienne.

À Avallon :

· **Le Centre Médico-Psychologique (CMP)** assure l'accueil, l'évaluation, l'accompagnement et le suivi des personnes présentant des difficultés psychologiques, psychiatriques ou relationnelles.

· **Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** accompagne les jeunes enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés de développement, des troubles moteurs, sensoriels ou cognitifs, ainsi que leurs familles. L'objectif est de favoriser un repérage et une prise en charge précoces.

· **Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) de l'EPNAK** accompagne les enfants et adolescents en situation de handicap dans leurs différents lieux de vie (famille, école, loisirs) afin de favoriser leur inclusion scolaire et sociale.

· **Le SESSAD Autisme** propose un accompagnement spécialisé destiné aux enfants et adolescents présentant un trouble du spectre de l'autisme, en lien étroit avec les familles et les partenaires éducatifs.

· **L'association Enfance et Jeunesse en Avallonnais (EJA)** développe des actions d'accompagnement, de soutien et de prévention en direction des enfants, des adolescents et de leurs familles.

· **Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** accompagne les adultes en situation de handicap nécessitant un suivi médico-social coordonné favorisant leur autonomie et leur maintien en milieu ordinaire.

· **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),** géré par l'Association Paul André Sadon, soutient les adultes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, les démarches administratives, l'insertion sociale et l'accès à l'autonomie.

· Des initiatives en direction des aidants familiaux sont également proposées sur le territoire, notamment sous la forme de groupes de parole ou d'actions de soutien destinées aux proches accompagnant des personnes souffrant de troubles psychiques.

À Vézelay :

La commune accueille un **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** destiné à l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap nécessitant à la fois une aide dans les actes de la vie quotidienne et un suivi médical ou paramédical régulier.

Cette structure propose un accompagnement médico-social adapté aux personnes en situation de handicap physique, psychique ou présentant une déficience intellectuelle, dans le cadre d'un projet de vie personnalisé favorisant le bien-être, l'autonomie et l'inclusion sociale.

MOBILITES

ORGANISATION DES DEPLACEMENTS ET DE LA MOBILITE

La mobilité constitue un enjeu transverse aux politiques familiales. Elle conditionne l'accès aux modes d'accueil, aux établissements scolaires, aux loisirs, aux équipements culturels, aux soins et plus largement à la participation des habitants à la vie locale. Les contraintes de déplacement peuvent ainsi devenir un facteur d'inégalité d'accès aux services, particulièrement pour les jeunes, les familles les plus fragiles et les habitants des secteurs les plus isolés.

La CCAVM a réalisé entre 2021 et 2025 un Plan de Mobilité Simplifié. Ce dernier, validé par le conseil communautaire en décembre 2025, présente un diagnostic précis de l'offre de mobilité sur le territoire et de ses faiblesses, et propose un plan d'action.

MOBILITES STRUCTURANTES ET ORGANISATION DU RESEAU

Une organisation des mobilités centrée sur Avallon.

L'analyse des cartes du diagnostic met en évidence une polarisation très nette des déplacements vers Avallon. La ville concentre en effet l'essentiel des fonctions structurantes du territoire : établissements scolaires, services de santé, zones d'activités, commerces et équipements publics. Cette centralité façonne l'ensemble des mobilités quotidiennes, qu'il s'agisse des trajets domicile-travail, domicile-étude ou des déplacements pour accéder aux services.

UN RESEAU ROUTIER STRUCTURANT, FORTEMENT SOLLICITE

Le fonctionnement du territoire repose largement sur quelques axes routiers majeurs. La D606 constitue l'artère principale, avec un trafic pouvant atteindre 5 358 véhicules par semaine, ce qui en fait l'axe le plus emprunté de la CCAVM. La D957 occupe la deuxième place, avec 3 591 véhicules par semaine, tandis que l'A6 assure l'ouverture régionale et nationale.

Le diagnostic précise que « la RD606 est l'axe le plus emprunté 5 358 véhicules par semaine », et souligne également la forte présence de poids lourds sur cet axe (jusqu'à 1 403 PL/semaine). Cette pression routière structure les déplacements et renforce la dépendance automobile.

UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF EXISTANTE MAIS PEU ATTRACTIVE

Malgré la présence de six lignes Mobigo, d'une navette CITEO gratuite à Avallon et d'une gare accompagnée de trois haltes ferroviaires, l'usage des transports en commun reste marginal.

Seuls 1,6 % des actifs y ont recours, contre 5,1 % dans l'Yonne.

Les causes identifiées sont récurrentes : fréquence insuffisante, amplitudes des horaires limitées, desserte fine inadaptée aux hameaux et manque de lisibilité globale de l'offre.

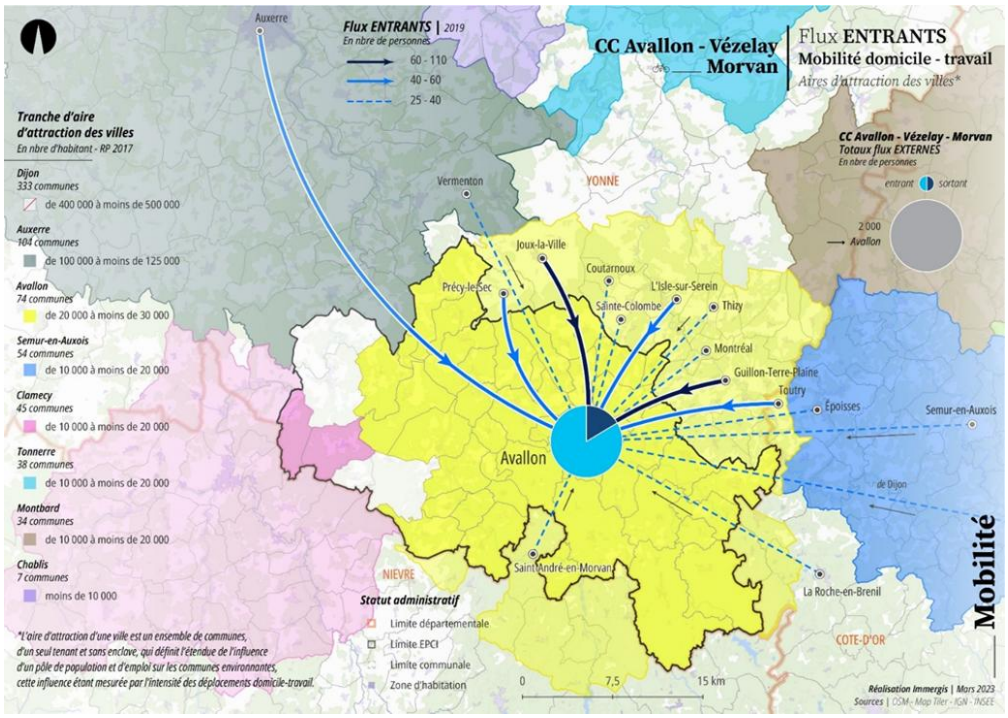
Analyse des flux : étude, travail, santé.

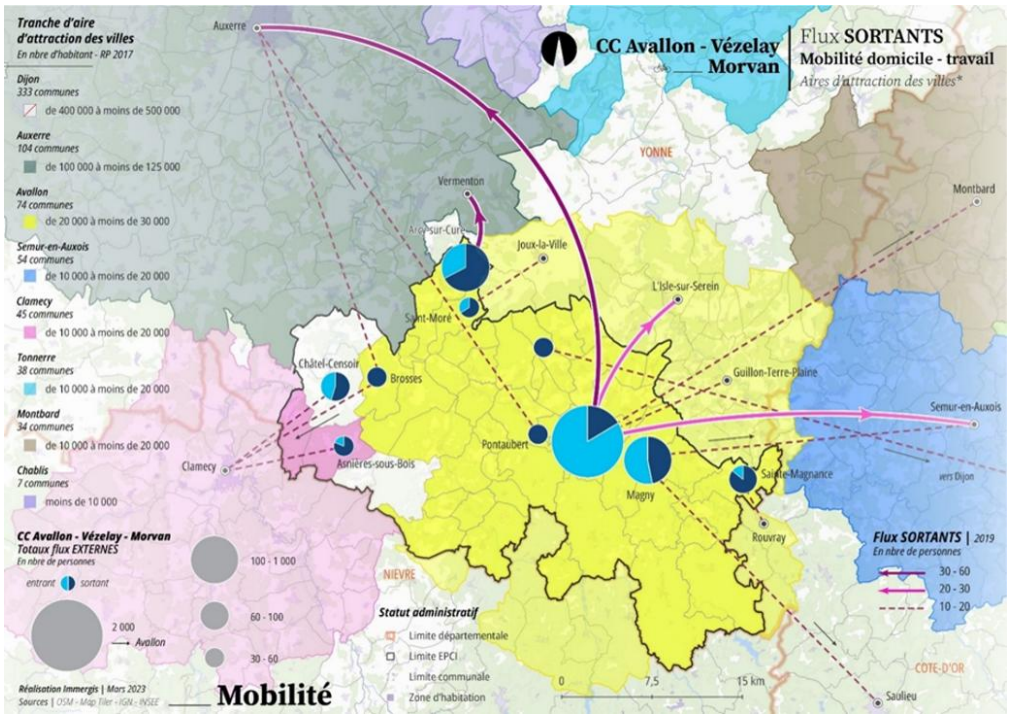
FLUX DOMICILE-ETUDE : AVALLON, POLE SCOLAIRE UNIQUE

Le territoire compte 29 établissements scolaires, mais les collèges et lycées sont exclusivement situés à Avallon. Cette configuration génère des flux quotidiens importants : 1 143 déplacements/jour en provenance des communes de la CCAVM vers Avallon.

FLUX DOMICILE-TRAVAIL : UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS TRES MOTORISE

L'indice de concentration de l'emploi (ICE) atteint 108,2 emplois pour 100 actifs, confirmant que la CCAVM attire davantage de travailleurs qu'elle n'en envoie.





Chaque jour, plus de 2 000 actifs entrent dans Avallon pour y travailler — « plus de 2 000 actifs entrent quotidiennement sur la commune d'Avallon ».

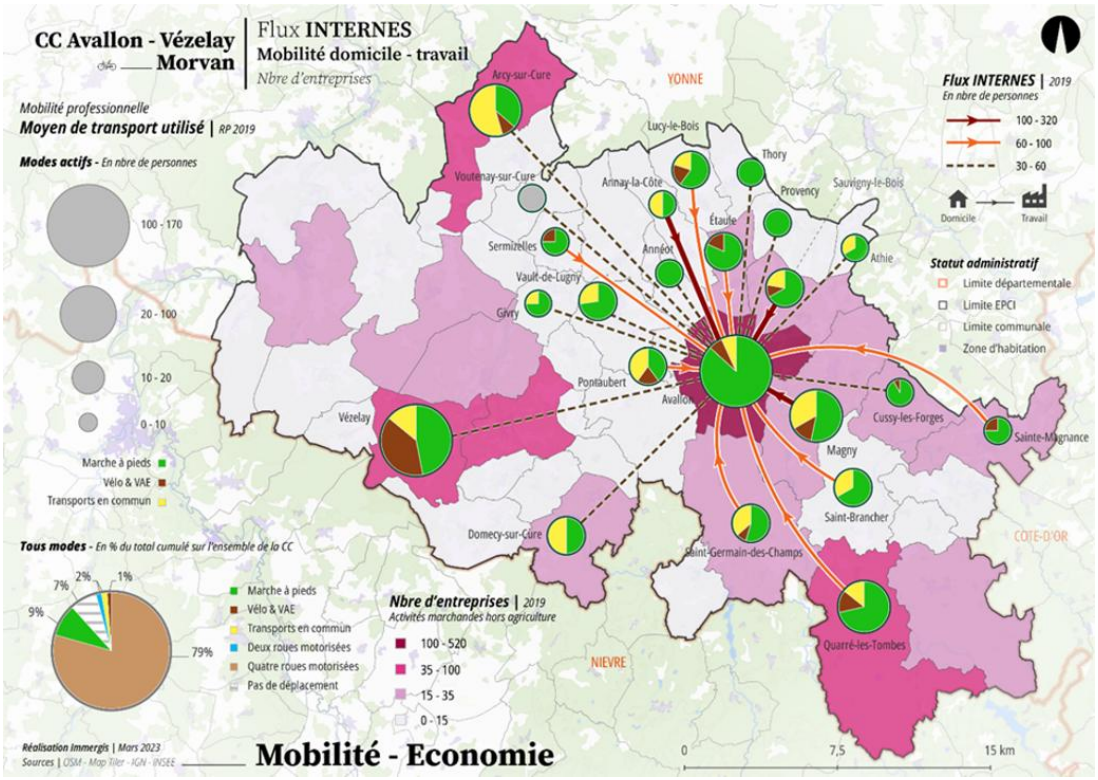
Les flux sortants, quant à eux, se dirigent principalement vers Auxerre, Vermenton, L'Isle-sur-Serein et Semur-en-Auxois.

Flux internes : un potentiel fort pour les mobilites actives

Les déplacements internes représentent un volume significatif : 7 191 personnes vivent et travaillent dans la CCAVM, dont 39,8 % dans leur commune de résidence.

Le diagnostic souligne que « des flux internes à Avallon en nombre suffisant permettent d'envisager un report modal local vers le vélo ».

Les distances courtes, notamment dans Avallon et ses communes proches, constituent un levier majeur pour développer la marche et le vélo, aujourd'hui encore peu pratiqués malgré un potentiel réel.



Mobilites sante : une polarisation Avallon – Vezelay – Quarre-les-Tombes

Le diagnostic indique que « les flux de déplacements pour motif de santé sont en direction d'Avallon, Vézelay, Quarré-les-Tombes ».

L'APL des médecins généralistes est de 2,8 consultations/an/habitant, ce qui confirme l'importance de ces pôles dans l'accès aux soins.

Usages et comportements de mobilite

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail (INSEE RP, 2019)			
Type de déplacement	**CCAVM (en %)**	**Département de l'Yonne (en %)**	**France (en %)**
Pas de déplacement	7,5	5,2	4,1
Marche à pied (ou rollers, patinettes)	8,9	6,6	6,1

Vélos (y compris à assistance électrique)	1,2	1,5	2,3
Deux-roues motorisées	1,5	1,4	1,8
Voitures, camions ou fourgonnettes	79,4	80,2	70,4
Transports en commun	1,6	5,1	15,2

UNE DEPENDANCE AUTOMOBILE TRES FORTE

La voiture domine très largement les pratiques de déplacement : 79,4 % des actifs l'utilisent pour se rendre au travail, et 85,2 % des ménages possèdent au moins un véhicule (dont 37,7 % deux ou plus).

Le diagnostic résume bien la situation : « Le recours à la voiture individuelle à près de 80 % témoigne de la dépendance… ».

Cette dépendance est renforcée par la ruralité, la dispersion de l'habitat, les distances domicile-travail et la faiblesse des alternatives.

UNE PRATIQUE MODEREE DES MOBILITES ACTIVES

La marche représente 8,9 % des déplacements domicile-travail, un taux supérieur à la moyenne départementale. Le vélo reste marginal (1,2 %), mais les flux internes courts laissent entrevoir un potentiel de développement important, notamment dans Avallon et ses communes proches.

UN USAGE TRES FAIBLE DES TRANSPORTS EN COMMUN

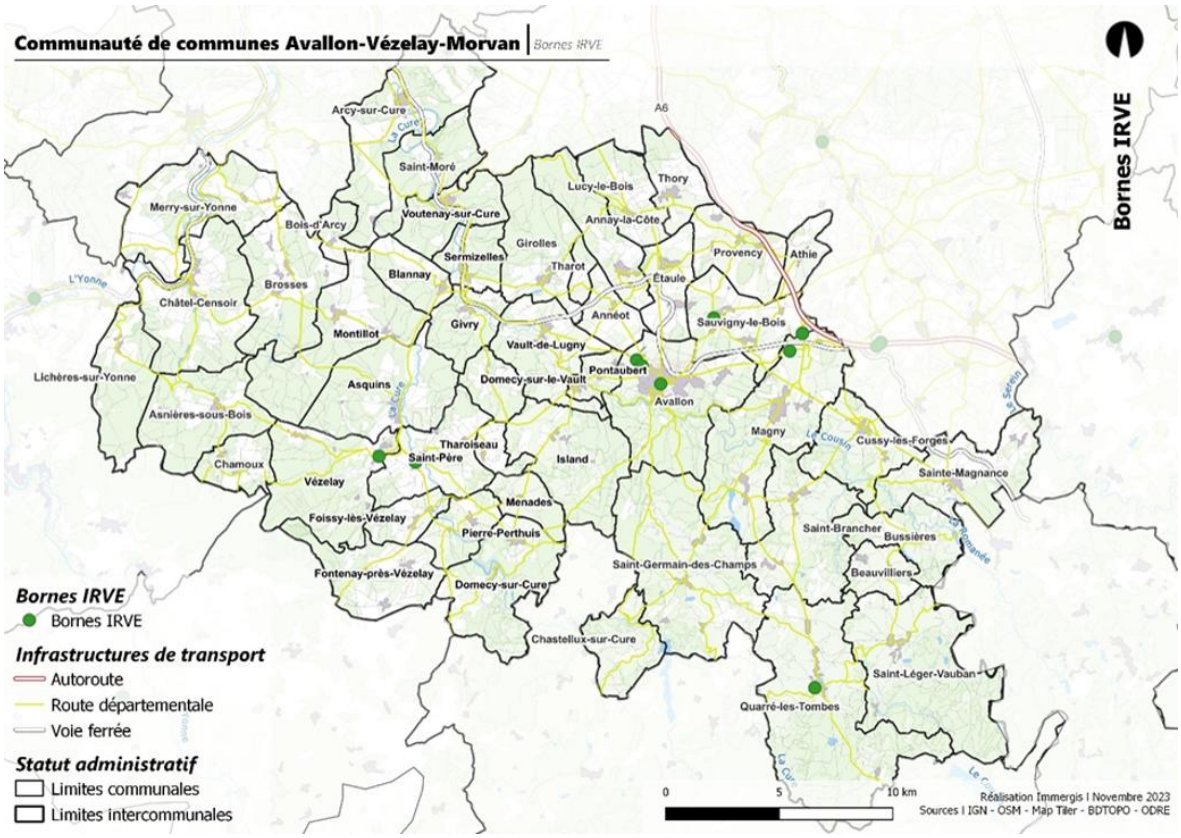
Avec seulement 1,6 % d'usagers, les transports collectifs peinent à s'imposer comme une alternative crédible. L'offre existe, mais elle manque de lisibilité et ne répond pas suffisamment aux contraintes horaires des actifs.

Cette situation a des conséquences directes sur l'accès des familles aux services du territoire. Elle peut limiter la participation des enfants et des jeunes aux activités culturelles, sportives ou de loisirs, compliquer l'accès aux modes d'accueil ou aux soins spécialisés et renforcer le sentiment d'isolement de certains publics. Les enjeux de mobilité concernent ainsi autant les déplacements que la capacité des habitants à accéder effectivement aux ressources proposées sur le territoire.

IRVE : UN RESEAU EN DEVELOPPEMENT MAIS ENCORE INEGAL

Comme le précise le diagnostic, « sur la CCAVM sont recensées 33 bornes de recharge… + 20 prises Tesla ».

Si la couverture est satisfaisante autour d'Avallon, les cartes révèlent des zones blanches en périphérie, ce qui tend à se résorber par le développement de l'offre privée.



UNE PREOCCUPATION TRANSVERSALE IDENTIFIEE LORS DE LA CONCERTATION

Au-delà des données objectivées par le diagnostic, la question de la mobilité a été régulièrement soulevée lors des différents temps de concertation ayant accompagné l'élaboration de la Convention Territoriale Globale. Habitants, élus, professionnels et partenaires ont identifié les déplacements comme un enjeu transversal impactant de nombreux champs de la vie quotidienne.

Si l'accès aux établissements scolaires apparaît globalement structuré, les difficultés de mobilité concernent davantage l'accès aux services, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, aux actions de soutien à la parentalité ou encore aux dispositifs d'accompagnement présents sur le territoire.

Cette situation peut limiter la participation des enfants et des jeunes aux activités proposées, compliquer l'accès à certains services ou renforcer le sentiment d'isolement de certains publics. Les enjeux de mobilité concernent ainsi autant les déplacements eux-mêmes que la capacité des habitants à accéder effectivement aux ressources du territoire.

Dans un territoire rural caractérisé par la dispersion de l'habitat et la concentration d'une partie des équipements et services sur quelques pôles, cette problématique constitue un facteur déterminant d'accès effectif aux ressources locales. Elle interroge ainsi les conditions de participation des habitants à la vie du territoire et la capacité des politiques publiques à garantir une offre accessible au plus grand nombre.

UN PLAN D'ACTION DEFINI DANS LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (PDMS)

Fruit d'un travail collectif de plusieurs années, le PDMS défini les objectifs suivants :

LES OBJECTIFS DU PDMS

• Favoriser l'intermodalité : mieux connecter les différents modes de transport (bus, train, vélo, covoiturage) pour faciliter les déplacements.

• Développer les mobilités alternatives : encourager le vélo, la marche, le covoiturage et les transports en commun.

• Communiquer et sensibiliser : informer les habitants sur les offres existantes et les inciter à changer leurs habitudes.

LES OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

• Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire : créer des pistes cyclables sécurisées, mettre en place un jalonnement, sécuriser les itinéraires existants.

• Développer les services vélos adaptés : stationnement sécurisé, offre de location vélos, cartographie interactive de l'offre de service.

• Communiquer et sensibiliser : intégrer le volet cyclable à la communication « mobilité », inciter les plus jeunes à pratiquer, sensibiliser aux modes actifs.

LA TRADUCTION EN PLAN D'ACTION

- **Pour les transports en commun** : favoriser l'intermodalité autour d'une offre de transport structurante ;
  - Faire des gares du territoire des aires multimodales de référence ;
  - Rendre l'offre régionale MOBIGO attractive pour les habitants du territoire ;
  - Améliorer le rabattement du transport à la demande vers les offres interurbaines structurantes ;
  - Faire évoluer le service de Transport à la Demande lors des pics touristiques.

- **Pour le covoiturage** : favoriser l'accès aux mobilités alternatives à l'autosolisme
  - Créer des aires multimodales de services de mobilités réparties sur le territoire ;
  - Sensibiliser et organiser : promouvoir la plateforme gratuite MOBIGO pour faciliter la mise en relation des covoitureurs.

- **Pour la mobilité solidaire**

  • Définir une offre de transport solidaire permettant de désenclaver l'ensemble des publics ;

  • Structurer une offre de mobilité inversée itinérante.

- **Pour le vélo**

• Créer un réseau cyclable sécurisé : aménager des pistes cyclables entre les communes, les zones d'activités et les sites touristiques ;

• Développer les services vélo : locations de VAE (vélos à assistance électrique), ateliers de réparation et stationnements sécurisés ;

• Promouvoir le label « Accueil Vélo » : encourager les hébergements et commerces à s'équiper pour accueillir les cyclistes ;

• Mettre en place une offre de location de vélos.

Et puis aussi

- **Communiquer, sensibiliser et animer l'écosystème des mobilités**

  • Définir une stratégie de communication pour mettre en avant l'offre de mobilité ;

  • Promouvoir l'offre de mobilité comme un maillon de l'expérience touristique sur le territoire ;

  • Promouvoir l'offre de mobilité lors des évènements du territoire.

Certaines de ses actions dépendent directement de la CCAVM ; il appartiendra alors aux élus de décider de leurs mises en œuvre en fonction des priorités et des possibilités budgétaires. D'autres actions devront être portées par divers partenaires, et dans ce cas, la CCAVM n'aura qu'un rôle d'initiateur.

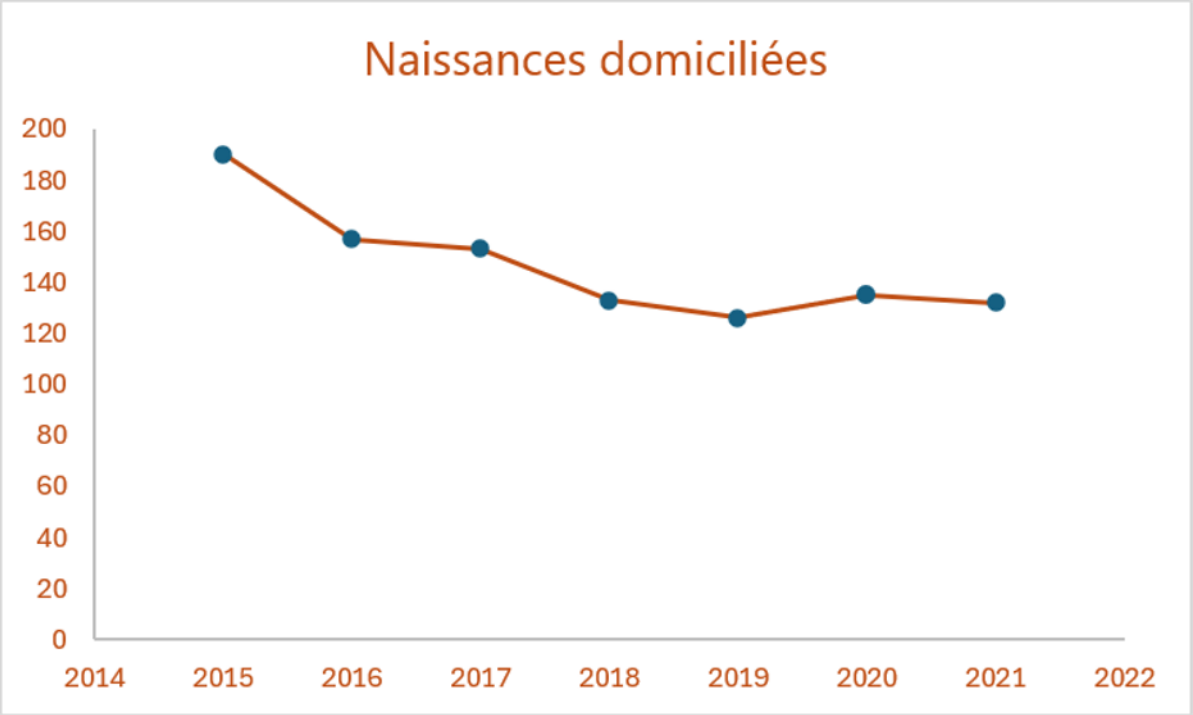


EN UN COUP D'OEIL
MOBILITÉ ET ACCÈS AUX SERVICES –AUTONOMIE DES JEUNES –PARTICIPATION À LA VIE LOCALE –ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX SOINS –DÉPENDANCE AUTOMOBILE

PETITE ENFANCE

La politique petite enfance portée par la CCAVM vise à accompagner les jeunes enfants et leurs familles tout au long des premières années de vie. Elle s'appuie sur une offre de services diversifiée et sur une attention portée à la qualité de l'accueil, au soutien à la parentalité et à l'accompagnement des parcours familiaux.

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques et sociales, les besoins d'accueil du jeune enfant demeurent un enjeu important pour les familles du territoire. L'évolution des modes de vie, des organisations familiales et des parcours professionnels invite à poursuivre l'adaptation de l'offre afin de garantir des solutions d'accueil diversifiées, accessibles et répondant aux attentes des habitants.



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025

Ces évolutions démographiques s'accompagnent également de transformations dans les situations familiales et sociales des ménages avec jeunes enfants. La progression des familles monoparentales, le maintien d'une activité professionnelle soutenue des parents et la présence de situations de fragilité sociale confirment que les besoins d'accueil demeurent importants malgré la diminution progressive des effectifs. Ces éléments invitent à penser l'offre petite enfance non seulement au regard du nombre d'enfants, mais également de l'évolution des besoins des familles et de la diversité des réponses à apporter.

Évolution des caractéristiques des familles avec jeunes enfants (2022-2024)	2022	2023	2024
Part des familles monoparentales avec enfants de 0 à 3 ans	16.4%	16 %	19.2 %
Enfants Caf / Msa de 0 à 3 ans	403	402	391
Nombre d'enfants Caf Msa de 3 à 5 ans	370	354	372
Taux de familles Caf avec enfants de moins de 3 ans dans les deux parents travaillent	55.2%	58.4 %	58.8 %
Nb enfants CAF MSA < 3ans sous le seuil de bas revenus		67	67
Enfants CAF/MSA de moins de 3 ans vivant dans un foyer bénéficiaire du RSA, de la PPA ou de l'AAH	166	137	142
Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle	121	122	119

Source : CAF, MSA, outil IMAJE et Kit CTG CAF, données 2022 à 2024.

Pour répondre à ces besoins, la CCAVM s'appuie sur une organisation associant accueil collectif et accueil individuel.

L'accueil collectif s'organise autour de quatre structures : les petites crèches Caribou et Galipette à Avallon, la petite crèche Capucine à Cussy-les-Forges et la micro-crèche Valentine à Vassy-Étaule. Ensemble, elles représentent 70 places d'accueil réparties sur le territoire. À cette offre s'ajoute une classe de Toute Petite Section implantée à l'école Jean de La Fontaine à Avallon.

L'accueil individuel assuré par les assistantes maternelles complète cette organisation et représente une part importante des capacités d'accueil disponibles sur le territoire.

TAUX DE COUVERTURE THEORIQUE

Le taux de couverture théorique correspond à la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les différents modes d'accueil formels (accueil collectif, accueil individuel, garde à domicile et scolarisation précoce) rapportée à 100 enfants de moins de 3 ans. Il permet d'apprécier la capacité globale du territoire à répondre aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant.

Avec 66,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, la CCAVM présente un niveau de couverture proche de la moyenne départementale (63 places pour 100 enfants). La structuration de l'offre est également comparable à celle observée dans l'Yonne, avec une prédominance de l'accueil individuel.

Indicateur	CCAVM 2025	Yonne
Taux de couverture théorique	66,1	63
Part accueil individuel	72,10%	72%
Part accueil collectif	27,90%	28%

· Une baisse du nombre de naissances et des effectifs de jeunes enfants observée depuis plusieurs années.

· Des besoins d'accueil qui restent soutenus, plus d'une famille sur deux avec un enfant de moins de 3 ans comptant deux parents en activité.

· Une progression des situations nécessitant un accompagnement spécifique, avec davantage de familles monoparentales et de situations de fragilité sociale.

· Une offre d'accueil globalement stable, reposant sur la complémentarité entre accueil collectif et accueil individuel.

· Un enjeu d'adaptation de l'offre aux réalités des familles et aux équilibres territoriaux, notamment sur les secteurs plus éloignés des équipements.

LES OBJECTIFS DU RELAIS PETITE ENFANCE/GUICHET UNIQUE

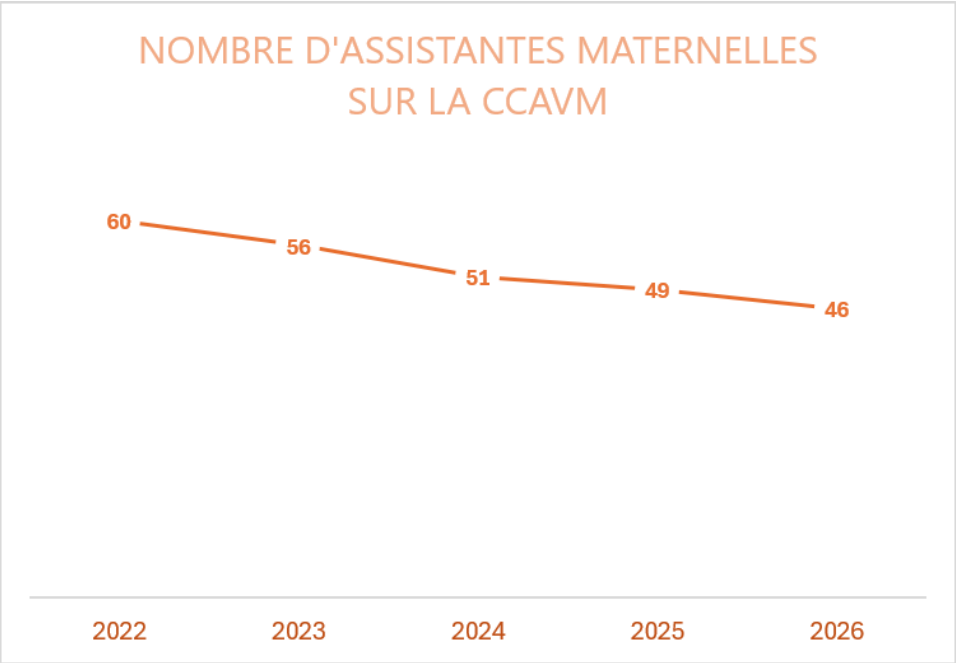
- Améliorer l'information, l'accueil, l'orientation et le suivi des demandes des familles en regroupant en un seul lieu l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Créer une dynamique de réseau des structures d'accueils (individuels ou collectifs),
- Rendre lisible l'ensemble des demandes sur le territoire : demandes satisfaites ainsi que celles non satisfaites. Cette fonction d'observatoire permettra d'avoir un regard prospectif sur l'offre et la demande de garde.
- Répondre aux besoins locaux exprimés par les familles et développer les services à la petite enfance de manière cohérente,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations.

LES CONSTATS

Les demandes exprimées auprès du guichet unique montrent que l'accueil collectif demeure largement recherché par les familles du territoire. Les crèches sont souvent perçues comme une solution rassurante, accessible financièrement et compatible avec les contraintes professionnelles. Dans le même temps, l'accueil individuel conserve une place essentielle dans l'équilibre de l'offre locale, en particulier sur les secteurs les plus ruraux où il constitue souvent la principale solution de proximité.

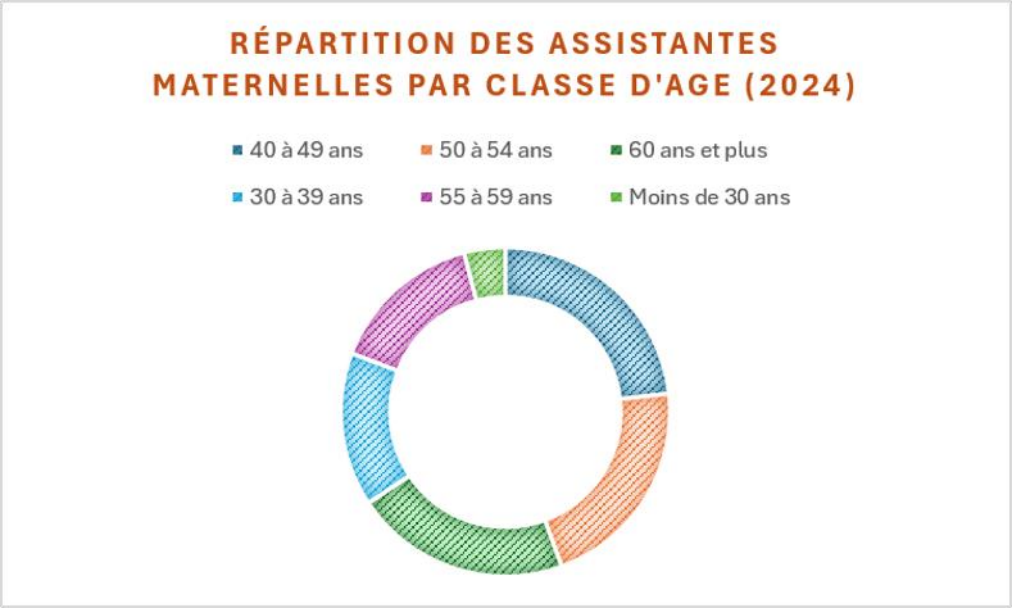
Les constats réalisés sur la CCAVM rejoignent les tendances identifiées à l'échelle nationale par l'Observatoire National de la Petite Enfance (ONAPE) ainsi qu'à l'échelle départementale dans le Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Yonne. Ils mettent en évidence une demande soutenue pour l'accueil collectif tout en confirmant la place essentielle de l'accueil individuel, particulièrement en milieu rural. Ces travaux soulignent également les enjeux de renouvellement des assistant(e)s maternel(le)s et les tensions croissantes qui pèsent sur les capacités d'accueil individuelles.

Les assistantes maternelles constituent un maillon essentiel de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CCAVM. Malgré un niveau d'activité soutenu, la profession est confrontée à un enjeu de renouvellement important. En effet, la majorité des professionnelles en exercice a aujourd'hui plus de 50 ans, tandis que les moins de 30 ans restent très peu représentées. Cette structure démographique laisse entrevoir plusieurs départs à la retraite dans les années à venir. Or, les nouvelles installations demeurent peu nombreuses, avec deux entrées dans la profession en 2024 puis une en 2025 et une en 2026. À ce stade, le rythme de renouvellement apparaît insuffisant pour compenser les départs attendus et garantir le maintien de l'offre d'accueil individuelle à moyen terme.

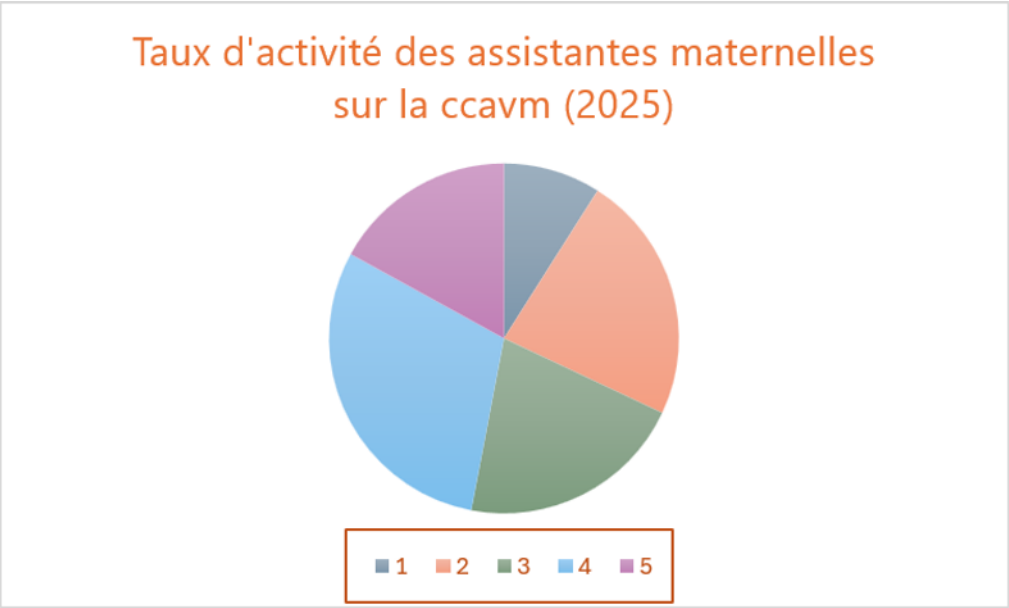


Dans ce contexte, le RPE joue un rôle central d'accompagnement et de soutien à la profession. En lien avec l'Unité Territoriale de Solidarité et les partenaires du territoire, il favorise les échanges de pratiques, propose des temps d'animation avec les enfants, organise des actions collectives et accompagne le développement des compétences professionnelles.

Au-delà du soutien apporté aux assistantes maternelles, ces actions participent au maintien d'une offre d'accueil de qualité pour les familles et contribuent à renforcer l'attractivité du métier sur le territoire.



La pyramide des âges des assistantes maternelles met en évidence un enjeu de renouvellement de la profession. La faible représentation des professionnelles les plus jeunes contraste avec la part importante des assistantes maternelles approchant de l'âge de la retraite, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les capacités d'accueil individuelles dans les années à venir.



La répartition des assistantes maternelles selon le nombre d'enfants accueillis montre que la plupart d'entre elles accompagnent trois à quatre enfants. Cette situation témoigne d'une activité globalement soutenue et du rôle important joué par l'accueil individuel dans les réponses proposées aux familles du territoire.

Évolution de la commission d'attribution des places en crèche

La commission d'attribution s'appuie sur une grille entièrement anonymisée, garantissant un traitement équitable et transparent des demandes. Cet outil permet d'objectiver les critères, d'harmoniser les décisions et d'assurer une cohérence entre les établissements.

Le projet de déménagement de la crèche Caribou dans les locaux de l'ancienne école des Jardins, dont l'ouverture est prévue au second semestre 2028, permettra d'augmenter la capacité d'accueil de quatre places. Les demandes examinées en commission demeurent globalement stables. Dans un contexte où les besoins des familles se transforment, notamment avec la hausse des temps partiels, la constitution de plannings équilibrés devient plus complexe et peut, pour certaines structures, impacter le taux d'occupation.

Les directrices des crèches et la responsable du guichet unique travaillent en étroite collaboration pour proposer des solutions adaptées et maintenir un taux d'occupation optimal. Cette coordination permet d'ajuster l'organisation au plus près des réalités familiales, qui évoluent rapidement et nécessitent une adaptation permanente des établissements.

LES CRECHES INTERCOMMUNALES

Taux d'occupation réel des crèches

	2024	2025
Caribou	59%	58 %
Galipette	71 %	69 %
Capucine	62 %	68 %
Valentine	61%	62%

Les taux d'occupation présentent des évolutions variables selon les établissements. Ces écarts reflètent les réalités propres à chaque bassin de vie, les besoins exprimés par les familles, les organisations familiales et les mobilités quotidiennes. Ils ne permettent pas de dégager une tendance uniforme entre les structures situées à Avallon et celles implantées sur les autres communes du territoire. Dans ce contexte, le suivi régulier de l'activité constitue un outil essentiel pour adapter l'offre aux besoins des familles et maintenir un équilibre entre les structures. Un travail régulier de pilotage est conduit afin d'ajuster l'offre d'accueil aux besoins des familles, de favoriser une utilisation optimale des places disponibles et de garantir l'accès au service sur l'ensemble du territoire.

Le public accueilli

Les familles accueillies au sein des établissements de la CCAVM reflètent la diversité des situations rencontrées sur le territoire. Les équipes sont régulièrement amenées à accompagner des familles confrontées à des fragilités sociales, économiques ou éducatives,

mais également des situations familiales complexes nécessitant une adaptation constante de l'accompagnement proposé et de l'organisation des accueils. Cette diversité des parcours familiaux confirme le rôle des structures petite enfance comme lieux d'accueil, mais aussi comme espaces de soutien à la parentalité et de prévention précoce.

Cette réalité est particulièrement marquée au sein de la crèche Galipette, qui accueille un nombre important de familles confrontées à des difficultés sociales ou accompagnées par différents dispositifs de soutien. Depuis janvier 2026, la structure bénéficie du label AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle), reconnaissant son engagement en faveur de l'accompagnement des parents en parcours d'insertion professionnelle. Cette labellisation vient conforter une dynamique déjà présente au sein de la structure et renforcer son rôle dans l'accompagnement des familles du territoire.

Le personnel petite enfance

Le territoire n'échappe pas aux difficultés nationales liées à la pénurie de professionnelles de la petite enfance. Les mouvements réguliers de personnel (congés maternité, arrêts maladie, mobilités professionnelles...) fragilisent les équipes et sollicitent fortement les agents en poste, qui doivent s'ajuster en permanence et accompagner les nouvelles arrivées.

La CCAVM mène une politique Ressources Humaines visant à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité, à fidéliser les équipes et à garantir une qualité d'accueil des familles placée au cœur des pratiques professionnelles. Des journées pédagogiques collectives permettent de mutualiser les expériences, d'harmoniser les pratiques et de faire évoluer ensemble les projets éducatifs.

La collectivité s'engage également dans une stratégie de valorisation des métiers de la petite enfance à l'échelle du territoire. Cette démarche s'appuie sur un partenariat renforcé avec les acteurs de l'emploi, le Centre de Gestion et les organismes de formation afin de mieux faire connaître les métiers, faciliter les parcours d'accès à l'emploi et développer les opportunités de qualification.

Promulguée le 18 décembre 2023, la loi Plein Emploi a instauré les Comités Locaux pour l'Emploi (CLE), devenus les instances territoriales de pilotage de l'emploi et de la formation. La CCAVM y participe activement afin de faire remonter les tensions de recrutement propres à la petite enfance, d'orienter la programmation des formations (CAP AEPE, alternance, modules courts) et d'identifier des viviers locaux. Cette participation permet également de mobiliser les acteurs de l'emploi autour d'actions ciblées (immersions professionnelles, informations métiers, réunions collectives, forums et salons de l'emploi) et d'inscrire les besoins du secteur petite enfance dans une stratégie territoriale coordonnée.

Toutefois, répondre durablement aux besoins de recrutement suppose également de s'appuyer sur les ressources présentes sur le territoire. La CCAVM fait ainsi le choix d'accompagner la montée en compétences des professionnelles déjà en poste, notamment à travers le développement de l'apprentissage et le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'objectif est d'offrir aux professionnelles des perspectives d'évolution et de reconnaissance.

Cette démarche participe à la sécurisation des parcours professionnels et à la capacité du territoire à garantir durablement une offre d'accueil de qualité pour les familles.

Les spécificités de l'offre petite enfance du territoire de la CCAVM

- Des places AVIP à la crèche Galipette.
- Un guichet unique d'information et d'orientation.
- Une toute petite section à l'école Jean de La Fontaine.
- Un accompagnement renforcé des situations familiales complexes.
- Un travail de proximité avec les assistantes maternelles via le RPE.



EN UN COUP D'OEIL
OFFRE STRUCTURÉE – QUALITÉ D'ACCUEIL – ÉVOLUTION DES BESOINS – RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL – TENSIONS SUR LES RECRUTEMENTS DES PROFESSIONNELLES

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE



Dans le prolongement des actions déjà engagées en faveur de la petite enfance, les statuts de la CCAVM vont évoluer afin d'intégrer pleinement la compétence relative au Service Public de la Petite Enfance et d'être reconnue comme autorité organisatrice à l'échelle intercommunale. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et de ses textes d'application, qui confient aux collectivités un rôle renforcé dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant. Il ne s'agit pas d'une rupture mais de la reconnaissance et de la formalisation d'un rôle déjà largement exercé à travers les missions de connaissance des besoins, d'information des familles, de planification de l'offre et de soutien à la qualité des modes d'accueil. Elle conforte également le rôle de la CCAVM dans la coordination des acteurs de la petite enfance et dans la construction d'une réponse territoriale cohérente aux besoins des familles. Elle permet ainsi de renforcer la cohérence, la lisibilité et la gouvernance de l'action publique menée en faveur des jeunes enfants et de leurs familles.

Dans ce cadre, l'action de la CCAVM s'organise autour de quatre missions complémentaires : connaître les besoins du territoire, informer et accompagner les familles, planifier l'offre d'accueil et soutenir la qualité des modes d'accueil.

Recenser

Consiste à identifier de manière fine les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles, ainsi que l'ensemble de l'offre d'accueil disponible sur le territoire, qu'elle soit individuelle ou collective. Cette analyse intègre à la fois des dimensions quantitatives, permettant d'évaluer le nombre de places nécessaires, et qualitatives, prenant en compte les attentes des familles, leurs contraintes et les spécificités des situations. Elle permet ainsi de mesurer les écarts entre l'offre existante et les besoins réels, afin d'objectiver les décisions publiques et d'orienter les politiques de développement.

Cette démarche s'inscrit dans la structuration d'un observatoire petite enfance à l'échelle du territoire, porté dans le cadre de la CTG et pleinement articulé avec le service public de la petite enfance. Véritable outil d'aide à la décision, cet observatoire permet d'adapter et d'ajuster en continu l'offre d'accueil aux besoins des familles, dans une logique d'anticipation et d'amélioration permanente. Cet observatoire a également vocation à s'enrichir progressivement de l'expression des familles, des professionnels et des habitants afin de

compléter les données quantitatives par une meilleure connaissance des besoins et des usages du territoire.

Informer et accompagner

Se traduit par le renforcement de la fonction d'information et d'accompagnement des familles. Cette compétence vise à garantir une information accessible, lisible et équitable à destination des parents et futurs parents, tout en facilitant leur accès aux solutions d'accueil. À ce titre, la collectivité s'appuie sur le relais petite enfance, conforté dans son rôle de guichet unique, afin d'assurer un premier niveau d'information, d'orienter les familles et de sécuriser leurs parcours.

Cette fonction se traduit également par la mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche reposant sur des critères objectivés, à travers une grille de cotation garantissant la transparence des décisions ainsi que l'anonymat des familles. Ce dispositif contribue à renforcer l'équité d'accès aux modes d'accueil et à rendre lisibles les modalités d'attribution.

Dans le prolongement des réflexions engagées en comité de pilotage, cette mission d'information et d'accompagnement a vocation à évoluer vers la création d'un lieu ressource parentalité, adossé au relais petite enfance. Ce lieu permettra d'offrir un accompagnement accessible aux familles dès la conception de l'enfant et jusqu'à l'adolescence, en apportant information, orientation et soutien à la parentalité. Inspiré des démarches de type maisons des 1000 premiers jours tout en élargissant son champ d'intervention, il contribuera à renforcer la continuité des parcours et la lisibilité des services sur le territoire.

Planifier

S'appuie directement sur les enseignements issus du recensement des besoins et de l'observatoire territorial, permettant de définir des orientations à court et moyen terme adaptées aux réalités locales. Il vise à organiser le développement et l'équilibre de l'offre d'accueil, en cohérence avec les dynamiques territoriales et les besoins identifiés.

Cette orientation se concrétise par la mise en œuvre d'un projet structurant d'aménagement d'un futur Pôle Petite Enfance - Jeunesse, conçu comme un lieu central, lisible et fédérateur. Implanté au sein de l'ancienne école des Jardins, dont l'ouverture est prévue au second semestre 2028, il regroupera la crèche Caribou, le RPE/ Guichet Unique, un accueil jeunesse ainsi qu'un futur lieu ressources parentalité.

Pensé comme une porte d'entrée identifiée pour les familles, ce pôle contribuera à renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre de services du territoire. Il favorisera l'information, l'orientation et l'accompagnement des habitants tout au long de leur parcours, du désir d'enfant jusqu'à l'adolescence.

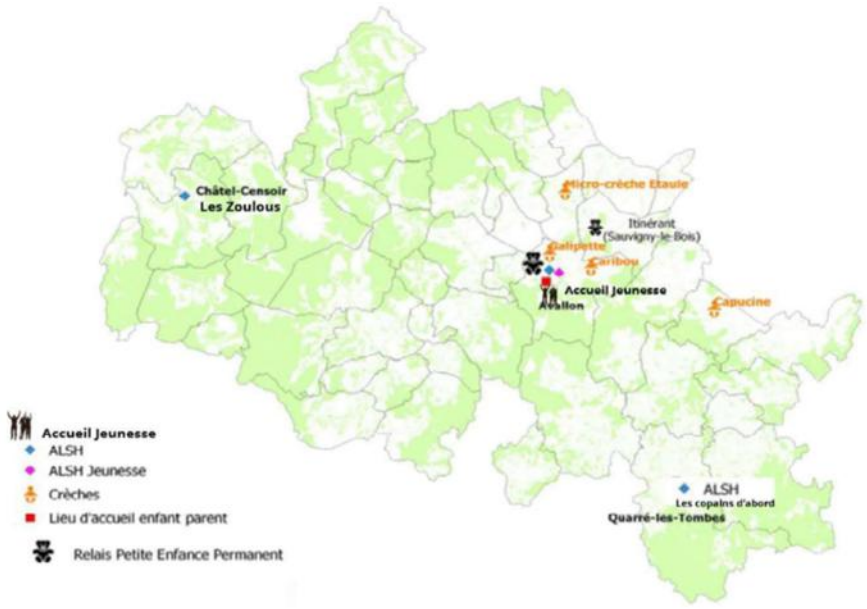
Le lieu ressources parentalité, dont les contours restent à construire dans le cadre de la CTG a vocation à devenir un espace fédérateur mobilisant les acteurs du territoire autour de l'accompagnement des familles. Les groupes de travail et instances de la CTG permettront d'en définir progressivement les contenus et modalités d'intervention : information, ateliers,

conférences, actions parents-enfants, permanences de partenaires ou interventions thématiques adaptées aux besoins identifiés.

Au-delà du regroupement physique des services, ce projet vise à renforcer les coopérations entre professionnels, à rendre plus accessibles les ressources existantes et à offrir aux familles un repère clairement identifié au sein du territoire.

La planification de l'offre s'appuie également sur une réflexion engagée autour du renforcement de la couverture territoriale sur le secteur du Vézelien. Parmi les pistes étudiées figure la création d'une micro-crèche sur le territoire du Vézelien qui permettrait de proposer une offre d'accueil de proximité et de compléter le maillage existant du territoire. Cette perspective s'inscrit dans une démarche d'adaptation progressive de l'offre aux besoins des familles et aux évolutions démographiques observées.

Cette logique de planification s'accompagne d'un travail de pilotage renforcé de l'activité des structures, conduit en lien étroit avec l'ensemble des directrices de crèche, la responsable du RPE et la direction du pôle petite enfance, enfance et jeunesse. Ce travail vise à optimiser le taux d'occupation des structures, en le rapprochant au plus près des objectifs attendus, tout en garantissant un équilibre financier durable du service. Il s'inscrit dans une dynamique d'ajustement continu de l'offre, permettant de concilier réponse aux besoins des familles, qualité d'accueil et soutenabilité économique des équipements.



Si cette organisation permet aujourd'hui de couvrir une large partie du territoire, certaines zones présentent encore des enjeux d'accessibilité qui alimentent les réflexions engagées dans le cadre de la planification de l'offre.

Soutenir

Vise à garantir les conditions favorables à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants, ainsi qu'à accompagner les pratiques professionnelles. Elle repose

sur la mobilisation des ressources et des partenariats afin de favoriser la mise en œuvre des référentiels nationaux en matière de qualité d'accueil.

Cette ambition se concrétise par un accompagnement structuré des équipes à travers l'organisation de journées pédagogiques à l'échelle du service petite enfance, permettant aux professionnelles de développer leurs compétences, de partager leurs pratiques et de prendre du recul sur leur quotidien. Organisées à raison de deux à trois par an, ces journées constituent un levier essentiel pour soutenir la qualité d'accueil et renforcer la cohérence des pratiques.

En complément, les professionnelles bénéficient d'un accès à des actions de formation continue portant sur des thématiques en lien direct avec les enjeux du jeune enfant, telles que le développement de l'enfant, la théorie de l'attachement ou encore l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Ces formations permettent d'adapter les pratiques aux évolutions des connaissances et de répondre de manière plus fine aux besoins des enfants et des familles.

Par ailleurs, chaque structure bénéficie de six séances annuelles d'analyse des pratiques professionnelles animées par une neuropsychologue, tandis que les directrices participent à quatre séances spécifiques animées par un psychologue. Ces dispositifs participent au soutien de la qualité d'accueil et à l'accompagnement des professionnelles.

Un travail de fond est également conduit avec les directrices des structures afin d'accompagner les équipes dans l'appropriation et le déploiement du référentiel national de qualité de l'accueil du jeune enfant, garantissant une mise en œuvre concrète et homogène des exigences de qualité au quotidien.

Dans ce cadre, le relais petite enfance joue également un rôle central dans l'accompagnement des professionnelles et la valorisation des métiers, notamment celui d'assistante maternelle. Cette dynamique est renforcée par le développement de partenariats avec les organismes de formation et les acteurs de l'emploi, afin de soutenir l'attractivité des métiers, de répondre aux difficultés de recrutement et de sécuriser durablement l'offre d'accueil sur le territoire.

À travers l'ensemble de ces orientations, la collectivité confirme son rôle d'autorité organisatrice du service public de la petite enfance à l'échelle intercommunale. Elle s'appuie sur des actions déjà engagées pour structurer une offre lisible, coordonnée et adaptée aux besoins des familles, tout en garantissant la qualité des modes d'accueil et l'équilibre territorial de l'offre.

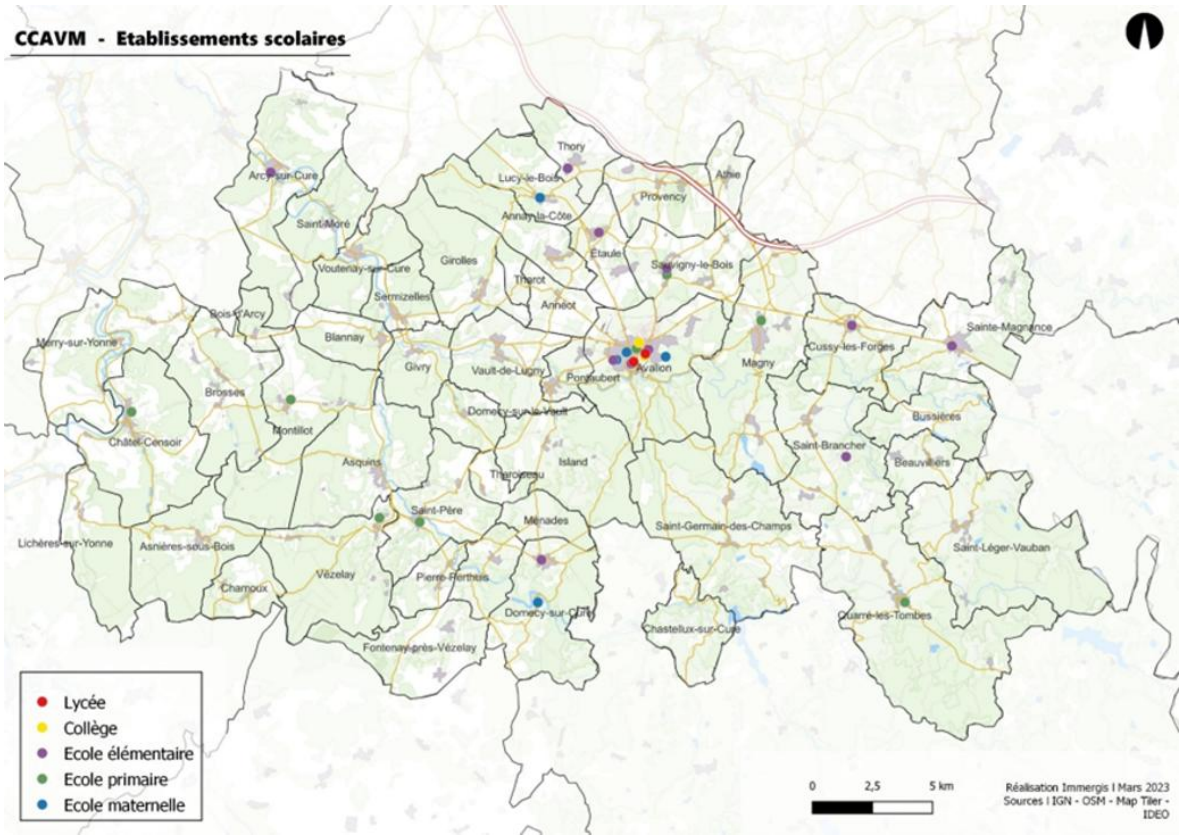


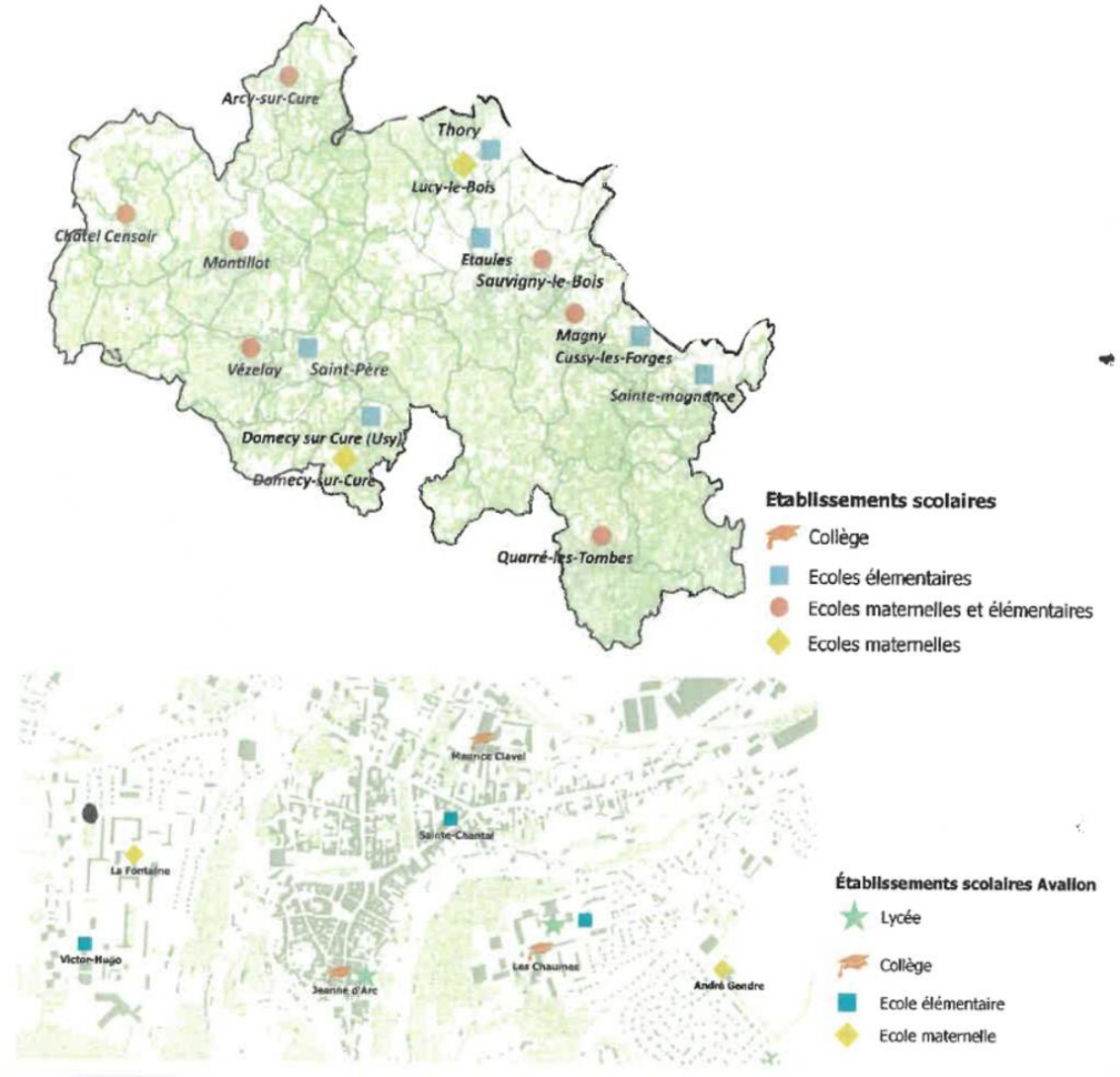
EN UN COUP D'OEIL
SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE – OBSERVATION DES BESOINS - PILOTAGE TERRITORIAL – ACCÈS AUX SERVICES – PLANIFICATION DE L'OFFRE - QUALITÉ D'ACCUEIL

ENFANCE

La CCAVM dispose de vingt écoles élémentaires sur l'ensemble du territoire, des accueils avant et après l'école déclarés ou non auprès des Services SDEJS comme accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Également, les ALSHi du territoire proposent un mode de garde éducatif les mercredis et pendant les vacances scolaires.

	MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES		Tendance
	2021/2022	2025/2026	2021/2022	2025/2026	
Avallon André Gendre	43	63			**+20**
Avallon Les Chaumes			128	131	**+3**
Avallon Victor Hugo			127	138	**+11**
Avallon Les Jardins	56	0			**-56**
Avallon Les Remparts			81	0	**-81**
Avallon La Fontaine	62	95			**+33**
Avallon Sainte-Chantal	235		223		**-12**
Sainte-Magnance			19	20	**+1**
Magny	36	37	22	17	**-4**
Cussy-les-Forges			47	38	**-9**
Lucy-le-Bois	24	20			**-4**
Étaule			19	15	**-4**
Thory			22	20	**-2**
Saint-Père			27	12	**-15**
Vézelay	21	18	22	13	**-12**
Usy			18	22	**-4**
Domecy-sur-Cure	13	16			**+3**
Sauvigny-le-Bois	37	29	67	59	**-16**
Montillot	19	15	21	25	**0**
Quarre-les-Tombes	43	39	75	60	**-19**
Châtel-Censoir	21	17	38	25	**-17**
Arcy-sur-Cure			20	9	**-11**
TOTAUX	**375**	**349**	**753**	**604**	**-187**


CCAVM - Etablissements scolaires
Thory
Arcy-sur-Cure
Lucy-le-Bois
Athie
Provency
Saint-Moré
Annay-la-Côte
Etaules
Girolles
Voutenay-sur-Cure
Savigny-le-Bois
Tharot
Sermizelles
Annéot
Bois-d'Arcy
Merry-sur-Yonne
Blannay
Cussy-les-Forges
Sainte-Magnance
Givry
Vault-de-Lugny
Avallon
Magny
Pontaubert
Brosses
Domecy-sur-le-Vault
Bussières
Montillot
Châtel-Censoir
Saint-Brancher
Asquins
Island
Beauvoir
Thorigny-sur
Saint-Père
Ménades
Saint-Germain-des-Champs
Lichères-sur-Yonne
Asnières-sous-Bois
Saint-Léger-Vauban
Vézelay
Pierre-Perthuis
Charnoux
Domecy-sur-Cure
Quarré-les-Tombes
Chastellux-sur-Cure
Fontenay-près-Vézelay
Lycée
Collège
Ecole élémentaire
Ecole primaire
Ecole maternelle
0
2,5
5 km
Réalisation Immergis I Mars 2023
Sources I IGN - OSM - Map Tiler - IDEO



Les ecoles du territoire

Les effectifs des écoles du territoire ont diminué de 187 élèves entre 2021 et 2025. Cette baisse, observée depuis plusieurs années, a conduit à des réorganisations scolaires, avec notamment des fermetures de classes et, dans certains cas, d'écoles. Ces évolutions interrogent le maintien d'une offre éducative de proximité et peuvent générer des enjeux d'accessibilité pour les familles.

Les organisations scolaires demeurent par ailleurs hétérogènes sur le territoire. Elles tiennent compte des projets pédagogiques, des réalités locales, de l'implantation géographique des établissements ainsi que des contraintes liées aux transports scolaires. Les rythmes scolaires ne sont aujourd'hui pas harmonisés à l'échelle intercommunale, ce qui complexifie parfois l'articulation des différents services proposés aux familles.

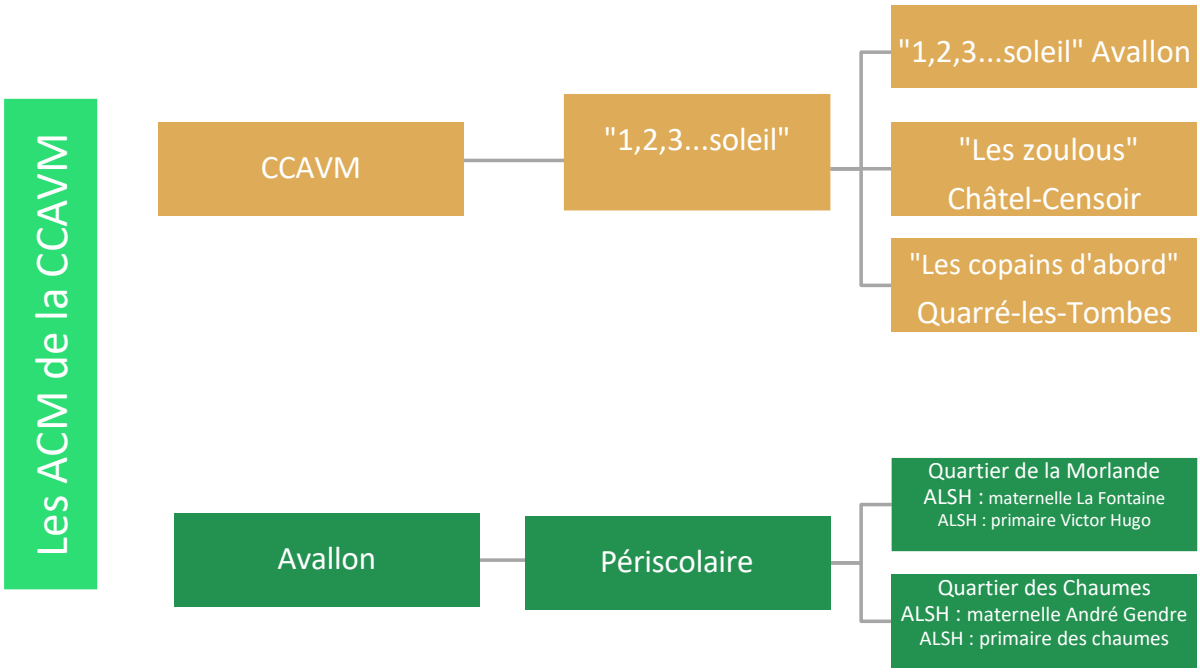
À la suite de la diminution des effectifs scolaires, la ville d'Avallon a engagé, à compter de septembre 2022, une réorganisation de ses écoles. Les élèves de l'école maternelle des Jardins et de l'école élémentaire des Remparts sont désormais accueillis dans les groupes scolaires André Gendre et Victor Hugo. Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles dont les enfants sont scolarisés en toute petite section, un accueil adapté est maintenu sur les temps périscolaires.

Si la compétence périscolaire relève des communes, la CCAVM assure l'organisation des accueils de loisirs du mercredi sur les sites d'Avallon, de Quarré-les-Tombes et de Châtel-Censoir. Des solutions de transport sont également proposées afin de faciliter l'accès au service. En 2025, 47 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs du mercredi résident à Avallon, témoignant du poids démographique de la commune au sein du territoire.

L'Accueil de loisirs sans hebergement

L'ALSH multi-sites occupe une place centrale dans la politique petite-enfance-enfance-jeunesse portée par la CCAVM. Il s'inscrit dans la continuité des différents temps de vie de l'enfant et du jeune, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale et des partenaires du territoire. Il contribue au développement de l'autonomie, à l'apprentissage de la vie collective, à l'ouverture culturelle et citoyenne, tout en participant à la cohérence des parcours éducatifs.

L'accueil de loisirs multi-sites du territoire



Service d'accueil périscolaire par site		Péri matin	Temps méridien	Péri soir	NAP	Matin	A-M
Avallon Chaumes : André Gendre + Les Chaumes		■	■	■	■	■	
Avallon Morlande : Jean de la Fontaine + Victor Hugo		■	■	■	■	■	
1,2,3... soleil !	Avallon					■	■
Les Zoulous	Châtel-Censoir						■
Les copains d'abord	Quarré-les-Tombes					■	■

Service d'accueil extrascolaire		Capacité d'accueil	Février		Avril		Juillet	Août				Octobre		Décembre
			Sem1	Sem2	Sem1	Sem2		Sem1	Sem2	Sem3	Sem4	Sem1	Sem2	
123 Soleil	Avallon	120												
Les Zoulous	Châtel-Censoir	40												
Les C opains d'abord	Quarré-les-Tombes	40												

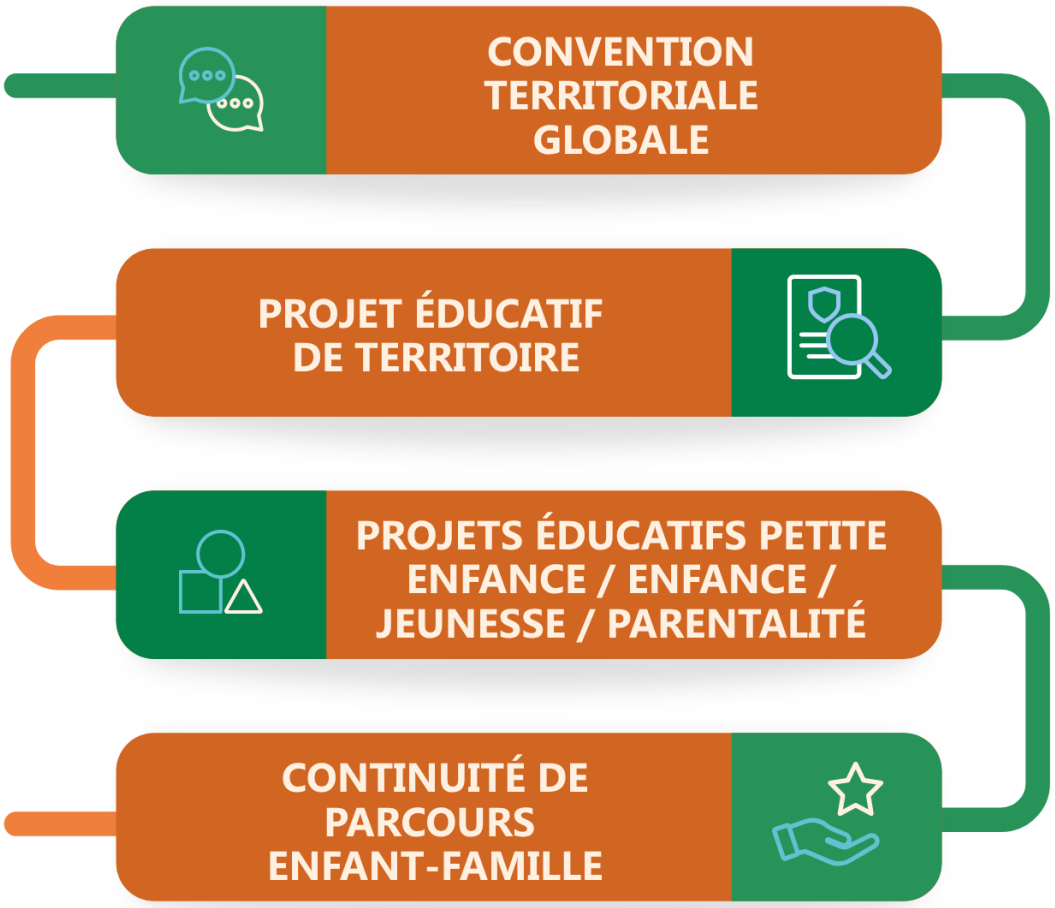
SOIT UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMALE DE **200 PLACES EN EXTRASCOLAIRE À L'ÉCHELLE DE LA CCAVM.**

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) outil de mise en œuvre de la stratégie éducative de la CTG

Depuis septembre 2026, la CCAVM et la Ville d'Avallon disposent d'un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) partagé, construit conjointement afin de garantir une cohérence éducative à l'échelle de l'ensemble du territoire. Élaboré en articulation avec les constats et orientations issus de la Convention Territoriale Globale, il constitue le cadre de référence des actions menées en direction des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire.

Véritable fil conducteur de la politique éducative territoriale, le PEDT fédère les acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes autour d'une ambition commune : garantir des parcours cohérents et inclusifs, en favorisant la complémentarité des actions menées sur les différents temps éducatifs.

Dans cette perspective, la CTG et le PEDT sont complémentaires. La CTG fixe les grandes orientations du développement social et éducatif du territoire tandis que le PEDT en assure la traduction opérationnelle sur les champs de l'enfance et de la jeunesse, à travers un programme d'actions partagé, une gouvernance commune et des modalités d'évaluation concertées.



La tarification

Fondés sur le quotient familial, les tarifs appliqués aux familles visent à garantir une accessibilité financière au plus grand nombre. Cette politique favorise une fréquentation diversifiée des accueils de loisirs, où se côtoient des enfants aux parcours et aux réalités différentes. Les ALSH constituent ainsi de véritables espaces de rencontre, de socialisation et d'apprentissage du vivre-ensemble. Chaque collectivité conserve toutefois une autonomie dans la définition de sa politique tarifaire, en cohérence avec son organisation et les caractéristiques de son territoire.

Grilles de tarifs

Tarifs de la CCAVM

ALSHi AVALLON – CHATEL CENSOIR – QUARRE LES TOMBES						
Tranche	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait Semaine	Quotient familial
1	2.10	3.00	4.00	4.90	21.00	QF < 350
2	2.50	5.00	4.50	5.50	26.00	351 < QF < 600

3	3.50	5.50	5.00	8.50	35.00	601 < QF < 750
4	4.50	7.50	6.00	9.50	47.00	751 < QF < 900
5	5.50	8.50	8.00	11.50	55.00	901 < QF < 1200
6	6.50	10.50	9.00	12.50	60.00	1201 < QF < 1500
7	7.50	12.50	11.000	14.50	63.00	1501 > QF

Tarifs de la ville d'Avallon

Tr	Quotient familial	PAUSE MERIDIENNE	AIDE AUX DEVOIRS
A	De 0€ à 300 €	1.00 €	0.40 €
B	De 301 € à 600 €	2.50 €	0.50 €
C	De 601 à 700 €	4.10 €	0.60 €
D	De 701 à 900 €	4.50 €	0.70 €
E	De 901 à 1200 €	5.00 €	0.80 €
F	De 1201 à 1500 €	6.00 €	0.90 €
G	Supérieur à 1501 € Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance	6.50 €	1.00 €

Le public accueilli

	Petites vacances	Grandes vacances	Mercredis
Avallon	89 % CCAVM 11 % hors territoire	90 % CCAVM 10 % hors territoire	88 % CCAVM 12 % hors territoire
Châtel-Censoir	94 % : CCAVM - 6 % Hors territoire		
Quarré-les-Tombes	88 % CCAVM 11 % hors territoire		90 % CCAVM 10 % hors territoire

26 % des familles qui inscrivent leurs enfants à l'ALSH ont un quotient familial inférieur à 750 euros et 46 % ont un quotient supérieur à 1201 euros. Les tranches intermédiaires représentent 28 % des inscriptions. Effectivement, ces familles ne peuvent consacrer qu'une faible partie de leur revenu dans les loisirs de leurs enfants. Elles inscrivent donc leurs enfants de façon plus occasionnelle et s'organisent avec leurs proches ou connaissance pour faire garder leurs enfants durant les vacances.

La répartition territoriale (Avallon, Quarré-Les-Tombes et Châtel-Censoir) répond aux besoins de l'ensemble des familles grâce notamment aux transports organisés. Le public dit fragile peut être soutenu et accompagné financièrement par le CCAS de la ville d'AVALLON avec lequel les ALSHi sont partenaires.

Les animateurs

Afin de garantir une cohérence éducative sur l'ensemble du territoire et d'assurer la continuité des équipes, les agents interviennent à la fois sur les temps périscolaires de la commune d'Avallon et sur l'accueil de loisirs multi-sites de la CCAVM les mercredis et durant les vacances scolaires. Cette organisation permet d'offrir aux enfants et aux familles un cadre stable, lisible et harmonisé. Les équipes sont renforcées, lors des périodes de vacances, par de jeunes animateurs engagés sous contrats éducatifs ou saisonniers, dont une grande partie revient régulièrement et contribue à la dynamique locale.

Aujourd'hui, l'accueil de loisirs multi-sites, bénéficie d'équipes d'animation stabilisées. Le travail mené avec la commune de Châtel-Censoir autour de la mutualisation des personnels a permis de rendre les postes plus attractifs et de renforcer la cohérence éducative proposée aux usagers.

Le territoire reste toutefois marqué par un nombre limité de candidats qualifiés. Le soutien apporté par la collectivité au financement du BAFA encourage la formation des jeunes du territoire et favorise la fidélisation des saisonniers, même si cette dynamique doit encore être consolidée pour répondre pleinement aux besoins. Les accueils de loisirs accueillent également des stagiaires du GRETA, de la Mission locale ou d'autres organismes, participant ainsi à l'accompagnement de leurs projets professionnels et à la découverte des métiers de l'animation.

Équipes d'animation

CCAVM	Ville d'AVALLON
18	37

Les équipes bénéficient régulièrement de formations, individuelles ou collectives, adaptées aux besoins identifiés sur le terrain. Cette dynamique de montée en compétences soutient la professionnalisation des agents et accompagne l'évolution continue des services.

BAFA BAFD

Année	2022		2023		2024		2025	
Collectivités	CCAVM	VILLE	CCAVM	VILLE	CCAVM	VILLE	CCAVM	VILLE
Base BAFA	6	3	3	0	4	3	2	1
Perfectionnement BAFA	2	3	1	2	1	0	1	6
Base BAFD	0	1	0	2	0	0	0	0

Perfectionnement BAFD	0	0	0	0	0	1	0	0
BPJEPS LTP	0	0	1/2	1/2	0	0	0	0

Les évolutions générationnelles montrent que les jeunes animateurs privilégient désormais des modalités d'engagement leur permettant de concilier activité professionnelle et temps de loisirs. Cette réalité conduit à organiser les recrutements sur deux périodes distinctes, l'une en juillet et l'autre en août. La continuité du service est assurée par l'équipe permanente, dont les congés sont planifiés en alternance sur ces deux mois.

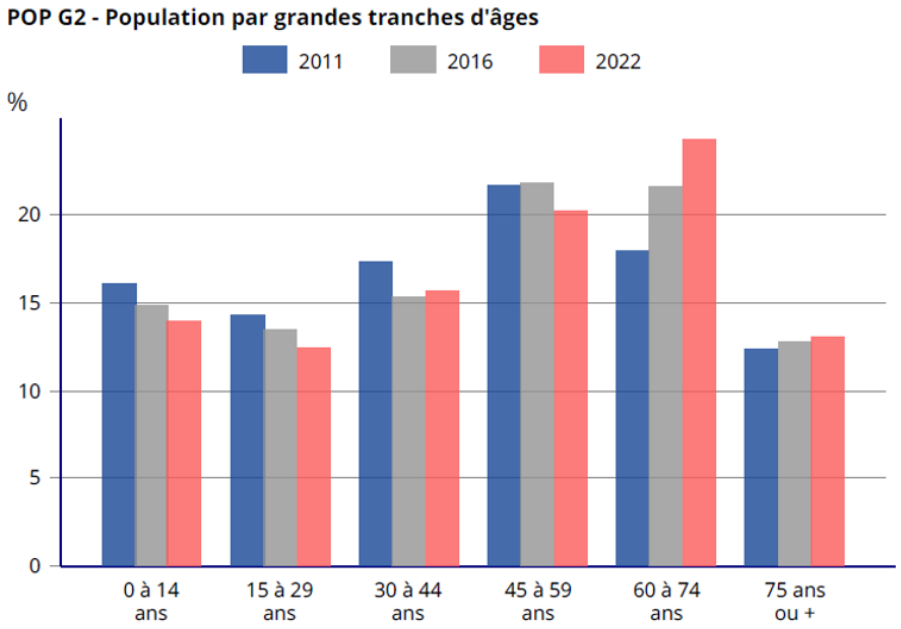


EN UN COUP D'OEIL
OFFRE ÉDUCATIVE STRUCTURÉE – BAISSE DES EFFECTIFS – ORGANISATION HÉTÉROGÈNE – CONTINUITÉ ÉDUCATIVE À RENFORCER – MIXITÉ SOCIALE

La jeunesse

Malgré une diminution progressive de leur part dans la population, les jeunes demeurent un public important sur le territoire. Les années de l'adolescence constituent une période charnière marquée par la recherche d'autonomie, l'élargissement des relations sociales, la construction de l'identité et les premières prises d'initiative.

Sur le territoire, les 15-29 ans représentent 12,65 % de la population. En 2022, 746 jeunes âgés de 11 à 14 ans et 608 jeunes de 15 à 17 ans étaient scolarisés, soit 1 354 adolescents. Cette tranche d'âge constitue un public important pour les politiques jeunesse, notamment en matière de loisirs, d'autonomie, de mobilité et de participation à la vie locale.



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Les effectifs des établissements scolaires du territoire permettent de compléter cette observation. À la rentrée de septembre 2025, les trois collèges, les deux lycées et la formation BTS implantés sur la CCAVM accueillent plus de 1 300 élèves et étudiants, confirmant le rôle structurant de ces établissements dans la vie locale et dans l'accompagnement des parcours des jeunes.

	Collège Maurice Clavel - Avallon	Collège des Chaumes Avallon	Collège privé Jeanne d'Arc
Effectifs septembre 2025	352	282	166
	Lycée général des Chaumes	**Lycée Jeanne d'Arc**	**BTS CHAUMES**
Effectifs septembre 2025	379	98	40

Certains jeunes ne sont pas scolarisés sur le territoire communautaire. C'est le cas, entre autres des enfants qui résident sur les communes d'Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir et Précy-le-Sec (scolarisation à Vermenton et à Courson les carrières).

Une seule formation post bac est dispensée sur le territoire : le BTS management des unités commerciales au lycée parc des Chaumes.

Dans un territoire rural comme la CCAVM, ces parcours sont influencés par plusieurs facteurs tels que la mobilité, l'accès aux activités, la proximité des équipements et la possibilité pour les jeunes de participer à la vie locale. Ces enjeux interrogent les conditions permettant aux adolescents de développer progressivement leur autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant.

Enjeux identifiés pour les adolescents

Les travaux de concertation, les échanges avec les familles et les partenaires ainsi que les observations partagées par les acteurs du territoire ont permis d'identifier plusieurs enjeux :

- favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et aux activités éducatives,
- favoriser la continuité éducative entre les différents temps de vie des jeunes,
- permettre aux jeunes de développer leur vie sociale et de disposer d'espaces de rencontre adaptés,
- accompagner progressivement l'autonomie,
- encourager l'expression, la participation et l'engagement dans la vie locale,
- tenir compte des contraintes de mobilité liées à la ruralité,
- garantir une offre accessible à l'ensemble des communes de la CCAVM,
- accompagner les transitions entre l'enfance, l'adolescence et la vie de jeune adulte.

Une politique jeunesse fondée sur la pleine participation des jeunes

Les jeunes du territoire manifestent un intérêt marqué pour les activités de loisirs et les sorties qui leur sont proposées. Ces actions constituent souvent une première porte d'entrée dans les dispositifs jeunesse et favorisent la rencontre, la découverte et l'ouverture sur l'extérieur.

Au-delà de la mise en place d'activités, l'ambition portée par la CCAVM est de développer progressivement une politique jeunesse favorisant l'implication des adolescents dans les projets qui les concernent. L'objectif n'est pas seulement de proposer des activités aux jeunes, mais de leur permettre d'en devenir progressivement les concepteurs, les organisateurs et les porteurs.

À travers la préparation d'une sortie, la définition d'un programme d'activités, la recherche de financements, la demande de devis, la gestion d'un budget ou l'organisation logistique d'un projet collectif, les jeunes peuvent développer des compétences favorisant leur autonomie, leur responsabilisation et leur engagement citoyen.

Cette approche vise à faire des adolescents de véritables acteurs de leur parcours, en leur donnant la possibilité de participer aux décisions, d'expérimenter, de prendre des responsabilités et de contribuer à la vie du territoire.

Implication des jeunes dans la conception du futur accueil jeunesse

Les jeunes du territoire sont pleinement associés à la définition du futur équipement. Ils participent :

- à l'aménagement des espaces intérieurs (ambiance, usages, organisation),
- à la conception des espaces extérieurs (détente, sport, végétalisation, circulation),
- à l'identification des besoins en mobilier et en équipements.

Cette démarche vise à leur permettre :

- d'exprimer leurs besoins et leurs attentes,
- de développer un sentiment d'appropriation et de responsabilité,
- de s'engager dans un projet concret, visible et durable,
- de vivre une expérience citoyenne valorisante.

Soutenue par le CAUE et le Pays Avallonnais, cette démarche illustre la volonté de la CCAVM de renforcer la citoyenneté active des jeunes, de créer des espaces pensés avec et pour eux, de favoriser leur pouvoir d'agir et d'inscrire la jeunesse au cœur des projets structurants du territoire.

Renforcer les passerelles entre les différents temps de vie des jeunes

L'accompagnement des adolescents repose sur une diversité d'acteurs qui interviennent dans des cadres complémentaires : établissements scolaires, familles, accueils de loisirs, structures jeunesse, associations sportives et culturelles, partenaires sociaux et médico-sociaux. Chacun agit dans son champ de compétences mais contribue, à sa manière, au parcours éducatif du jeune.

Dans cette perspective, l'enjeu pour la CCAVM n'est pas d'intervenir sur le temps scolaire mais de favoriser les liens, les échanges et la complémentarité entre les différents acteurs gravitant autour des adolescents. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance réciproque des

actions menées, de faciliter l'identification des besoins et de construire des réponses cohérentes à l'échelle du territoire.

La présence du chargé de mission jeunesse dans les collèges du territoire constitue à cet égard un levier intéressant pour développer l'interconnaissance, favoriser le lien avec les jeunes et renforcer progressivement les passerelles entre les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et les projets portés dans le cadre de la politique jeunesse.

Prévention, écoute et repérage des situations de fragilité

La période de l'adolescence peut être marquée par des situations de mal-être, de harcèlement, d'isolement ou de difficultés relationnelles. Les enjeux liés à la santé mentale des jeunes constituent aujourd'hui un sujet de vigilance et de santé publique qui mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

Afin de renforcer ses capacités d'accompagnement, le chargé de mission jeunesse a bénéficié d'une formation dédiée à la santé mentale des adolescents. Cette compétence complémentaire lui permet d'adopter une posture de sensibilisation, d'écoute et de premier repérage des situations nécessitant une orientation vers les partenaires compétents.

Le territoire s'appuie également sur des actions de prévention menées avec différents partenaires, notamment autour de la lutte contre le harcèlement. Dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'enseignement, le chargé de mission jeunesse intervient également en tant que Promeneur du Net, permettant de maintenir une présence éducative dans les espaces numériques fréquentés par les jeunes, de favoriser le dialogue et de contribuer au repérage précoce de certaines situations de fragilité.

Mieux connaître les attentes des jeunes pour construire une offre adaptée

Si plusieurs enjeux ont été identifiés par les professionnels et les partenaires du territoire, la connaissance fine des attentes exprimées directement par les adolescents reste à renforcer. L'un des enjeux des prochaines années consistera à développer les démarches de participation afin de mieux recueillir leur parole et de construire progressivement une politique jeunesse fondée sur leurs besoins réels, leurs aspirations et leur expertise d'usage.

Année	Jeunes inscrits	Journées de présence
2024	61	387
2025	57	646

Fréquentation de l'accueil jeunes de la CCAVM

Si le nombre de jeunes inscrits à l'accueil jeunesse demeure relativement stable entre 2024 et 2025, le volume de fréquentation connaît une progression significative, passant de 387 à 646 journées réalisées. Cette évolution traduit une présence plus régulière des jeunes et témoigne de l'intérêt porté aux actions proposées. L'accueil jeunesse demeure toutefois un service en cours de consolidation.

Au-delà des données de fréquentation, l'enjeu principal ne réside pas dans l'augmentation du nombre d'inscrits mais dans la qualité de la relation éducative construite avec les adolescents. L'accueil jeunesse constitue un espace permettant aux jeunes de se rencontrer, d'expérimenter, de développer leur autonomie, de construire des projets collectifs et de trouver des adultes ressources identifiés. Il contribue ainsi au développement personnel des adolescents, à leur engagement dans la vie locale et à la construction progressive de leur identité.

Le développement de nouveaux projets, le renforcement de la participation des jeunes et la poursuite du travail de communication auprès des familles constituent autant de leviers pour conforter sa place dans l'offre jeunesse du territoire.



EN UN COUP D'OEIL
AUTONOMIE • PARTICIPATION • POUVOIR D'AGIR • MOBILITÉ • CONTINUITÉ ÉDUCATIVE • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

PARENTALITE

Le soutien à la parentalité est aujourd'hui reconnu comme un enjeu majeur des politiques familiales. La Commission des 1000 premiers jours rappelle ainsi que les parents ont besoin d'être entourés, soutenus et accompagnés lors de l'arrivée d'un enfant. De son côté, la Haute Autorité de Santé souligne que le soutien à la parentalité contribue au développement, au bien-être et à la santé de l'enfant en renforçant les ressources et les compétences parentales.

Ces orientations nationales confirment l'importance de proposer aux familles des espaces d'écoute, d'échange et d'accompagnement adaptés à leurs besoins tout au long du parcours parental.

Devenir parent, grandir avec son enfant, l'accompagner vers l'autonomie, traverser les différentes étapes de son développement, faire face aux inquiétudes, aux doutes, aux joies, aux changements familiaux ou aux difficultés du quotidien : la parentalité est un cheminement qui se construit tout au long de la vie.

Parce qu'il n'existe pas de mode d'emploi universel pour être parent, les familles ont parfois besoin de lieux d'écoute, de temps d'échanges, de rencontres ou simplement de moments leur permettant de prendre du recul et de partager leur expérience avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Sur le territoire de la CCAVM, de nombreux acteurs contribuent à cet accompagnement. Crèches, RPE, écoles, accueils de loisirs, Centre social Maison des Part'âges, services sociaux, acteurs médico-sociaux, associations et professionnels de santé participent chacun, à leur niveau, au soutien des parents et au renforcement des liens familiaux.

Parmi les ressources identifiées figurent notamment le LAEP « La P'tite Ruche », porté par l'association La Parenthèse, les actions de médiation familiale, l'espace rencontre, les ateliers parents-enfants proposés dans les structures petite enfance, les actions développées par la Maison des Part'âges, les initiatives portées par l'Unité Territoriale de Solidarité ainsi que différents groupes d'échanges ou de soutien entre parents.

Cette offre est riche et diversifiée. Pourtant, les échanges conduits avec les acteurs du territoire mettent en évidence une difficulté récurrente : les familles ne savent pas toujours vers qui se tourner ou quelles ressources existent près de chez elles. Les actions sont nombreuses mais parfois peu visibles, dispersées entre différents opérateurs et insuffisamment identifiées comme participant d'une même démarche d'accompagnement des parents.

Par ailleurs, certaines familles restent éloignées des dispositifs existants, soit parce qu'elles ne fréquentent pas les structures d'accueil, soit parce que les contraintes de mobilité, les représentations ou le manque d'information constituent des freins à leur participation.

Face à ce constat, la CCAVM et la Maison des Part'âges ont engagé en 2024 une démarche de redynamisation du réseau parentalité à l'échelle intercommunale. Ce réseau rassemble aujourd'hui 23 structures et partenaires intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles. Il constitue un espace d'interconnaissance, d'échanges de pratiques, de coopération et de réflexion partagée autour des besoins des parents du territoire.

Cette dynamique a permis de mieux identifier les ressources existantes, de renforcer les liens entre les acteurs et d'engager un travail collectif autour de la lisibilité de l'offre. Elle a notamment conduit à la construction d'un guide parentalité à l'échelle de la CCAVM, destiné à permettre aux familles d'identifier plus facilement les dispositifs, les lieux ressources et les interlocuteurs susceptibles de les accompagner selon leurs besoins.

Dans le prolongement de cette dynamique, la CCAVM et la Maison des Part'âges ont développé conjointement le projet « Le corps en mouvement, de la petite enfance à l'adolescence ».

À travers des ateliers parents-enfants associant artistes, compagnies de danse, psychologue, accompagnante parentale, professionnels du portage physiologique, réflexologue et intervenants spécialisés dans la sensorialité et le bien-être, cette démarche propose aux familles des espaces de rencontre, d'expérimentation et de partage qui placent la relation parent-enfant au cœur du projet.

Au-delà des actions elles-mêmes, cette collaboration a permis de faire émerger une réflexion commune sur la place de la parentalité sur le territoire. Elle a contribué à rapprocher les acteurs, à croiser les regards et à construire une vision plus globale de l'accompagnement des familles, depuis l'arrivée de l'enfant jusqu'à l'adolescence.

Cette expérience a également confirmé un constat partagé : les compétences sont nombreuses, les ressources sont présentes, mais elles gagneraient à être davantage articulées et rendues visibles pour les familles.

Elle ouvre ainsi la perspective de construire progressivement un véritable parcours parentalité à l'échelle de la CCAVM, permettant aux parents d'identifier plus facilement les ressources qui leur sont proposées, de comprendre à qui s'adresser selon leurs besoins et de bénéficier d'un accompagnement cohérent à chaque étape de la vie de leur enfant.

L'ambition partagée est désormais de s'appuyer sur la dynamique du réseau parentalité pour faire émerger progressivement un lieu ressource parentalité clairement identifié par les familles. Celui-ci aurait vocation à fédérer les initiatives existantes, à faciliter l'orientation vers les dispositifs du territoire, à valoriser les compétences des acteurs et à renforcer la cohérence du parcours proposé aux parents.

Il ne s'agit pas de créer une offre supplémentaire mais bien de mieux relier, coordonner et rendre visible l'ensemble des ressources déjà présentes sur la CCAVM afin que chaque famille puisse trouver, au moment où elle en ressent le besoin, un interlocuteur, un soutien ou une réponse adaptée à sa situation.

Nombre de dispositifs soutien à la parentalité - Le REAAP

Année	Nombre de structures *REAAP*	Nombre de structures ayant au moins un projet clas financé	Nombre de LAEP	Nombre de dispositif médiation familiale
2017	2	1		
2018	1	1	1	
2019	3	1	1	1

Nature des actions parentalités

	2017	2018	2019	2020
Groupes d'expression	2	2	3	1
Groupes de parole	3	1	4	
Écoutes individualisées	1	1	1	1
Conférences			1	
Actions parents –enfants	3	2	2	2
Total	9	6	11	4

Évolution du recours aux actions REAAP

Année	Nombre de familles différentes REAAP	Nombre d'enfants différents REAAP
2020	51	116
2019	375	719
2018	136	162
2017	235	273

Pas d'actions financées en 2024 et 2025 sur le territoire.

Année	Nombre de structures financées par le *REAAP*	Nombre de structures ayant au moins un projet clas financé	Nombre de LAEP	Nombre de dispositifs médiation familiale
2022	3	0	1	1
2023	2	0	1	1
2024	0	0	1	1
2025	0	0	1	1
2026	2	0	1	1

Nature des actions parentalités

	2022	2023	2024	2025	2026
Groupe d'expression	2	1	0	0	2

Groupe de parole	0	0	0	0	0
Écoute individualisée	0	0	0	0	0
Conférences	0	1	0	0	0
Actions parents – enfants	1	1	0	0	5
Total	3	3	0	0	7



EN UN COUP D'OEIL

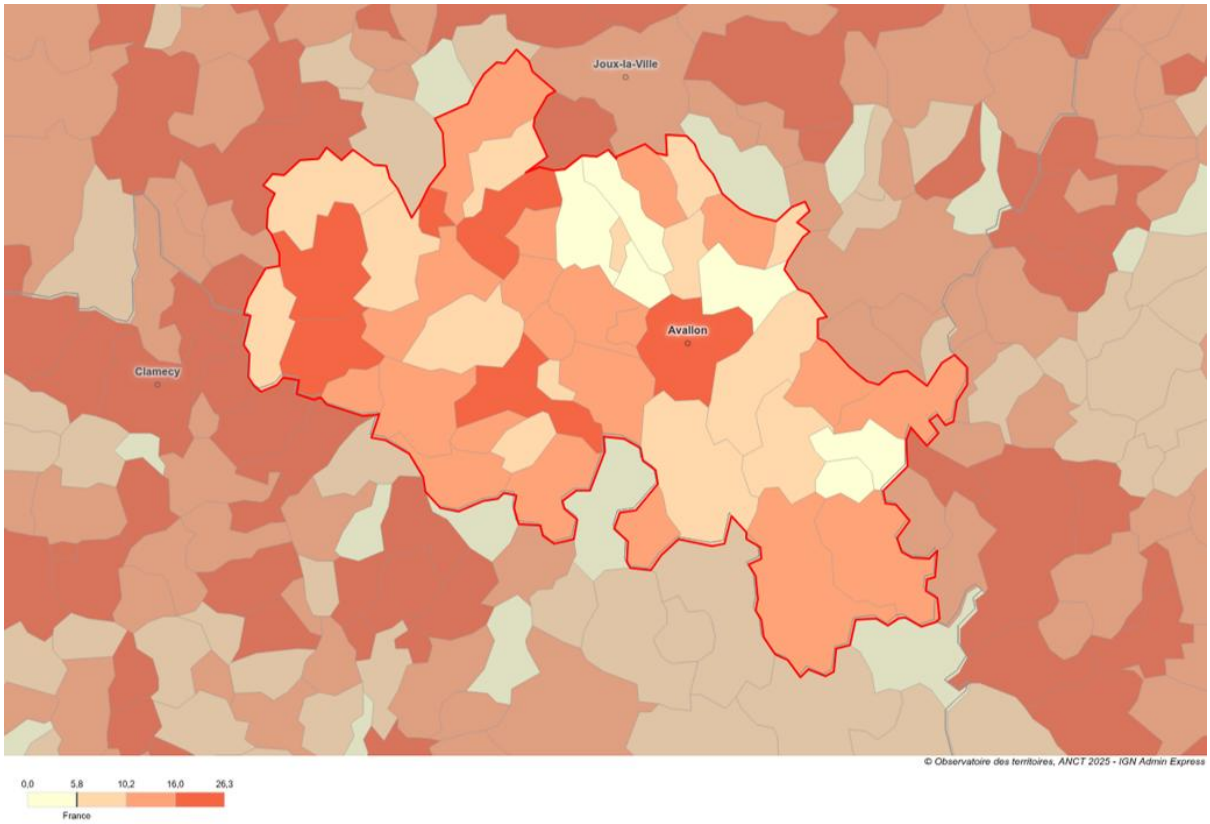
RESSOURCES NOMBREUSES - RÉSEAU PARENTALITÉ EN DÉVELOPPEMENT - ACCÈS À L'INFORMATION À AMÉLIORER - PARCOURS FAMILLE À RENDRE PLUS LISIBLE - CONSTRUCTION D'UN LIEU RESSOURCE PARENTALITÉ

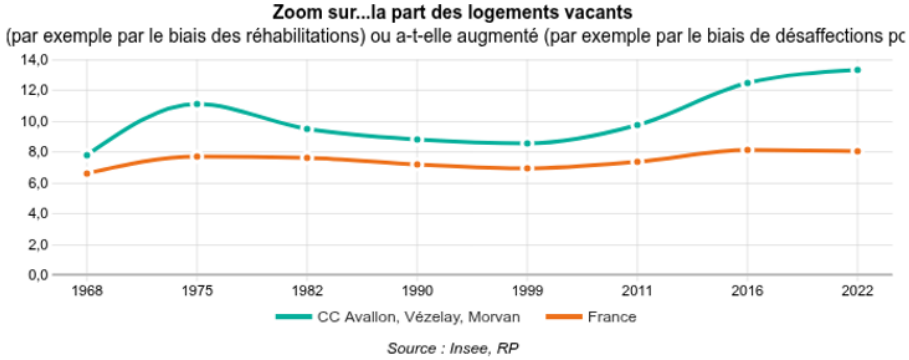
UN PARC DE LOGEMENTS QUI SE DEVELOPPE, AVEC DES PROBLEMATIQUES DE VACANCE ET DE GESTION DES RESIDENCES SECONDAIRES

Une problématique de vacance immobilière qui s'amplifie

La part de logements vacants est en constante augmentation et s'établit à un niveau assez élevé (13,3 % selon la définition de l'INSEE, soit bien plus que la moyenne nationale (8,0 %). Cette part est supérieure aux valeurs de l'Yonne (11,7 %) et de la région Bourgogne-Franche-Comté (9,9 %). Cette situation est partagée par les différents secteurs de la CCAVM. Cinq communes, situées dans l'ouest du territoire, présentent même des taux de vacance supérieurs à 20 %.

LA VACANCE REPRESENTE 13,3 % DES LOGEMENTS, CONTRE 8 % EN France



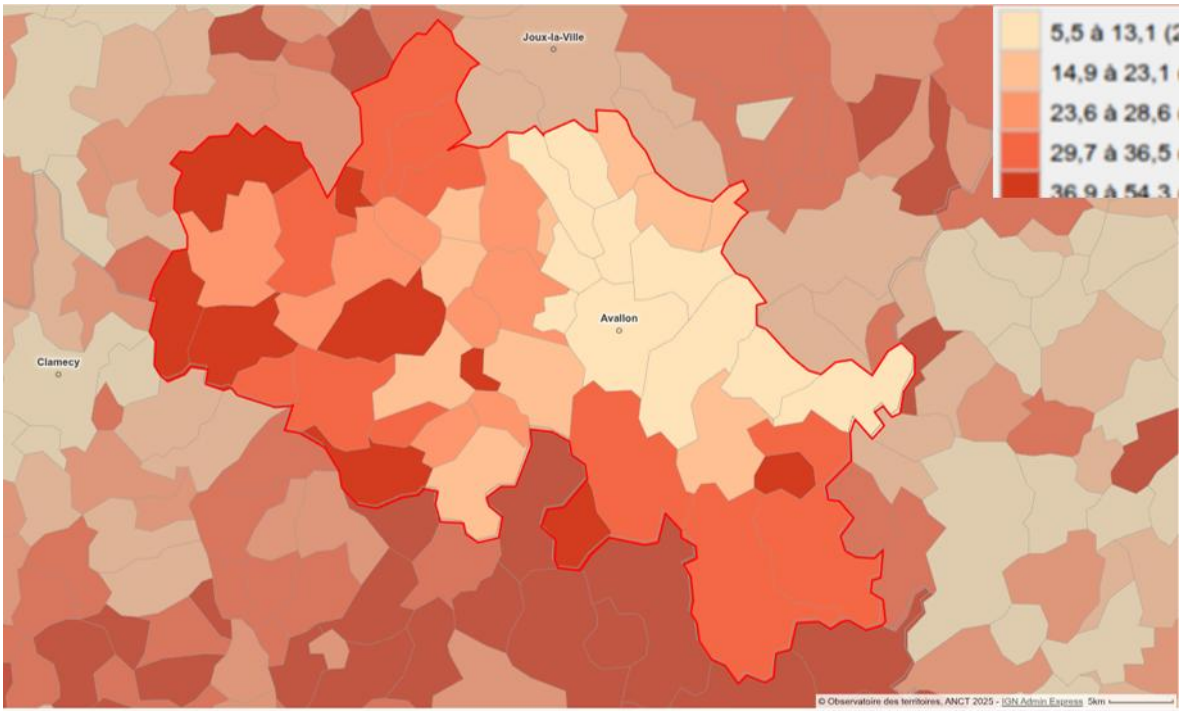


Au-delà de l'apparence négative que peuvent revêtir les logements vacants, ces derniers constituent un potentiel locatif non-utilisé et sont composés en partie de petits logements qui correspondent à un besoin réel des ménages d'aujourd'hui. Le plus souvent, la vacance touche des petits logements et/ou des logements locatifs, et le développement de la vacance se fait au détriment de la diversité de l'offre de logements sur le territoire.

En outre, le développement de la vacance impacte directement l'attractivité résidentielle et touristique des bourgs et villages concernés.

Une part importante de résidences secondaires, notamment dans les secteurs les plus touristiques, mais en décroissance

Seuls deux tiers des logements de la CCAVM (67,7 %) sont des résidences principales, notamment en raison de la forte part de résidences secondaires et logements occasionnels : 19 % des logements ne sont pas occupés en continu. Favorisée par le caractère hautement touristique du territoire, cette valeur dépasse largement les moyennes départementale, régionale et nationale (~ +10 %).



Part des résidences secondaires et logements occasionnels (%)2022

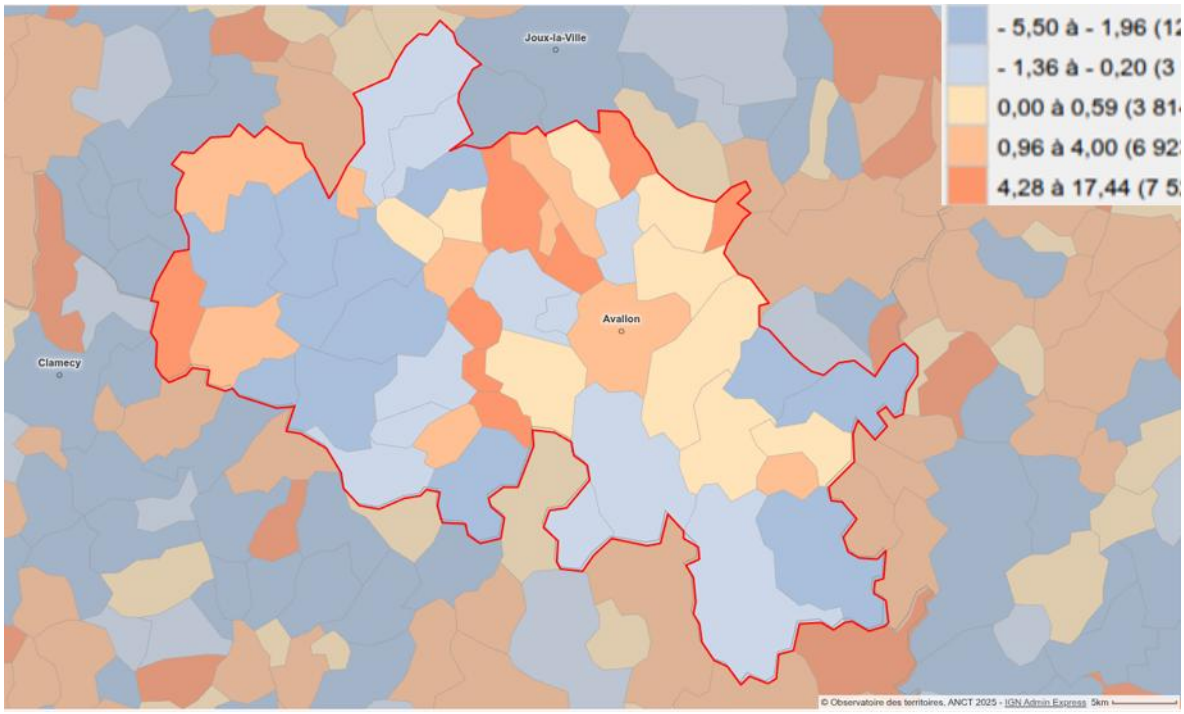
La part de résidences secondaires varie fortement suivant les secteurs considérés :

- Le secteur d'Avallon accueille peu de résidences secondaires, et un parc de résidences principales plus important ;
- Les secteurs de Quarré-les-Tombes et de Châtel-Censoir / Vézelay sont les secteurs qui comptent le plus de résidences secondaires en proportion, avec des taux avoisinants les 40 %, voire plus de la moitié du parc de logement pour certaines communes.

Globalement, le nombre et la part de résidences secondaires diminue légèrement (~ -0,46 %/an) entre 2011 et 2022 quand les logements vacants augmentent fortement sur la même

période (+3,19 %/an), ce qui montre que l'attractivité résidentielle diminue même sur l'aspect touristique du territoire.

D'un point de vue infra-intercommunal, les secteurs historiquement touristiques (Vézelien & Morvan) voient le nombre de résidences secondaires diminuer, à quelques exceptions près. À l'inverse, les territoires plus « actifs », le nombre de résidences secondaire augmente, il reste néanmoins important de signaler que ces territoires disposaient d'assez peu de résidences secondaires initialement, leur augmentation pouvant donc être sur-représentée pour certaines communes.



Taux d'évolution annuel du nombre de résidences secondaires (%) entre 2016 et 2022

6. Lecture stratégique du territoire

À l'issue du diagnostic, la CCAVM apparaît comme un territoire rural confronté à des évolutions structurelles marquées. La baisse démographique engagée depuis plusieurs années, le vieillissement de la population et la dispersion de l'habitat contribuent à fragiliser les équilibres territoriaux et à complexifier l'accès aux services pour une partie des habitants. Ces dynamiques se traduisent concrètement par des difficultés d'accès aux équipements et aux dispositifs existants, une participation inégale selon les publics et les secteurs géographiques, ainsi qu'un risque accru d'isolement, notamment pour les familles, les jeunes et les personnes les plus fragiles.

Dans ce contexte, si le territoire dispose d'une offre de services réelle et structurée, celle-ci demeure encore insuffisamment lisible et parfois difficile d'accès pour les habitants. La multiplicité des intervenants, la diversité des dispositifs et la coexistence de plusieurs niveaux d'intervention contribuent à rendre l'information complexe et à limiter l'appropriation des services. La question de la communication ne constitue donc pas un enjeu secondaire, mais bien une problématique transversale, présente à l'ensemble des niveaux de l'action publique. Elle conditionne à la fois la connaissance des dispositifs, leur utilisation effective et, plus largement, la capacité des habitants à s'inscrire dans les parcours d'accompagnement proposés sur le territoire.

Au-delà des enjeux d'accès à l'information, le diagnostic met en évidence plusieurs besoins d'évolution des politiques publiques. La mise en œuvre du service public de la petite enfance constitue à cet égard un levier structurant. Elle suppose de consolider le rôle de coordination de la collectivité, d'ajuster l'offre aux besoins des familles et de garantir une pleine lisibilité des parcours d'accueil. De la même manière, l'offre en direction de la jeunesse apparaît aujourd'hui à un moment charnière de son développement. Elle nécessite d'être davantage structurée, rendue plus visible et adaptée aux réalités des adolescents, en tenant compte notamment des contraintes de mobilité et des attentes en matière d'autonomie et d'engagement.

La politique de soutien à la parentalité s'inscrit dans cette même logique. Si de nombreuses actions existent, leur visibilité reste limitée et elles peinent encore à atteindre l'ensemble des familles, en particulier celles qui ne fréquentent pas ou peu les structures. La question n'est donc pas seulement celle du développement de nouvelles actions, mais bien celle de leur accessibilité, de leur lisibilité et de leur articulation dans un véritable parcours parental à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, les enjeux du territoire ne peuvent être envisagés uniquement sous l'angle du développement de nouveaux dispositifs. Ils reposent plus largement sur la capacité de la collectivité à mieux organiser, coordonner et rendre accessibles les ressources existantes, en s'appuyant sur les dynamiques locales et en prenant en compte la diversité des situations communales.

Le principal défi pour le territoire réside ainsi dans sa capacité à garantir un accès effectif et équitable aux services pour l'ensemble de la population. Cette ambition implique de faire évoluer les pratiques vers davantage de proximité, de renforcer les logiques d'« aller vers » et de structurer une action publique plus lisible et mieux partagée entre les acteurs.

Dans cette perspective, la Convention Territoriale Globale ne se limite pas à un programme d'actions. Elle porte une orientation stratégique visant à faire du territoire un espace mieux articulé, plus lisible et plus accessible, capable d'accompagner les habitants à chaque étape de leur parcours de vie.

L'adaptation au changement climatique constitue désormais un enjeu transversal des politiques publiques locales. Dans un territoire rural comme celui de la CCAVM, les épisodes de fortes chaleurs, l'évolution des mobilités, la précarité énergétique ou encore l'adaptation des bâtiments interrogent directement les conditions d'accueil des enfants, des jeunes et des familles ainsi que le fonctionnement quotidien des services.

Au-delà de l'adaptation des équipements, ces évolutions invitent les acteurs du territoire à repenser collectivement certains usages, à développer de nouvelles coopérations et à faire évoluer les organisations afin de préserver l'accès aux services et la qualité de vie des habitants. Cette réflexion concerne tout particulièrement les publics les plus vulnérables : jeunes enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou familles confrontées à des difficultés de mobilité.

Cela ne relève donc pas uniquement de l'aménagement des bâtiments ou des investissements publics. Elle constitue également un enjeu de santé publique, de prévention, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. Elle suppose une capacité collective à anticiper les évolutions à venir et à construire des réponses partagées entre collectivités, partenaires, professionnels et habitants.

Dans cette perspective, le territoire est invité à développer une véritable culture de l'adaptation fondée sur l'anticipation, la coopération et l'expérimentation. Les réponses de demain passeront autant par l'évolution des usages, des organisations et des pratiques professionnelles que par l'adaptation des équipements eux-mêmes.

Des principes d'action transversaux au service de la CTG

Au regard des constats du diagnostic, plusieurs principes transversaux apparaissent comme des conditions essentielles de réussite de l'action publique à l'échelle de la CCAVM. Ces principes ne constituent pas des axes d'intervention à part entière mais des orientations qui doivent guider l'ensemble des projets et des actions portés dans le cadre de la CTG.

La mobilité constitue un enjeu majeur pour un territoire rural caractérisé par une forte dispersion de l'habitat. L'accès aux services, aux structures, aux actions collectives et aux espaces de participation reste étroitement lié aux capacités de déplacement des habitants. La prise en compte de cette réalité devra être intégrée dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions.

L'inclusion, dans toutes ses dimensions, constitue également un principe fondamental. Elle implique de garantir l'accès aux services et à la participation de tous les habitants, notamment les personnes en situation de handicap, les publics fragilisés et les personnes éloignées des outils numériques. Cette attention doit conduire à développer des réponses adaptées et accessibles à la diversité des situations rencontrées sur le territoire.

La communication et l'accessibilité de l'information représentent par ailleurs des leviers déterminants. La qualité d'une action ne repose pas uniquement sur son contenu mais aussi sur sa capacité à être identifiée, comprise et appropriée par ses bénéficiaires. Chaque action devra ainsi intégrer une réflexion sur les modalités d'information, d'accompagnement et d'accès aux ressources proposées.

Enfin, la stratégie territoriale s'appuie sur une volonté forte de renforcer **la participation des habitants** selon le principe du « faire avec plutôt que faire pour ». La prise en compte de l'expertise d'usage des habitants et leur implication dans la construction des réponses constituent des facteurs essentiels de pertinence, d'efficacité et d'appropriation des projets.

Dans ce cadre, la stratégie territoriale portée par la Convention Territoriale Globale s'organise autour de trois axes complémentaires. Ces axes ne constituent pas des secteurs d'intervention cloisonnés mais des orientations stratégiques complémentaires qui se traduiront par des actions évolutives et adaptables aux besoins du territoire.

Le premier vise à garantir les conditions d'épanouissement des enfants et des jeunes, en assurant une continuité éducative à chaque étape de leur parcours.

Le deuxième s'attache à renforcer le lien social et à prévenir les situations d'isolement, en favorisant l'accès aux services, aux ressources du territoire et à la participation des habitants.

Le troisième axe vise à accompagner les évolutions du territoire et à adapter les services aux besoins des habitants, dans une logique de proximité, d'accessibilité et de qualité des réponses apportées.

À ces trois axes stratégiques s'ajoutent deux fiches transversales relatives à la gouvernance, au pilotage et à la coordination de la Convention Territoriale Globale. Elles ont vocation à soutenir la mise en œuvre des actions, à renforcer les coopérations entre partenaires et à garantir le suivi des orientations retenues.



EN UN COUP D'OEIL
RURALITÉ • MOBILITÉ • INCLUSION • ACCESSIBILITÉ • PARCOURS DE VIE • PARTICIPATION DES HABITANTS • COORDINATION • GOUVERNANCE • VISIBILITÉ DE L'OFFRE • COMMUNICATION • COOPÉRATION • ATTRACTIVITÉ

7. Une mise en œuvre progressive de la CTG

La CTG 2027-2031 s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. L'ensemble des fiches actions pourra être mis en œuvre sur la durée de la convention, mais certaines thématiques constitueront des priorités de démarrage afin de poser les fondations nécessaires au déploiement de l'ensemble du projet social de territoire.

2027 : Poser les fondations

L'année 2027 sera consacrée à la structuration de la gouvernance, au renforcement de l'ingénierie territoriale et à la mise en place des outils permettant le suivi, l'évaluation et la participation des habitants.

Une attention particulière sera portée à :

G1 Pilotage, suivi, évaluation et participation dans le cadre de la CTG.

G2 Service Public de la Petite Enfance.

1.2 Garantir un accueil éducatif de qualité, inclusif et protecteur.

1.3 Favoriser la continuité éducative et les parcours sans rupture.

2.2 Développer une parentalité de proximité, accessible et coordonnée.

2.3 Faciliter l'accès aux services, aux droits et aux ressources du territoire.

2028-2029 : Consolider les dynamiques

Cette période permettra de renforcer les actions engagées, d'approfondir les coopérations et de développer plus largement les projets éducatifs et territoriaux.

Une attention particulière sera portée à :

1.4 Consolider l'offre éducative et la participation des jeunes.

3.1 Adapter les services aux transitions du territoire.

3.2 Animation partenariale, circulation de l'information et valorisation des ressources du territoire.

2030-2031 : Développer, ajuster et essaimer

Les dernières années de la convention permettront de valoriser les réalisations, d'ajuster les actions au regard des évaluations réalisées et de consolider les initiatives les plus pertinentes.

Une attention particulière sera portée à :

1.1 Renforcer les ressources personnelles et relationnelles des enfants, des jeunes et des familles.

2.1 Développer le lien social, prévenir l'isolement et renforcer les solidarités de proximité.

2.4 Renforcer la communication de proximité et les relais locaux.

Poursuivre les démarches d'adaptation, d'expérimentation et d'innovation engagées sur le territoire.

Niveau de mobilisation prévisionnel

- **Niveau 1** Action mobilisant principalement du temps de coordination et les ressources existantes du territoire.
- **Niveau 2** Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.
- **Niveau 3** Action impliquant une mobilisation financière ou humaine significative et nécessitant un pilotage renforcé.
- **Niveau 4** Action structurante nécessitant des financements dédiés, des investissements, des recrutements ou des réorganisations importantes.

8. Synthèse des fiches actions

FICHES ACTIONS	Axe 1 Epanouissement des enfants et des jeunes	Axe 2 Solidarité et qualité de vie des habitants	Axe 3 Territoire en réseau, coopération et structuration	Gouvernance	Démarrage
1.1 Renforcer les ressources personnelles et relationnelles des enfants, des jeunes et des familles					Continu
1.2 Garantir un accueil éducatif de qualité, inclusif et protecteur					Continu
1.3 Favoriser la continuité éducative et les parcours sans rupture					2027
1.4 Consolider l'offre éducative et la participation des jeunes					2028
2.1 Développer le lien social, prévenir l'isolement et renforcer les solidarités de proximité					Continu
2.2 Développer une parentalité de proximité, accessible et coordonnée					2027
2.3 Faciliter l'accès aux services, aux droits et aux ressources du territoire					2027
2.4 Renforcer la communication de proximité et les relais locaux					Continu
3.1 Adapter les services aux transitions du territoire					2028
3.2 Animation partenariale, circulation de l'information et valorisation des ressources du territoire					2028
G1 Pilotage de la CTG					2027
G2 Service Public Petite Enfance					2027

AXE 1 EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

1.1 Renforcer les ressources personnelles et relationnelles des enfants et des jeunes

Les constats

Les professionnels du territoire observent une augmentation des besoins liés au bien-être psychique et émotionnel des enfants et des adolescents. Les impacts de la crise sanitaire, l'omniprésence des écrans, les difficultés relationnelles, les situations de harcèlement, les fragilités sociales ou familiales ainsi que les enjeux de santé mentale conduisent les acteurs éducatifs à renforcer leur attention au développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes.
Par ailleurs, les acteurs éducatifs soulignent l'importance de créer des environnements favorables permettant aux enfants et aux jeunes de développer leurs compétences psychosociales, leur confiance en eux, leur capacité à comprendre leurs émotions, à entrer en relation avec les autres et à trouver leur place au sein du collectif.
Dans un contexte de mutation des pratiques éducatives, il apparaît essentiel de soutenir le développement global de l'enfant et du jeune en prenant en compte leurs besoins émotionnels, relationnels et psychosociaux. Le renforcement de la confiance en soi, de l'estime de soi, de la capacité à comprendre et exprimer ses émotions, à développer des relations positives et à faire face aux difficultés du quotidien constitue un levier majeur de bien-être, de santé et d'épanouissement.

Enjeux / Besoins

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.
Développer la confiance en soi et le pouvoir d'agir.
Renforcer la qualité des relations entre enfants, jeunes, familles et professionnels.
Soutenir la capacité d'expression et d'écoute.
Permettre aux enfants et aux jeunes d'être davantage acteurs/auteurs de leur parcours et des projets qui les concernent.
Promouvoir une culture éducative bienveillante et respectueuse.

Actions à développer

Construire et déployer, en partenariat avec les établissements scolaires du territoire, des actions de sensibilisation autour de la gestion des émotions, des relations aux autres, de l'estime de soi, du bien-être et de la prévention des conduites à risque (notamment dans le cadre du Festi'Santé).
Co-construire ces interventions avec les professionnels de l'Éducation nationale, les psychologues, les infirmières scolaires, les assistants sociaux et les partenaires spécialisés.
Mettre en œuvre des actions favorisant le bien-être, la confiance en soi, la coopération, le respect mutuel et la qualité des relations entre pairs.
Développer des démarches permettant aux enfants et aux jeunes de s'exprimer, de participer à la vie collective et d'être associés aux projets qui les concernent (élections de délégués, conseils d'enfants et de jeunes, consultations, groupes de parole, etc.).

Expérimenter et déployer des outils de recueil de la parole et du ressenti des enfants et des jeunes afin d'évaluer leur niveau d'épanouissement et d'adapter les actions mises en œuvre (épanouissomètre, questionnaires, temps d'échanges).

Indicateurs de réussite

Nombre d'actions déployées.
Nombre d'enfants, de jeunes et de familles concernés.
Participation aux actions proposées.
Mise en place d'outils de recueil de la parole des enfants et des jeunes.
Évolution du niveau d'épanouissement ressenti.

Pilotes

CCAVM, Ville d'Avallon, Espace solidarité familles, Pays Avallonnais.

Partenaires

Éducation nationale, partenaires éducatifs du territoire, Unité Territoriale de Solidarité (UTS d'Avallon), PMI, PARH 89, Promotion santé BFC, psychologues de l'Éducation nationale, infirmières scolaires, assistants sociaux scolaires.

Planification

Continue.

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 2 Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.

1.2 Garantir un accueil éducatif de qualité, inclusif et protecteur

Les constats

Les professionnels sont confrontés à des situations de plus en plus diversifiées nécessitant une adaptation constante des pratiques éducatives. Les structures accueillent un nombre croissant d'enfants présentant des besoins particuliers, des situations de vulnérabilité ou nécessitant un accompagnement spécifique.
Ces évolutions renforcent les besoins de soutien, d'outillage, de formation et d'échanges de pratiques exprimés par les équipes. Elles soulignent également l'importance de développer une qualité d'accueil partagée à l'échelle du territoire, garantissant à chaque enfant un environnement sécurisant, inclusif et respectueux de ses besoins.
Dans ce contexte, l'attention portée à la protection de l'enfance, à la prise en compte des besoins spécifiques et à l'accompagnement des professionnels constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs éducatifs.

Enjeux / Besoins

Garantir un accueil de qualité pour tous les enfants.
Renforcer les pratiques inclusives au sein des structures.
Mieux prendre en compte les besoins spécifiques et les situations de vulnérabilité.
Développer les compétences des professionnels de la petite enfance et de l'enfance afin qu'ils puissent accompagner les familles dans l'acquisition de repères favorables à la santé, au développement et au bien-être du jeune enfant, notamment autour de l'alimentation, du sommeil, des usages numériques et des habitudes de vie.
Développer une culture commune fondée sur l'inclusion, la bienveillance et la protection de l'enfance.
Renforcer les coopérations autour des situations nécessitant un accompagnement particulier.

Actions à développer

Renforcer la qualité éducative au sein des structures d'accueil du territoire en développant des temps de formation, d'analyse de pratiques, de coordination et de partage d'expériences à destination des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. (CCAVM, Espace solidarité Familles)
Accompagner les professionnels dans le développement de leurs compétences afin de mieux répondre aux besoins des enfants et soutenir les familles dans l'acquisition de repères favorables à la santé, au développement et au bien-être du jeune enfant, notamment autour de l'alimentation, du sommeil, des usages du numérique et des habitudes de vie.
Structurer les coopérations entre les structures d'accueil, la PMI, l'UTS d'Avallon, l'Éducation nationale, les professionnels de santé et les partenaires spécialisés afin de faciliter le repérage, l'orientation et l'accompagnement des enfants présentant des besoins spécifiques ou des situations de vulnérabilité.
Développer une culture territoriale de l'inclusion en favorisant la mise en réseau des acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, l'interconnaissance des dispositifs existants et le partage de ressources mobilisables par les professionnels.

Mobiliser les ressources et partenaires du territoire (PMI, UTS, Éducation nationale, CAMSP, CMP/CMPP, Promotion Santé BFC, associations spécialisées, professionnels de santé, etc.) pour soutenir les équipes dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques et l'adaptation des pratiques professionnelles.
Développer et mutualiser des outils, ressources et supports pédagogiques permettant de faciliter l'accueil de tous les enfants et de répondre aux besoins particuliers identifiés par les équipes.
Renforcer la prévention et la protection de l'enfance par la sensibilisation des professionnels aux signaux de vulnérabilité, aux procédures de transmission d'informations préoccupantes et aux dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire.
Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant dans les modalités d'accueil et d'accompagnement, en veillant à son rythme, à son développement, à son bien-être et à sa participation au sein des structures.
Organiser régulièrement des temps d'échanges et de coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire afin de construire des réponses concertées autour des situations nécessitant un accompagnement particulier.

Indicateurs de réussite

Nombre de professionnels formés ou accompagnés.
Nombre de temps d'analyse de pratiques réalisés.
Nombre d'actions menées en faveur de l'inclusion.
Nombre de partenariats mobilisés autour des situations spécifiques.
Niveau de satisfaction des familles et des professionnels.
Évolution des pratiques professionnelles et de la qualité d'accueil perçue.
Amélioration de la capacité des structures à répondre aux besoins particuliers des enfants.

Pilotes

CCAVM, Ville d'Avallon, Espace solidarité familles, PMI, Unité Territoriale de Solidarité (UTS d'Avallon)

Partenaires

PARH 89, Promotion santé BFC les PEP 89, Structures de protection de l'enfance, jeunesse et petite enfance, éducation nationale.

Planification

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 3 Action impliquant une mobilisation financière ou humaine significative et nécessitant un pilotage renforcé.

1.3 Favoriser la continuité éducative et les parcours sans rupture

Les constats

Les enfants et les jeunes évoluent au sein de nombreux environnements : famille, petite enfance, école, accueils de loisirs, périscolaire, collège, structures jeunesse et vie associative.
Dans un territoire rural caractérisé par la dispersion géographique des communes, les enjeux de mobilité et l'hétérogénéité des organisations scolaires, la continuité éducative constitue un enjeu majeur pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
Malgré l'implication des acteurs, les échanges et les transitions entre ces différents temps et lieux de vie restent parfois insuffisamment coordonnés. Certaines ruptures peuvent fragiliser les parcours, notamment lors des changements d'établissement, de structure ou dans les situations nécessitant un accompagnement renforcé.
Les réflexions menées dans le cadre du PEDT ont également mis en évidence la nécessité de sécuriser les transitions éducatives les plus structurantes, notamment lors de l'entrée en école maternelle, du passage au CP, de l'entrée au collège ou encore du passage des accueils enfance vers les dispositifs jeunesse.
Les familles expriment une attente forte en matière de lisibilité des parcours, de continuité des accompagnements et de cohérence entre les différents acteurs éducatifs intervenant auprès de leur enfant.

Enjeux / Besoins

Garantir des parcours fluides et cohérents.
Renforcer les passerelles entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.
Améliorer la coordination entre les acteurs.
Prévenir les ruptures de parcours.
Associer les familles dans les étapes clés du parcours éducatif.
Soutenir la continuité éducative à l'échelle du territoire.
Sécuriser les transitions clés du parcours de l'enfant et du jeune.
Garantir l'équité territoriale dans l'accès aux services éducatifs.
Assurer la continuité des accompagnements pour les enfants à besoins spécifiques.

Actions à développer

Déployer et faire vivre le PEDT comme outil structurant de la continuité éducative à l'échelle de la CCAVM, notamment à travers le projet partagé « « Les Explorateurs du Temps ».
Renforcer les temps de coordination et les outils partagés entre les professionnels des différents champs éducatifs (réunions inter-partenariales, équipes éducatives, outils de suivi et de transmission).
Poursuivre et développer les actions passerelles aux étapes clés du parcours de l'enfant et du jeune :

- Entrée en EAJE et en école maternelle
- Passage de la maternelle à l'élémentaire

- Entrée au CP
- Entrée au collège
- Passage des accueils enfance vers les dispositifs jeunesse.

Consolider les liens entre les structures éducatives à travers les conseils d'école, réunions de rentrée, rencontres interprofessionnelles et actions communes.
Favoriser la mutualisation des compétences et des ressources entre l'Espace Solidarité Familles et la CCAVM, notamment par le recours à du personnel mutualisé.
Faciliter la circulation des informations utiles entre les acteurs éducatifs dans le respect du cadre réglementaire et de la protection des données.
Mettre en place un accompagnement coordonné pour les enfants, les jeunes et les familles nécessitant une vigilance ou un suivi renforcé.
Consolider les partenariats avec les collèges, les établissements scolaires et les acteurs associatifs afin de favoriser la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
Renforcer les dispositifs de continuité pour les enfants à besoins spécifiques en lien avec la PMI, le CAMSP, les SESSAD et les partenaires médico-sociaux.
S'appuyer sur les navettes, l'organisation multisites et les coopérations territoriales pour garantir un accès équitable aux services éducatifs sur l'ensemble du territoire communautaire.



Indicateurs de réussite

Nombre d'actions passerelles réalisées.
Nombre de temps de coordination organisés.
Nombre de partenaires mobilisés.
Satisfaction des familles.
Réduction des ruptures de parcours identifiées.
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une action passerelle.
Nombre de temps de coordination interprofessionnelle.
Nombre de partenariats actifs avec les collèges et établissements scolaires.
Nombre de transitions éducatives préparées (entrée en maternelle, CP, collège, accueil jeunesse).
Nombre de situations à besoins spécifiques ayant bénéficié d'un accompagnement coordonné.



Pilotes

CCAVM, Ville d'Avallon, espace solidarité familles.



Partenaires

Etablissements scolaires, SDJES, UTS Avallon, acteurs éducatifs du territoire, PMI, RASED, SESSAD, CAMPS

Planification

2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 3 Action impliquant une mobilisation financière ou humaine significative et nécessitant un pilotage renforcé.

1.4 Consolider l'offre éducative et la participation des jeunes

Les constats

Le territoire dispose aujourd'hui d'une offre éducative et jeunesse structurée qui s'est progressivement développée ces dernières années. Les échanges menés dans le cadre de la CTG mettent toutefois en évidence la nécessité de poursuivre son développement afin de mieux répondre aux attentes des adolescents, de diversifier les propositions, de renforcer leur visibilité et de favoriser l'implication des jeunes dans les projets qui les concernent. Les démarches engagées autour de la conception du futur accueil jeunesse ont confirmé l'intérêt des adolescents pour les projets qui les concernent lorsque des espaces d'expression et de participation adaptés leur sont proposés.
Comme abordé dans la fiche 3.1, les jeunes des communes éloignées de la ville centre peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux actions proposées. Cette fiche vise plus particulièrement à développer des réponses adaptées aux besoins de la jeunesse.
Les professionnels et partenaires soulignent également l'importance croissante des questions liées au bien-être des adolescents, à la santé mentale, à l'accompagnement des usages numériques et à la création d'espaces favorisant l'écoute, l'expression et l'engagement des jeunes.

Enjeux / Besoins

Consolider l'offre éducative à destination des adolescents et des jeunes.
Diversifier les propositions en fonction des âges, des attentes et des besoins exprimés.
Favoriser un accès équitable des jeunes aux actions éducatives, culturelles, sportives et citoyennes en développant des interventions itinérantes et des propositions adaptées sur l'ensemble du territoire.
Développer des modalités d'intervention adaptées à la ruralité.
Favoriser le bien-être, l'expression et l'engagement des jeunes.
Accompagner les usages numériques et les transitions vers l'autonomie.
Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et dans les projets qui les concernent.

Actions à développer

Consolider et diversifier l'offre éducative, culturelle, sportive et citoyenne à destination des adolescents en tenant compte de leurs besoins, de leurs centres d'intérêt et de leur âge.
Déployer des actions jeunesse itinérantes sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les équipements communaux (salles polyvalentes, équipements sportifs, espaces associatifs, établissements scolaires) afin de garantir une offre accessible à tous les jeunes.
Structurer des interventions régulières au sein des collèges du territoire, notamment sur les temps méridiens, en articulation avec les projets menés par les établissements scolaires.
Renforcer les partenariats avec les collèges et les autres établissements fréquentés par les jeunes du territoire afin de construire des parcours éducatifs cohérents et complémentaires.

Développer des actions favorisant la réussite éducative et l'autonomie des jeunes, notamment à travers la réflexion autour de dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'aide aux devoirs en lien avec les dispositifs existants tels que « Devoirs faits ».
Construire des projets avec et pour les jeunes en s'appuyant sur leurs propositions, leurs besoins et leurs initiatives.
Favoriser l'expression et la participation des jeunes dans les projets qui les concernent et dans la vie locale (conseil de jeunes, consultations, projets citoyens, actions collectives).
Développer des actions de prévention et de sensibilisation autour du bien-être, de la santé mentale, des usages numériques, de la vie affective et sociale et de la prévention des conduites à risque.
Accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie (mobilité, engagement, accès aux droits, orientation, projets personnels et collectifs).
Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre jeunesse à l'échelle intercommunale afin de faciliter l'information des jeunes et de leurs familles.



Indicateurs de réussite

Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs jeunesse.
Évolution de la fréquentation des actions proposées.
Nombre de projets construits avec les jeunes.
Diversité des actions développées.
Nombre de communes accueillant des actions jeunesse.
Nombre de projets initiés par les jeunes eux-mêmes.
Nombre d'actions jeunesse organisées hors de la ville centre.
Satisfaction des jeunes et des partenaires.



Pilotes

CCAVM



Partenaires

Communes de la CCAVM, structures culturelles, associatives, sportives, éducation nationale.

Planification

2028

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 3 Action impliquant une mobilisation financière ou humaine significative et nécessitant un pilotage renforcé.

AXE 2 SOLIDARITÉ ET QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

2.1 Développer le lien social, prévenir l'isolement et renforcer les solidarités de proximité

Les constats

Le territoire est marqué par la ruralité, le vieillissement de la population et des situations d'isolement qui peuvent fragiliser certains habitants. L'éloignement géographique, les difficultés de mobilité et la dispersion des communes renforcent parfois les risques d'isolement, notamment pour les personnes âgées, certaines familles et les habitants éloignés des services.
Le territoire bénéficie néanmoins d'un tissu associatif dynamique et d'acteurs investis dans l'animation de la vie locale. Le Centre social Maison des Part'âges joue à ce titre un rôle structurant dans le développement du lien social, l'accompagnement des habitants, la participation citoyenne et l'émergence d'actions collectives favorisant les rencontres et les solidarités de proximité.
Les communes, les associations et les partenaires institutionnels contribuent également à cette dynamique à travers de nombreuses actions collectives, intergénérationnelles et de proximité. Parmi elles, le Festi'Famille constitue un temps fort fédérateur favorisant les rencontres entre habitants, la valorisation des ressources locales et le développement des coopérations entre acteurs.
Les échanges conduits dans le cadre de la CTG soulignent toutefois la nécessité de renforcer la visibilité de ces initiatives, de soutenir davantage l'engagement des habitants et de développer les démarches permettant d'aller vers les publics les plus isolés.

Enjeux / Besoins

Prévenir les situations d'isolement.
Développer les solidarités de proximité.
Favoriser les rencontres entre habitants.
Encourager l'engagement citoyen et bénévole.
Renforcer les dynamiques intergénérationnelles.

Actions à développer

Soutenir et développer les événements et initiatives favorisant le lien social, les solidarités de proximité, la participation des habitants et les coopérations entre acteurs du territoire, notamment à travers le Festi'Famille.
Développer les actions intergénérationnelles en s'appuyant sur les ressources du territoire : Maison des Part'âges, service jeunesse de la CCAVM, accueils périscolaires, EHPAD, espace séniors, associations et communes. Favoriser les projets communs, les rencontres et les temps de partage entre générations.

Poursuivre l'organisation du Forum Séniors afin de proposer aux habitants un espace d'information, de prévention et de découverte autour de thématiques telles que la santé, les loisirs, les droits, la mobilité ou encore le numérique.
Poursuivre le déploiement des actions du programme VACPA (Vieillir Acteur et Citoyen en Pays Avallonnais) pour favoriser la participation sociale des séniors, lutter contre l'isolement et soutenir leur pouvoir d'agir.
Encourager et valoriser l'engagement citoyen et bénévole en soutenant les initiatives habitantes, les projets collectifs et les actions favorisant l'entraide et la participation à la vie locale.
Déployer l'outil de repérage des personnes isolées élaboré par l'Espace Solidarité Familles auprès des communes, des associations et des partenaires de la CCAVM afin d'améliorer l'identification des situations de fragilité, de renforcer la vigilance collective et de faciliter l'orientation vers les solutions d'accompagnement existantes.
Renforcer les démarches d'aller-vers à destination des personnes les plus isolées en s'appuyant notamment sur les visites à domicile réalisées par des bénévoles, les actions de proximité et le maillage associatif local.
Poursuivre les actions menées avec le service jeunesse et le Secours Populaire et les associations partenaires afin de favoriser la rencontre, la participation des habitants et l'implication dans des projets collectifs.
Soutenir l'organisation de temps de convivialité à l'échelle des communes et des quartiers : fêtes de voisins, fêtes de quartier, manifestations locales, cafés ou bars éphémères, animations participatives et événements favorisant les échanges entre habitants.
S'appuyer sur le centre social Maison des Part'âges pour accompagner les initiatives habitantes, soutenir les dynamiques collectives et favoriser l'émergence de projets répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Indicateurs de réussite

Nombre d'actions mises en œuvre.
Nombre de participants.
Nombre d'habitants engagés bénévolement.
Nombre de projets intergénérationnels développés.
Nombre d'habitants impliqués dans l'organisation des actions.
Nombre d'actions construites avec les habitants.
Satisfaction des participants et partenaires.

Pilotes

Espace Solidarité Familles, espace séniors, Pays Avallonnais, CCAVM,

Partenaires

Communes, CCAS, associations et partenaires du territoire

Planification

2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 2 Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.

2. 2 Développer une parentalité de proximité, accessible et coordonnée

Les constats

Le territoire dispose d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité portée par de nombreux acteurs. Un réseau parentalité est déjà animé conjointement par la Maison des Part'âges et le pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la CCAVM, favorisant l'interconnaissance et la coopération entre partenaires.
Malgré cette dynamique, les familles n'identifient pas toujours les ressources existantes et certaines restent éloignées des dispositifs proposés.
Le diagnostic territorial met en évidence plusieurs facteurs de vulnérabilité pouvant fragiliser l'exercice de la parentalité : familles monoparentales, situations de précarité sociale ou économique, isolement lié à la ruralité, difficultés de mobilité et augmentation des situations familiales nécessitant un accompagnement renforcé.
Les professionnels constatent également des besoins croissants d'accompagnement autour des questions éducatives, du soutien à la fonction parentale, de la prévention précoce, du bien-être des familles, de la santé mentale, ainsi que du repérage et de l'orientation des situations de vulnérabilité ou de violences intrafamiliales.
Dans ce contexte, la structuration d'un parcours parental lisible, coordonné et accessible constitue un enjeu majeur pour le territoire. Si les actions menées autour des 1 000 premiers jours constituent un levier important de prévention précoce, les besoins exprimés par les familles et les professionnels dépassent largement cette seule période. Les enjeux liés à l'exercice de la parentalité se poursuivent tout au long du développement de l'enfant et jusqu'à l'adolescence, notamment autour des questions éducatives, de la santé mentale, des relations intrafamiliales, de l'autonomie des jeunes et des usages du numérique. Le territoire souhaite ainsi développer une approche globale de la parentalité, du désir d'enfant jusqu'à l'adolescence, en proposant des réponses adaptées aux différentes étapes de la vie familiale.

Enjeux / Besoins

Améliorer la lisibilité de l'offre parentalité.
Développer des actions de proximité accessibles à toutes les familles.
Renforcer les coopérations entre acteurs.
Accompagner les familles dès la période périnatale et tout au long du parcours de l'enfant.
Renforcer les capacités des parents en leur apportant repères, ressources et outils adaptés aux différentes étapes de la vie familiale.
Renouveler les modalités de soutien à la parentalité afin de mieux rejoindre les familles dans leurs préoccupations quotidiennes et favoriser leur participation aux actions proposées.
Favoriser le repérage précoce et l'orientation des familles vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.
Structurer progressivement un parcours parental cohérent à l'échelle du territoire.

Actions à développer

Consolider et animer le réseau parentalité du territoire afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs, la coordination des actions et le partage de ressources au bénéfice des familles.

Structurer un lieu ressources parentalité au sein du futur pôle Petite Enfance-Jeunesse, offrant aux familles un point d'appui identifié pour s'informer, être accompagnées et orientées tout au long du parcours parental, et constituant pour les professionnels un espace de coordination, de travail en réseau, de permanences et de développement d'actions partenariales.
Renforcer les liens avec le Centre Périnatal de Proximité, les sages-femmes libérales, la PMI et les professionnels de santé afin de favoriser l'information et l'accompagnement des futurs parents dès la grossesse, ainsi que leur orientation vers les ressources et dispositifs existants sur le territoire.
Développer des actions de soutien à la parentalité au plus près des familles, en s'appuyant sur les équipements, structures et partenaires de proximité du territoire.
Renforcer les démarches d'aller-vers et les actions de prévention précoce afin de mieux repérer les besoins des familles et de faciliter leur accès aux dispositifs d'accompagnement.
Finaliser, diffuser et faire vivre le Guide Parentalité co-construit avec le réseau parentalité afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de services et l'orientation des familles.
Soutenir et valoriser le projet « Une meilleure santé... dès les premières bouchées » porté par le Pays Avallonnais, afin de sensibiliser les familles aux enjeux de l'alimentation, de la santé et des habitudes de vie dès le plus jeune âge.
Développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement à un usage raisonné des écrans et du numérique à destination des enfants, des jeunes, des parents et des professionnels.
Proposer des temps d'échanges, ateliers, conférences et rencontres thématiques permettant aux parents de partager leurs expériences, de renforcer leurs compétences parentales et de rompre l'isolement.



Indicateurs de réussite

Nombre d'actions parentalité proposées.
Nombre de familles participantes.
Diversité des publics mobilisés.
Nombre de partenaires mobilisés dans le réseau parentalité.
Réalisation, diffusion et actualisation du guide parentalité.
Progression du projet de lieu ressources parentalité.
Nombre de familles orientées vers le lieu ressources
Satisfaction des familles et des partenaires.



Pilotes

Centre social Maison des Part'âges et la CCAVM.



Partenaires

Centre Périnatal de Proximité d'Avallon, Pays Avallonnais, sage-femmes libérales, GIPS, PMI (family bus), CPAM, éducation nationale, la petite ruche, l'UTS d'Avallon, réseau parentalité

Planification

Dès 2027

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 4 Action structurante nécessitant des financements dédiés, des investissements, des recrutements ou des réorganisations importantes.

2.3 Faciliter l'accès aux services, aux droits et aux ressources du territoire

Les constats

La ruralité, les difficultés de mobilité, la fracture numérique et le manque de lisibilité de certains dispositifs peuvent limiter l'accès des habitants aux services, aux droits et aux ressources du territoire. Malgré une offre existante diversifiée, de nombreux habitants ne connaissent pas toujours les dispositifs ou rencontrent des difficultés pour y accéder. L'enjeu porte donc autant sur l'existence des services que sur leur lisibilité, leur accessibilité et leur appropriation par les habitants.
La fiche 3.1 traite plus spécifiquement des enjeux de mobilité et d'adaptation des services aux évolutions du territoire. La présente fiche se concentre sur l'accès effectif des habitants aux services, aux droits et aux ressources, notamment à travers l'information, l'accompagnement, la médiation numérique et les dispositifs facilitant l'accès aux services existants.

Enjeux / Besoins

Faciliter l'accès aux services pour tous les habitants.
Réduire les freins liés à la mobilité et aux usages numériques.
Améliorer la visibilité des dispositifs existants.
Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches.
Garantir une équité d'accès à l'échelle du territoire.

Actions à développer

Renforcer la lisibilité et la visibilité des services, dispositifs et ressources du territoire auprès de l'ensemble des habitants.
Mieux identifier, valoriser et coordonner les lieux ressources du territoire (France Services, La Fabrik, Espace Solidarités Familles, associations, partenaires institutionnels, etc.).
Développer l'accompagnement aux démarches administratives et à l'accès aux droits en s'appuyant notamment sur le réseau des cinq espaces France Services du territoire.
Soutenir les actions d'inclusion numérique et d'accompagnement aux usages du numérique portées par les acteurs du territoire, notamment l'UDAF, La Fabrik et les structures France Services.
Organiser des ateliers collectifs de sensibilisation et d'accompagnement aux usages numériques adaptés aux différents publics (familles, seniors, jeunes, demandeurs d'emploi, etc.).
Développer des actions de prévention et d'information sur les risques liés aux usages numériques, notamment auprès des seniors.
Favoriser l'accès des habitants aux ressources, aux activités, aux événements et aux services proposés sur le territoire grâce à une information claire, accessible et actualisée.
Soutenir les dispositifs permettant de lever les freins de mobilité et faciliter l'accès aux services, notamment par la promotion des solutions existantes telles que la plateforme de mobilité solidaire Atchoum.

Développer des réponses adaptées aux besoins des habitants en lien avec les acteurs compétents du territoire et les partenaires institutionnels.
Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches administratives, numériques et d'accès aux droits.

Indicateurs de réussite

Nombre d'actions d'information et d'accompagnement réalisées.
Fréquentation des services et dispositifs du territoire.
Nombre d'habitants accompagnés dans leurs démarches.
Évolution de l'utilisation des ressources et services existants.
Satisfaction des habitants et partenaires.

Pilotes

CCAVM, Espace Solidarité Familles, ville d'Avallon, communes du territoire.

Partenaires

France service, la fabrik, l'UDAF, associations, communes

Planification

2027

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 2 Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.

2. 4 Renforcer la communication de proximité et les relais locaux

Les constats

Malgré la diversité des supports de communication existants, une partie des habitants reste éloignée de l'information locale. Les élus, les communes et les acteurs de proximité constituent des relais essentiels mais leur mobilisation demeure hétérogène. Les échanges menés dans le cadre de la CTG soulignent également la nécessité de renforcer les démarches de proximité et d'aller vers les habitants pour mieux faire connaître les actions et les ressources du territoire. Les temps de concertation et le questionnaire habitants ont mis en évidence une connaissance partielle des dispositifs existants, notamment en matière de parentalité, d'accès aux services et d'accompagnement des familles. Cette fiche vise à renforcer la lisibilité de l'offre de services en s'appuyant sur des outils numériques partagés, les relais locaux de proximité et des démarches d'aller-vers permettant de mieux mobiliser les habitants.

Enjeux / Besoins

Améliorer la circulation de l'information entre les acteurs du territoire.
Renforcer la proximité avec les habitants.
Favoriser le rôle des élus et des communes comme relais d'information.
Développer des modalités de communication adaptées aux différents publics.
Améliorer la visibilité des actions et services du territoire.

Actions à développer

Renforcer les démarches d'aller-vers et les actions de communication de proximité.
Accompagner les élus et les communes dans leur rôle de relais local.
Développer une communication territoriale cohérente et partagée.
Favoriser l'appropriation des outils numériques de communication déployés à l'échelle du territoire, notamment Intramuros (plateforme collaborative pour les acteurs + application mobile pour les habitants).
Valoriser les actions, services et initiatives du territoire.

Indicateurs de réussite

Nombre de communes utilisant les outils de communication territoriaux partagés.

Évolution du nombre d'abonnés et d'utilisateurs d'Intramuros.
Nombre d'actions de communication de proximité réalisées.
Nombre d'habitants touchés par les actions d'information.
Satisfaction des habitants concernant l'accès à l'information locale.
Taux de fréquentation des actions ou dispositifs mis en valeur dans les supports de communication.



Pilotes

CCAVM, communes du territoire.



Partenaires

2027-2031



Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 2 Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.

AXE 3 TERRITOIRE EN RESEAU, COOPERATION ET STRUCTURATION

3.1 Adapter les services aux transitions du territoire

Les constats

Le territoire est confronté à plusieurs transitions qui impactent directement l'organisation des services aux habitants : évolution démographique, vieillissement de la population, dispersion de l'habitat, développement des usages numériques, enjeux de mobilité et adaptation au changement climatique.
Ces évolutions interrogent les conditions d'accès aux services mais également leurs modalités d'organisation. Dans un contexte de ressources contraintes, les collectivités et les partenaires sont amenés à faire évoluer leurs pratiques, à renforcer les complémentarités entre politiques publiques et à rechercher des solutions adaptées aux réalités locales.
Les démarches engagées sur le territoire dans le cadre du PCAET, du service mobilité, des politiques éducatives et des services à la population constituent autant de leviers complémentaires permettant d'anticiper les besoins futurs et de maintenir des services accessibles et adaptés aux habitants.
Les contraintes de mobilité (dispersion de l'habitat, éloignement des services) limitent l'accès aux activités pour tous les publics. Cette fiche vise à accompagner la recherche, l'expérimentation et le développement de solutions adaptées aux réalités du territoire, en articulation avec les politiques de mobilité, de transition portées à l'échelle locale. Cette fiche s'inscrit dans le PDMS (Plan de Mobilité 2021-2025 (validé en décembre 2025). Les actions proposées (navettes, covoiturage, pistes cyclables).

Enjeux / Besoins

Anticiper les effets des transitions démographiques, environnementales et sociétales sur les services.
Adapter les modalités d'intervention aux réalités du territoire rural.
Garantir l'accessibilité des services pour tous les habitants.
Favoriser les complémentarités entre les politiques publiques locales.
Développer la capacité du territoire à expérimenter et à faire évoluer les réponses face aux besoins émergents.
Encourager les mutualisations lorsqu'elles améliorent le service rendu aux habitants.

Actions à développer

Identifier les impacts des transitions territoriales sur les services aux habitants.
Adapter les services et les organisations aux besoins repérés.
Expérimenter de nouvelles modalités d'intervention ou d'organisation.
Intégrer les enjeux de mobilité, d'accessibilité et d'adaptation climatique dans les projets portés par les acteurs de la CTG, en articulation avec le PDMS, le PCAET et les autres démarches territoriales.
Développer les coopérations avec les services et démarches territoriales concernés (mobilité, PCAET, santé, urbanisme, Petite Ville de Demain, Ville Amie des Aînés...).
Accompagner le développement et la promotion de solutions de mobilité adaptées aux réalités du territoire (navettes, covoiturage, plateforme Atchoum, pistes cyclables, mobilités solidaires).

Identifier et soutenir les opportunités de mutualisation de moyens, d'équipements, de compétences, de services ou de fonctions support entre les collectivités, établissements publics et partenaires du territoire, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants, d'optimiser les ressources disponibles et de renforcer la transition écologique.
S'appuyer sur les retours d'expérience et les initiatives inspirantes développées sur d'autres territoires.
Valoriser les démarches favorisant la résilience et l'adaptation des services.

Indicateurs de réussite

Nombre d'adaptations de services mises en œuvre.
Nombre d'expérimentations ou de projets pilotes engagés.
Nombre de démarches de mutualisation développées.
Nombre de projets intégrant les enjeux de mobilité, d'accessibilité ou d'adaptation climatique.
Nombre de collectivités ou partenaires impliqués dans les démarches engagées.
Nombre d'habitants bénéficiant des adaptations réalisées.
Satisfaction des habitants et des partenaires.
Évolution de l'accessibilité des services pour les publics concernés.

Pilotes

CCAVM, Espace Solidarité Familles, service transition écologique, service mobilité, communes du territoire.

Partenaires

Communes de la CCAVM, Conseil départemental de l'Yonne, CAF, MSA, Pays Avallonnais, Mission Locale, associations de solidarité (Secours Populaire, Croix-Rouge), services d'aide à domicile, EHPAD et professionnels de santé du territoire.

Planification

2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 4 Action structurante nécessitant des financements dédiés, des investissements, des recrutements ou des réorganisations importantes.

3.2 Animation partenariale, circulation de l'information et valorisation des ressources du territoire

Les constats

Le territoire bénéficie d'une dynamique partenariale active favorisant les échanges entre acteurs. Le Café des partenaires, porté par l'Espace Solidarité Famille, constitue un espace régulier de rencontre et de partage d'informations entre professionnels.
Le territoire dispose également d'une diversité de ressources éducatives, culturelles, sportives, associatives, patrimoniales et citoyennes qui contribuent à la qualité de vie des habitants. Ces ressources demeurent toutefois inégalement connues, mobilisées et valorisées par les professionnels, les élus et les habitants.
Cette dynamique se traduit également par la mise en œuvre d'initiatives partenariales structurantes. Le Festi'Famille, organisé tous les deux ans par la CCAVM, le Centre social Maison des Part'âges et l'Unité Territoriale de Solidarité, constitue un exemple de coopération durable favorisant la valorisation des ressources du territoire, l'interconnaissance des acteurs et le renforcement des liens entre habitants, professionnels et institutions.
Le territoire s'appuie également sur plusieurs réseaux thématiques contribuant à la coordination des acteurs et au repérage des situations de vulnérabilité, notamment le réseau local de lutte contre les violences conjugales.

Enjeux / Besoins

Renforcer l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs.
Favoriser la circulation fluide de l'information entre partenaires.
Développer les coopérations autour des enjeux partagés du territoire.
Identifier, valoriser et mobiliser les ressources locales au service des projets.
Faciliter l'orientation des habitants vers les ressources adaptées.
Développer une culture commune du travail en réseau.

Actions à développer

Faire évoluer le Café des partenaires animé par l'Espace Solidarité Famille en proposant des rencontres thématiques répondant aux enjeux repérés sur le territoire.
Maintenir des temps réguliers d'échanges autour des actualités, projets et dispositifs du territoire.
Développer des outils facilitant le partage d'informations entre partenaires.
Actualiser et enrichir un répertoire partagé des ressources, acteurs et dispositifs du territoire.

Soutenir et valoriser les démarches d'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) portées par le Pays Avallonnais, contribuant à la mise en réseau des acteurs et à la qualité des parcours éducatifs proposés aux enfants et aux jeunes du territoire.
Réaliser et faire vivre une cartographie des ressources territoriales.
Soutenir les dynamiques de réseau existantes, notamment le réseau violences conjugales, favorisant la coordination des acteurs et l'orientation des publics.
Valoriser et accompagner les actions partenariales structurantes du territoire, telles que le Festi'Famille, afin de renforcer la visibilité des ressources locales, l'interconnaissance des acteurs et la coopération territoriale.
Organiser des temps thématiques favorisant les collaborations entre secteurs.
Valoriser les initiatives, les savoir-faire et les ressources locales.
Encourager le développement de projets s'appuyant sur les richesses du territoire.
Favoriser les coopérations, mutualisations et projets inter-structures.



Indicateurs de réussite

Nombre de Cafés des partenaires organisés.
Nombre et diversité des structures participantes.
Taux de participation aux rencontres partenariales.
Nombre d'actions ou projets développés en partenariat.
Satisfaction des partenaires.
Nombre d'événements partenariaux territoriaux organisés ou soutenus.
Nombre d'outils ou supports d'information partagés.



Pilotes

Espaces Solidarité Familles, CCAVM, UTS Avallon, Pays Avallonnais



Partenaires

Établissements scolaires. Associations culturelles, sportives et familiales, médiathèques, Partenaires médico-sociaux (camsp, sessad, etc.), CAF, MSA, Conseil départemental, Bénévoles et commerçants locaux, Mission locale.



Planification

Prochain festi'familles printemps 2027. Actions continues tout au long 2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 2 Action nécessitant une mobilisation complémentaire limitée en moyens humains, matériels ou financiers.

Gouvernance

G1. Pilotage, suivi et participation dans le cadre de la CTG

Les constats

La mise en œuvre de la CTG mobilise de nombreux partenaires et nécessite une gouvernance partagée afin de garantir la cohérence des actions conduites sur le territoire.
L'évaluation de la précédente convention a mis en évidence la nécessité de renforcer le suivi des actions et la mesure de leurs effets. Elle souligne également l'intérêt de développer davantage la participation des habitants à l'identification des besoins, à la réflexion et à l'évaluation des actions menées.
Afin de renforcer l'ingénierie territoriale et d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle CTG, la CCAVM fait le choix de consolider les moyens dédiés à la coopération territoriale par la création d'un poste complémentaire de chargé de coopération à compter de la fin d'année 2026.

Enjeux / Besoins

Assurer un pilotage partagé de la CTG.
Renforcer le suivi et l'évaluation des actions.
Développer une culture de l'évaluation auprès des partenaires.
Favoriser la participation et l'expression des habitants.
Garantir la transversalité entre les différents axes de la convention.
S'appuyer sur le renforcement de l'ingénierie territoriale pour améliorer l'animation, la coordination et l'évaluation de la CTG.

Actions à développer

Animer les instances de gouvernance de la CTG.
Élaborer et suivre un tableau de bord partagé des actions et indicateurs.
Organiser des temps réguliers de suivi et d'évaluation avec les partenaires.
Associer les habitants aux réflexions et aux évaluations des actions de la CTG.
Mettre en place des modalités de recueil de la parole des habitants adaptées aux différents publics.
Valoriser les résultats, les réalisations et les enseignements de la CTG auprès des élus, partenaires et habitants.
Renforcer l'appropriation des enjeux sociaux, familiaux et éducatifs par les élus du territoire.
Développer des temps d'information, d'échanges et de sensibilisation à destination des élus.
Favoriser les rencontres entre élus, techniciens et partenaires autour des priorités de la CTG.
Outiller les élus dans leur rôle de relais de proximité auprès des habitants.

Organiser des temps territoriaux de réflexion partagée (Assises de l'Enfance, rencontres thématiques, séminaires territoriaux, forums d'échanges...).
Valoriser les enseignements issus des démarches participatives afin d'alimenter l'évolution des politiques publiques territoriales.
Assurer la coordination et la transversalité entre les différents axes de la convention.

Indicateurs de réussite

Nombre d'instances de gouvernance organisées.
Taux de participation des partenaires.
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'un suivi annuel.
Nombre de démarches de consultation ou de participation des habitants réalisées.
Nombre d'habitants associés à la démarche.
Production des bilans annuels et de l'évaluation finale.
Nombre de fiches actions ayant donné lieu à une actualisation ou à un ajustement à la suite des évaluations réalisées.
Niveau de satisfaction des partenaires et des habitants impliqués.

Pilotes

CCAVM, Espace Solidarité Familles, élus, Pays Avallonnais.

Partenaires

Communes de la CCAVM, CAF de l'Yonne, Conseil départemental de l'Yonne,MSA Bourgogne, Éducation nationale, la Mission Locale, France Services, les Associations du territoire, espaces de vie sociale, Représentants d'habitants et habitants engagés dans les démarches participatives, Professionnels et opérateurs impliqués dans les fiches actions de la CTG

Planification

2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 4 Action structurante nécessitant des financements dédiés, des investissements, des recrutements ou des réorganisations importantes.

G.2 Service Public de la Petite Enfance

Les constats

La mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance conduit la CCAVM à renforcer son rôle d'autorité organisatrice en matière d'accueil du jeune enfant. Cette responsabilité repose sur une connaissance partagée des besoins des familles, une coordination des acteurs et une capacité à adapter l'offre aux évolutions du territoire.
Le diagnostic met en évidence des évolutions démographiques, une baisse progressive du nombre de naissances, des besoins d'accueil qui demeurent importants pour les familles actives ainsi que des enjeux de renouvellement des professionnels, notamment des assistantes maternelles.
L'enjeu n'est pas uniquement de disposer d'une offre d'accueil suffisante, mais également de garantir sa lisibilité, son équilibre territorial et sa capacité à répondre aux besoins évolutifs des familles
Les évolutions des attentes professionnelles, les tensions sur certains postes et le renouvellement des générations interrogent la capacité du territoire à maintenir une offre d'accueil de qualité sur le long terme. Ces constats renforcent la nécessité de valoriser les métiers, de soutenir les parcours professionnels et de développer les partenariats avec les organismes de formation.

Enjeux / Besoins

Assurer la gouvernance territoriale du Service Public de la Petite Enfance.
Renforcer la connaissance des besoins des familles et de l'offre d'accueil.
Garantir une information lisible et accessible à toutes les familles.
Renforcer la lisibilité des parcours et l'accompagnement des familles à travers une offre coordonnée et accessible.
Favoriser la coordination entre les acteurs de la petite enfance.
Anticiper les évolutions de l'offre d'accueil à l'échelle du territoire.
Soutenir et développer les démarches favorisant l'attractivité des métiers, le renouvellement des professionnels et la pérennité de l'offre d'accueil sur le territoire.
Anticiper les besoins en professionnels à l'échelle du territoire.

Actions à développer

Mettre en place une gouvernance territoriale du SPPE.
Faire du futur pôle Petite Enfance- Jeunesse un lieu ressource identifié pour les familles et les professionnels, favorisant la coordination, les passerelles éducatives et le développement d'actions collectives.
Structurer un observatoire territorial de la petite enfance.
Poursuivre une stratégie territoriale d'attractivité des métiers de la petite enfance associant valorisation des métiers, formation, qualification, accompagnement des parcours professionnels et promotion des opportunités d'emploi du territoire.

Assurer un suivi régulier des besoins des familles et des capacités d'accueil.
Organiser des temps d'échanges entre les acteurs de l'accueil individuel et collectif.
Conforter le rôle du RPE et du guichet unique dans l'information et l'orientation des familles.
Suivre les évolutions de l'offre d'accueil et les projets structurants du territoire.
Développer les partenariats avec les organismes de formation et les acteurs de l'emploi.
Favoriser l'accueil des stagiaires, alternants et personnes en découverte des métiers.
S'appuyer sur les dynamiques territoriales déjà engagées pour renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, notamment en matière d'accompagnement à la qualification, de promotion des concours de la fonction publique, de validation des acquis de l'expérience (VAE), de parcours de professionnalisation et de sécurisation des trajectoires professionnelles.
Encourager les démarches favorisant la qualité de vie au travail, la coopération entre professionnels et la fidélisation des équipes.
Poursuivre l'accompagnement des professionnels dans leurs projets de qualification, de formation, de VAE et d'évolution professionnelle.
Mobiliser les partenaires de l'emploi et de la formation afin de sécuriser les parcours professionnels et favoriser les vocations.



Indicateurs de réussite

Nombre de réunions de gouvernance organisées.
Mise à jour annuelle de l'observatoire petite enfance.
Nombre de partenaires mobilisés.
Nombre de familles accompagnées par le RPE / guichet unique.
Évolution des capacités d'accueil du territoire.
Évolution du nombre d'assistantes maternelles en activité.
Satisfaction des familles et des partenaires.
Taux de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant.
Nombre d'actions partenariales menées en faveur de l'attractivité des métiers.
Nombre de personnes accompagnées dans la découverte, la formation ou l'accès aux métiers de la petite enfance.
Évolution du nombre d'assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance en activité sur le territoire.



Pilotes

CCAVM



Partenaires

CAF de l'Yonne, MSA Bourgogne, Conseil départemental de l'Yonne, PMI, assistantes maternelles, Éducation nationale, Espace Solidarité Familles, Pays Avallonnais, France Travail, Mission Locale, CNFPT, organismes de formation, Région Bourgogne-Franche-Comté et communes de la CCAVM.

Planification

2027-2031

Niveau de mobilisation prévisionnel

Niveau 4 Action structurante nécessitant des financements dédiés, des investissements, des recrutements ou des réorganisations importantes.